

L'inconduite en recherche

Enquête en sciences de l'administration

Pierre Cossette



Presses de l'Université du Québec

L'inconduite **en recherche**

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450
Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone: (418) 657-4399 • Télécopieur: (418) 657-2096
Courriel: puq@puq.ca • Internet: www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.

845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Téléphone: (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur: (418) 831-4021

FRANCE

AFPU-DIFFUSION
SODIS

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL
168, rue du Noyer
1030 Bruxelles
Belgique

SUISSE

SERVIDIS SA
5, rue des Chaudronniers,
CH-1211 Genève 3
Suisse



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

L'inconduite **en recherche**

Enquête en sciences de l'administration

Pierre Cossette

2007



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

Cossette, Pierre, 1949-

L'inconduite en recherche : enquête en sciences de l'administration

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7605-1466-8

1. Sciences de la gestion – Recherche – Aspect moral – Québec (Province).
 2. Recherche universitaire – Aspect moral – Québec (Province).
 3. Professeurs de gestion – Déontologie – Québec (Province).
 4. Chercheurs – Déontologie – Québec (Province).
 5. Fraude scientifique – Québec (Province).
 6. Professions – Enquêtes – Québec (Province).
- I. Titre.

HD30.42.C3C67 2006

658.0072'0714

C2006-941626-5

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible grâce à l'aide financière de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Mise en pages : CAPTURE COMMUNICATION

Révision linguistique : MIREILLE CÔTÉ

Couverture : CAPTURE COMMUNICATION

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2007 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2007 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2007

Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé au Canada

Avant-propos

Cet ouvrage traite de l'intégrité en recherche. Il rapporte les résultats d'une vaste enquête menée auprès de tous les professeurs réguliers en sciences de l'administration dans les universités francophones du Québec. Plus précisément, l'objectif était de mettre en évidence leur opinion concernant la gravité et la fréquence de différentes conduites généralement associées au manque d'intégrité en recherche chez les chercheurs, chez les évaluateurs des travaux qu'ils réalisent et chez les responsables de cette évaluation. Le but de l'enquête était également de connaître les causes que ces professeurs attribuent à l'inconduite en recherche, ainsi que les solutions qu'ils préconisent pour y remédier.

Bien sûr, l'ouvrage s'adresse d'abord aux chercheurs – établis ou en formation – et autres intervenants actifs dans le champ de connaissances des sciences de l'administration. Cependant, de façon plus générale, les résultats obtenus et les analyses ou commentaires auxquels ils ont conduit sont susceptibles d'intéresser tous ceux qui ne sont pas indifférents au processus de constitution des connaissances, tant dans les domaines des sciences dites « molles » (sociologie, psychologie, éducation, etc.) que dans ceux des sciences dites « dures » (physique, chimie, etc.).

J'ai commencé vraiment à m'intéresser à l'intégrité en recherche le jour où j'ai découvert, un peu par hasard, qu'un professeur d'une université québécoise avait plagié intégralement dans sa thèse de doctorat réalisée dans une discipline connexe l'équivalent de plus de 25 pages de ma propre thèse de doctorat. Sans ce pénible événement, je ne suis pas certain que ma préoccupation pour l'intégrité en recherche aurait été aussi forte. Mais je n'exprimerai pas pour autant à ce triste individu ma gratitude d'avoir ainsi été, d'une certaine manière, à l'origine de ce travail.

Par ailleurs, il y a beaucoup de gens à qui je veux exprimer toute ma reconnaissance pour avoir contribué à cet ouvrage, d'une façon ou d'une autre. Il y a d'abord Camille Carrier, avec qui j'ai l'immense plaisir de partager ma vie depuis de nombreuses années ; je n'aurais pas traversé avec autant de satisfaction les hauts et les bas liés à la préparation de ce volume si elle n'avait pas été là. Il y a aussi tous ceux qui ont accepté de lire et de commenter généreusement la première version du questionnaire de l'enquête : Camille Carrier (UQTR ; oui, c'est la même...), Marc Couture (TELUQ), Sylvain Durocher (UQO), Raymond Laliberté (UQAM), Pascal Lang (Université Laval), Ann Langley (HEC Montréal), Ginette Legault (UQAM) et Claude Magnan (UQAM). Leurs commentaires ont contribué à améliorer substantiellement le questionnaire, même si je demeure évidemment le seul responsable de son contenu, en particulier de ses imperfections. Je remercie chaleureusement chacun d'entre eux.

Je ne peux passer sous silence l'aide tout simplement inestimable de Raymond Laliberté, agent de recherche au vice-décanat à la recherche de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, en particulier pour le traitement statistique des données. J'ai également profité de plusieurs conseils très pertinents de Claude Banville, alors professeur à l'Université Laval, en lien avec les analyses statistiques et l'interprétation à donner aux résultats. Je veux aussi souligner l'excellent travail de révision linguistique accompli par Mireille Côté. En ce qui a trait aux tâches de secrétariat, Joanne Renaud a accompli un travail d'une qualité remarquable, après celui déjà effectué par Guylaine Mireault, Valérie Dubé et Diane Poudrette.

Les principaux résultats de cette enquête ont déjà donné lieu à une publication en anglais dans *Journal of Business Ethics* (2004). Bien qu'ils soient présentés et discutés ici de façon beaucoup plus détaillée et approfondie, mais afin également d'être bien certain d'agir en toute intégrité, j'ai demandé et obtenu l'autorisation de l'éditeur Springer pour l'utilisation en français de larges extraits de la version anglaise du texte. Merci à Anne-Marie Blaney (Springer) et à Alex C. Michalos, rédacteur en chef de *Journal of Business Ethics*.

Finalement, il ne faut surtout pas oublier les 136 professeurs qui ont consacré pour la plupart plus d'une heure à répondre au questionnaire. Les nombreux commentaires ou précisions qu'ils ont apportés – au total leur transcription tient sur 16 pages rédigées à simple interligne – témoignent généralement d'une grande sensibilité aux questions d'intégrité en recherche. Plusieurs semblent avoir saisi l'occasion que l'enquête leur

offrait pour faire le point sur leurs propres idées à propos d'un sujet aussi controversé. Pour reprendre les termes de l'un d'entre eux, «remplir ce questionnaire requiert facilement une heure, mais permet une réflexion utile et salubre, bien qu'un peu déprimante». Merci à tous ceux qui ont participé. Sans eux, cet ouvrage n'existerait tout simplement pas. Chacun des répondants peut considérer que ce livre lui appartient un peu, tout en renonçant aux droits d'auteur...

Tout au long de cet ouvrage, pour éviter d'avoir recours systématiquement à l'usage du masculin *et* du féminin pour désigner les hommes et les femmes visés par mes propos, j'ai essayé de privilégier l'usage de formules neutres en les désignant, par exemple, par le mot «personnes». Lorsque je me suis limité à l'emploi du masculin, c'était uniquement pour ne pas alourdir le texte.

Mon souhait le plus cher n'est certainement pas que les chercheurs, évaluateurs, rédacteurs en chef et autres responsables de l'évaluation deviennent «plus catholiques que le pape», comme on dit chez nous. Mais je serai très heureux si le lecteur arrive à la conclusion qu'il ne faut surtout pas «envoyer au diable» ceux et celles pour qui l'intégrité en recherche doit être une valeur dominante dans le processus de constitution des connaissances.

Table des matières

Avant-propos	VII
Introduction	1
Chapitre 1	
Inconduite en recherche : état des lieux	5
1. Concept d'inconduite	6
2. Types	8
3. Causes	11
4. Solutions	12
Chapitre 2	
Cadre méthodologique de l'enquête	15
1. Participants	15
2. Questionnaire	16
3. Stratégie de collecte des matériaux	17
4. Profil des répondants	18
Chapitre 3	
Gravité et fréquence de l'inconduite – chez les chercheurs	25
1. Analyse individuelle	26
2. Analyse comparative	54
3. Perceptions et caractéristiques personnelles	64

Chapitre 4

Gravité et fréquence de l'inconduite – chez les évaluateurs 75

- 1. Analyse individuelle 78
- 2. Analyse comparative 84
- 3. Perceptions et caractéristiques personnelles 85

Chapitre 5

Gravité et fréquence de l'inconduite – chez les responsables
de l'évaluation 89

- 1. Analyse individuelle 91
- 2. Analyse comparative 97
- 3. Perceptions et caractéristiques personnelles 98

Chapitre 6

Causes et solutions de l'inconduite 103

- 1. Causes de l'inconduite 104
 - 1.1 Facteurs « positifs » et « négatifs » 106
 - 1.2 Motifs « afin de » et « parce que » 107
 - 1.3 Perceptions et caractéristiques personnelles 108
- 2. Solutions de l'inconduite 109
 - 2.1 Quantité et qualité 113
 - 2.2 Formation à l'intégrité 115
 - 2.3 Punition, rétractation et dénonciation 116
 - 2.4 Processus d'évaluation 120
 - 2.5 Perceptions et caractéristiques personnelles 122

Conclusion 125

- 1. Moyennes et écarts-types 125
- 2. Limites de la recherche 127
- 3. Et maintenant? 128

Bibliographie 133

Index des auteurs 139

Introduction

Les processus de production et de diffusion des connaissances confrontent inévitablement le chercheur et la communauté scientifique à laquelle il appartient à des interrogations relatives à l'intégrité en recherche. Ces questions d'ordre éthique interpellent les chercheurs et autres gens concernés (rédacteurs en chef, dirigeants de sociétés savantes, etc.) de façon de plus en plus explicite surtout, peut-être, depuis les révélations troublantes de Broad et Wade (1982 ; publié en français en 1987) sur la fraude scientifique. Ainsi, au cours des dernières années, une grande partie des universités et organismes subventionnaires se sont dotés d'une politique en matière d'intégrité en recherche (LaFollette, 1992 ; Duquet, 1993), des colloques et des conférences ont porté spécifiquement sur ce thème et plusieurs articles et ouvrages, dont ceux de LaFollette (1992) et, au Québec, de Larivée (1993), y ont été consacrés. Généralement, on admet que les manquements à l'éthique en recherche sont plus nombreux qu'on ne le croyait jusqu'à tout récemment, même si ces conduites déplorables sont encore mal documentées.

Bien sûr, il y a eu depuis un certain temps déjà quelques cas d'inconduite professionnelle fortement médiatisés et qui ont donné lieu à des analyses ou à des enquêtes approfondies, principalement dans le domaine médical (Darsee, Alsabti, Summerlin, Breuning, etc.). D'autres études rigoureuses sont également arrivées à la conclusion que des noms aussi prestigieux que Ptolémée, Galilée, Lavoisier, Leibniz, Newton, Darwin, Freud, Mead, Mendel, Pasteur, Pavlov, Burt, Watson, Bandura et Bettelheim devaient figurer sur la liste noire des auteurs de fraudes scientifiques reconnues ou suspectées (voir, en particulier, Broad et Wade, 1982 ; Larivée, 1993 ; ainsi que Woolf, 1988). Cependant, de façon générale, il est reconnu qu'on possède peu d'informations dites « objectives » sur les conduites répréhensibles en ce qui regarde l'intégrité en recherche

(LaFollette, 1992 ; Larivée, 1993). Deux aspects particulièrement importants rendent cette quête de vérité extrêmement difficile, voire impossible : la définition même du concept d'intégrité et l'obtention de données fiables sur l'inconduite professionnelle.

La première difficulté vient du fait qu'une conduite jugée répréhensible *aujourd'hui* ne l'était pas nécessairement dans le passé et ne le sera pas nécessairement dans l'avenir. De même, une conduite jugée répréhensible *ici* (dans tel pays, dans telle association, etc.) ne le sera pas nécessairement ailleurs. LaFollette (1992) insiste sur ce caractère « construit » de la notion d'intégrité en recherche : les normes à cet égard sont susceptibles de changer dans le temps et dans l'espace. De plus, ces normes seraient souvent informelles. Knoll (1992) reconnaît très explicitement l'importance de déterminer, par des enquêtes notamment, les pratiques que différents groupes considèrent comme de l'inconduite, et ce qu'ils voient comme des « péchés mortels » et des « péchés véniels ». Bref, à part la condamnation quasi universelle de certaines conduites comme la fabrication de données, il existerait généralement, selon LaFollette, des différences importantes dans le système de valeurs et le code de conduite plus ou moins formel suivi par les membres d'une communauté scientifique.

En ce qui regarde la deuxième difficulté, il est facile de comprendre que même si on parvenait à s'entendre sur une définition commune de l'intégrité en recherche, il serait pour le moins surprenant que tous les chercheurs se mettent soudainement à avouer tous leurs péchés... Le niveau véritable d'inconduite est, à toutes fins utiles, destiné à demeurer secret. Face à cela, il faut généralement s'en remettre à des enquêtes auprès d'informateurs secondaires (Buzzelli, 1992). Dans cette optique, l'opinion de ceux et celles qui sont peut-être les plus grands experts en la matière, les chercheurs eux-mêmes, constitue une approximation non négligeable. En effet, ils sont certainement des observateurs privilégiés de ces conduites douteuses sur le plan de l'éthique. Même sans les dénoncer ouvertement, ils ont pu être témoins, victimes, complices ou même auteurs de gestes qu'ils considèrent répréhensibles. Leur perception ne peut pas être écartée du revers de la main. Par ailleurs, leur opinion est également très importante parce que c'est elle qui les guide dans leurs observations, interprétations, prévisions et, conséquemment, dans leurs actions en lien avec l'intégrité en recherche.

Ces deux difficultés ne sont pas sans implications sur l'étude de l'intégrité en recherche. D'une part, si on reconnaît le caractère construit, spatiotemporel et intersubjectif de la notion d'intégrité, la mise en relief de la conception particulière qu'en ont les chercheurs d'un groupe donné à un moment donné devient essentielle. D'autre part, en présupposant que la question de l'intégrité en recherche se prête mieux à une étude « de l'intérieur » qu'à une observation « de l'extérieur », pour reprendre les termes d'Evered et Louis (1981), et que les chercheurs sont vraisemblablement les intervenants les plus concernés et les mieux informés, leur opinion sur le niveau plus ou moins élevé d'intégrité dans leur communauté scientifique constitue un produit cognitif valable et déterminant. Ce qui nous amène à la présente recherche.

La question de l'intégrité sera ici abordée dans le champ particulier des sciences de l'administration, un domaine où, à ma connaissance, très peu d'études sur ce sujet ont été réalisées jusqu'à ce jour. En fait, si on se fie aux cas de fraudes reconnues ou suspectées dont nous avons fait état précédemment, les sciences de l'administration seraient d'une pureté quasi exemplaire¹ contrairement, par exemple, aux sciences biomédicales. Personne ne connaît la conception qu'ont les chercheurs de l'intégrité dans ce champ de connaissances qui a connu une croissance fulgurante au cours des 20 ou 30 dernières années. En plus de ne pas avoir une image très nette des normes plus ou moins explicites auxquelles ces chercheurs adhèrent et de ne pas savoir dans quelle mesure elles sont partagées dans leur communauté scientifique, on ne sait pas non plus dans quelle mesure elles seraient transgressées selon ses propres membres.

C'est dans cette voie que s'inscrit la présente recherche. Elle porte sur l'étude des perceptions des professeurs réguliers en sciences de l'administration dans les universités francophones du Québec, relativement à l'inconduite en recherche. De façon plus précise, l'objectif principal de cette enquête est de mettre en évidence et d'analyser les opinions des membres de cette communauté scientifique quant à la gravité et à la fréquence de différentes conduites associées souvent au manque d'intégrité en recherche. Les causes attribuées à l'inconduite en recherche ainsi que les solutions proposées font également l'objet de questions spécifiques.

1. Dans ce domaine, les cas documentés d'inconduite en recherche sont très rares. Le plus célèbre d'entre eux porte sur l'accusation de plagiat qui pèse lourdement sur Frederick Winslow Taylor, considéré comme le père de la gestion scientifique (voir à ce propos Wrege et Stotka, 1978, ainsi que Wrege et Greenwood, 1991).

L'intérêt premier de cette enquête est d'amener les chercheurs eux-mêmes, particulièrement ceux qui œuvrent en sciences de l'administration, à réfléchir aux normes qu'ils veulent se donner à partir de ce qu'ils disent penser en ce qui regarde l'intégrité en recherche. De plus, les résultats devraient constituer une banque d'informations susceptibles de guider différents intervenants comme les associations de chercheurs, les universités, les organismes subventionnaires et les comités de rédaction de revues savantes dans la mise en place ou la remise en question de mesures visant à prévenir ou à réprimer l'inconduite en recherche, y compris celle d'un code de déontologie (ou de certaines de ses parties) régissant les pratiques des chercheurs, si cette mesure était jugée souhaitable.

Avant d'aborder de façon détaillée les principaux éléments du cadre méthodologique mis en place pour atteindre l'objectif de cette étude, il faut d'abord préciser la notion d'inconduite en recherche et faire état de ce qu'on considère habituellement dans la littérature dite scientifique comme ses différents types, ses causes et ses solutions. Puis, les chapitres 3, 4 et 5 porteront sur les perceptions de la gravité et de la fréquence de ces manquements à l'éthique chez, respectivement, les chercheurs, les évaluateurs (*reviewers* ou *referees*, en anglais) et les responsables de l'évaluation. Le chapitre 6 sera consacré aux causes attribuées à l'inconduite en recherche par les 136 professeurs ayant participé à cette enquête ainsi qu'aux solutions qu'ils proposent. Dans la conclusion, après une brève synthèse des résultats de cette recherche, les limites de cette étude seront discutées et quelques actions ou voies de recherche seront envisagées.

Chapitre 7

Inconduite en recherche États des lieux

Dans ce chapitre, on verra d'abord comment a été définie l'inconduite en recherche à l'intérieur de la perspective essentiellement socioconstructiviste adoptée ici. Puis, après avoir abordé différentes façons de regrouper les manquements à l'éthique en recherche, je présenterai la classification élaborée pour les besoins de cette enquête et constituée de 14 types possibles d'inconduite chez les chercheurs, 6 chez les évaluateurs¹ et 5 chez les responsables de l'évaluation². L'étude des causes et des solutions déjà suggérées dans la littérature savante fera l'objet des deux dernières sections, principalement à partir des travaux solidement documentés de deux chercheurs québécois : Serge Larivée et Diane Duquet.

-
1. Ces évaluateurs ou lecteurs sont généralement des chercheurs considérés comme des experts dans leur domaine. On leur demande de porter un jugement, le plus souvent anonyme, sur un texte soumis en vue d'une publication dans une revue, d'une communication dans un congrès ou de l'obtention d'une subvention.
 2. Ce terme désigne principalement le rédacteur en chef d'une revue avec comité de lecture ou encore le responsable d'un comité scientifique mis sur pied en vue de la tenue d'un congrès.

1. Concept d'inconduite

L'idée d'inconduite en recherche repose évidemment sur la notion d'intégrité, dont le caractère construit, spatiotemporel et intersubjectif a été reconnu dans l'introduction. Synonyme de « probité » ou d'« honnêteté », l'intégrité en recherche se définit implicitement ou explicitement dans la très grande majorité des cas par l'absence de mauvaises conduites. Son étude passe quasi toujours par l'analyse des manquements à l'éthique.

Malgré l'ambiguïté du concept d'intégrité, l'inconduite renvoie généralement à toute tentative pour tromper, par des affirmations fausses ou par omission d'informations importantes, à propos de ce qui a été fait, des résultats obtenus ou encore de la paternité des idées ou des mots employés, lors de la soumission d'un projet de recherche, de sa réalisation ou de la diffusion de ses résultats (voir, entre autres, LaFollette, 1992 ; Larivée, 1993 ; Duquet, 1993 ; Friedman, 1992 ; Zwolenik, 1992 ; Knoll, 1992 ; et Teich, 1992). L'intentionnalité, même si elle peut être difficile à démontrer, est donc un élément clé de cette conception de l'inconduite en recherche (voir, notamment, LaFollette, 1992 ; Woolf, 1988 ; ainsi que Broad et Wade, 1982). Conformément à la définition qu'en donnent d'importants organismes comme la National Science Foundation (NSF), la National Academy of Science (NAS) et le Public Health Service (PHS), et dont s'inspirent de nombreux chercheurs qui s'intéressent à l'intégrité en recherche (Zwolenik, 1992), l'inconduite inclut généralement à la fois la fraude dans ses manifestations jugées comme étant les plus graves – on pense ici à la fabrication de données, à leur falsification et au plagiat – et un ensemble de comportements constituant ce que Larivée (1993) appelle des « accroc à l'éthique scientifique » (p. 45) se situant en quelque sorte dans une « zone grise » (Teich, 1992, p. 187), étant donné qu'ils semblent moins répréhensibles ou encore que le consensus quant à leur niveau de gravité ne paraît pas encore clairement établi ou très élevé. Certains, telle LaFollette (1992), ne font pas de distinction très nette entre la fraude et les manquements mineurs à l'éthique ; en se fondant sur la définition du *Oxford Dictionary of the English Language*, elle considère qu'il y a inconduite « lorsqu'un auteur, un évaluateur ou un rédacteur en chef fait de la fausse représentation de façon à en retirer injustement un avantage ou à s'attaquer délibérément aux droits ou intérêts d'une autre personne ou d'un groupe » (p. 41).

Dans la présente étude, c'est la définition suivante de l'inconduite en recherche qui sera retenue :

toute conduite délibérée allant, sur le plan éthique, à l'encontre des règles plus ou moins explicites que se donne une communauté de chercheurs, à un moment donné et en un lieu particulier, relativement au comportement à adopter entre la préparation d'un projet de recherche et la publication de ses résultats.

Cette définition inclut toute tentative pour induire les autres en erreur, par une affirmation fausse ou par omission d'informations, sur l'identité et la contribution des auteurs d'une recherche, sur la procédure suivie au plan méthodologique, sur les résultats obtenus et sur la paternité des mots ou idées contenus dans le texte en faisant état. Elle inclut aussi tout comportement considéré comme nuisant au bon fonctionnement des activités associées à la production et à la diffusion des connaissances, notamment en ce qui regarde la participation à des congrès savants et le comportement adopté face à un texte soumis pour fins d'évaluation. Elle concerne non seulement les chercheurs eux-mêmes, mais également les évaluateurs et rédacteurs en chef de revues (ou autres responsables de l'évaluation d'un texte). Elle porte sur les responsabilités de chacun de ces intervenants envers la communauté de chercheurs à laquelle ils appartient.

La définition d'inconduite adoptée ici renvoie donc à un comportement jugé malhonnête ou trompeur en contexte de recherche. Elle exclut :

- les « erreurs », comme LaFollette (1992) et Larivée (1993) le notent très bien, qu'elles soient commises de bonne foi, par incompetence, par manque de rigueur ou négligence, ou encore sous l'influence de biais personnels inconscients ;
- la mauvaise conduite du chercheur qui ne serait pas en lien direct avec la recherche elle-même, comme le harcèlement et autres abus de pouvoir dont seraient victimes, notamment, certains étudiants et assistants de recherche ;
- les comportements inacceptables du chercheur en lien avec ses responsabilités envers les sujets de la recherche, comme le fait de dévoiler l'identité d'un sujet sans son consentement.

Comme cette recherche porte essentiellement sur les types de manquement à l'éthique, sur les causes de l'inconduite en recherche et sur les solutions avancées, il est essentiel de dire quelques mots sur ces trois aspects de l'intégrité en recherche.

2. Types

Les manquements à l'éthique en recherche semblent se diviser, selon Larivée (1993), en deux grandes catégories : les fraudes et les conduites constituant des infractions plus ou moins graves aux normes de déontologie scientifique. Trois types de fraude sont pris en considération : la fabrication de données, qui consiste à inventer des résultats, à prétendre que le nombre de cas étudiés a été plus grand qu'il ne l'a été réellement ou encore à faire référence dans son curriculum vitae ou ailleurs à des articles inexistantes ; le « concoctage » de données, qui consiste à altérer des données en les manipulant (arrondir des résultats, utiliser abusivement des tests statistiques de façon à confirmer l'hypothèse de travail, etc.) ou à supprimer celles qui empêchent de confirmer l'hypothèse de travail ; et, finalement, le détournement de données, renvoyant principalement au plagiat « classique » (repandre à son compte un texte ou une partie de celui-ci sans en indiquer la provenance explicite), au vol de paternité entre collègues (récupérer une idée, une hypothèse, une liste de références présentes dans un projet ou un article à évaluer) ou avec des étudiants (s'approprier le travail d'un étudiant en vue d'une communication ou d'une publication), à la paraphrase abusive (changer quelques mots du texte d'un autre et laisser croire qu'ils sont de soi-même) et à l'autoplagiat (publier ou communiquer les données intégrales ou légèrement modifiées d'une même recherche dans des périodiques ou actes de congrès différents, sans l'indiquer clairement).

Quant aux « accros » plus ou moins graves à l'éthique scientifique, ils comprennent, selon Larivée (1993) : les publications « salami », c'est-à-dire publier plusieurs petits articles plutôt qu'un seul plus substantiel ; les soumissions multiples, où le chercheur soumet le même article à plusieurs revues ; la pratique de la multisignature, qui consiste à inclure parmi les auteurs de la recherche le nom d'individus n'y ayant pas contribué de façon significative ou à assigner aux auteurs un ordre ne rendant pas justice à leur contribution ; les conflits d'intérêt, où quelqu'un évalue positivement ou négativement une demande de fonds ou un article dans le but d'en retirer un avantage personnel comme la renommée ; le détournement de fonds de recherche, comme demander des fonds pour une recherche déjà effectuée ou utiliser des fonds à des fins personnelles ; et les conflits de personnalité, où un chercheur en discrédite un autre en se fondant sur ses caractéristiques personnelles plutôt que sur la qualité de son travail.

De façon un peu semblable, Duquet (1993) propose une typologie reconnaissant trois grandes catégories de manquement à l'éthique : les comportements scientifiques frauduleux, les comportements scientifiques

pernicieux et les comportements malicieux. Les premiers concernent les délits de fabrication de données, de falsification de données (incluant leur omission et leur lissage abusif) et de plagiat (démarquage, calque, auto-plagiat, etc.); les seconds correspondent essentiellement aux accrocs à l'éthique dont il fut question dans le paragraphe précédent (fragmentation d'un texte en plusieurs articles, recours aux multisingatures, etc.); quant aux comportements malicieux, ils comprennent le vandalisme, la calomnie, le détournement de fonds et autres délits souvent de nature criminelle.

De son côté, LaFollette (1992) classe les manquements à l'éthique en recherche en fonction des rôles associés à la publication des travaux de recherche. Ainsi, les conduites non conformes à l'éthique peuvent provenir des auteurs, des évaluateurs et des rédacteurs en chef ou autres responsables de l'évaluation d'un texte. Les auteurs peuvent, notamment, inventer des données, ne retenir que celles confirmant leurs hypothèses, utiliser les mots ou les idées d'un autre sans lui en attribuer la paternité, ne pas inclure comme coauteur le nom d'un chercheur ayant contribué significativement à la recherche, inclure le nom d'un chercheur n'y ayant pas vraiment contribué ou affirmer qu'un article ou volume a été accepté pour publication alors que ce n'est pas le cas. Les évaluateurs ayant une conduite répréhensible au plan de l'éthique vont rédiger un rapport délibérément biaisé (pour une multitude de raisons), retarder la soumission de leur rapport en vue d'en tirer un avantage personnel (comme publier avant un concurrent ou tout simplement lui nuire) ou encore s'approprier les idées ou les mots mêmes d'un manuscrit à évaluer. Quant à l'inconduite des rédacteurs en chef (ou des rédacteurs adjoints, associés ou désignés), elle peut consister à fabriquer un faux rapport d'évaluation, à accepter ou refuser un manuscrit pour des raisons autres que sa qualité (p. ex., désir d'aider un collègue dans sa carrière) ou, comme dans le cas des évaluateurs, à s'approprier les idées ou les mots présents dans un manuscrit en cours d'évaluation.

Les classifications proposées par ces auteurs ainsi que les travaux réalisés par un grand nombre d'autres chercheurs sur un type ou l'autre d'inconduite sont certainement très pertinents pour la présente recherche, même si leur principale source d'information provient des sciences dites « dures ». Par ailleurs, le libellé des catégories retenues ainsi que leur ampleur peuvent être sujets à discussion. Ainsi, la multisingature doit être « abusive » pour être considérée comme une inconduite, et les soumissions multiples sont certainement légitimes si elles ne sont pas « simultanées », c'est-à-dire si un même texte est soumis quelque part *après* avoir été refusé ailleurs.

En ce qui regarde l'ampleur des catégories, il n'est peut-être pas approprié, par exemple, de placer le traficage du CV dans la catégorie « fabrication de données », et l'autoplégat n'est peut-être pas du même ordre que le plagiat du travail de quelqu'un d'autre. En tenant compte de ces considérations, les types d'inconduite retenus pour la présente recherche sont les suivants :

Chez les chercheurs :

- La fabrication d'informations
- La falsification d'informations
- Le plagiat
- L'autoplégat
- Les publications « salami » ou fragmentées
- Les soumissions multiples simultanées
- La multiscriture abusive
- Le déni de contribution
- La mise en ordre injuste des auteurs
- L'omission d'informations utiles
- La citation intéressée ou de travaux non consultés
- Le refus de présenter une communication acceptée
- Le détournement de fonds de recherche
- Le traficage du CV

Chez les évaluateurs et rédacteurs en chef (ou autres responsables de l'évaluation d'un texte), même s'ils se manifestent de façon parfois très différente :

- L'évaluation délibérément biaisée
- L'évaluation bâclée
- Le bris de confidentialité
- L'évaluation indûment retardée
- Le vol d'informations

Dans le cas des évaluateurs, il faut ajouter le type d'inconduite suivant :

- La délégation non autorisée de l'évaluation d'un texte

3. Causes

De façon générale, on considère que les causes de l'inconduite en recherche se rapportent soit à la personnalité du chercheur, soit au système dans lequel prend place l'activité de recherche³ ou, de façon peut-être encore plus vraisemblable, à l'interaction entre les deux. Voyons de plus près ce qu'en disent deux chercheurs québécois qui semblent avoir fort bien résumé les écrits se rapportant aux causes de l'inconduite en recherche.

Larivée (1993) reconnaît l'existence de deux tendances différentes lorsqu'on veut expliquer les manquements à l'éthique en recherche. Certains incriminent la personnalité du chercheur et mettent en cause son profil psychologique. D'autres penchent plutôt vers des raisons reliées à la nature même de l'activité scientifique : la compétition, qui se définit essentiellement par la pression à effectuer des recherches et à en publier les résultats ; la structure actuelle de l'activité scientifique, qui favorise la concurrence entre différents secteurs de recherche par l'obtention de ressources limitées et qui met très fortement l'accent sur la productivité ; la nature des publications scientifiques, où dominent les recherches dont les hypothèses sont confirmées ; et, finalement, la commercialisation des découvertes scientifiques, qui rend de moins en moins désintéressée la recherche de pointe.

Quant à Duquet (1993), elle insiste sur les facteurs susceptibles d'exacerber certaines caractéristiques du chercheur qui peuvent le conduire à adopter une conduite répréhensible au plan de l'éthique. Elle en établit six : les contraintes du financement de la recherche ; la professionnalisation de la recherche ; les modes d'évaluation des chercheurs axés principalement sur le nombre de publications ; un certain élitisme où les chercheurs reconnus bénéficient d'un « préjugé favorable » lorsqu'ils soumettent leurs travaux pour évaluation ; la fragilité du « tissu moral » de la communauté universitaire ; le coût d'opportunité du risque compte tenu de la faible possibilité d'être démasqué pour avoir manqué de probité en recherche (et du peu de mesures coercitives associées à l'inconduite en recherche) et des gains importants que peut en retirer un chercheur.

Deux brèves remarques pour conclure cette section sur les causes de l'inconduite. D'abord, en sciences de l'administration, l'influence de certains facteurs comme la commercialisation des découvertes scientifiques

3. En particulier depuis les nombreuses allégations d'inconduite en recherche rendues publiques au début des années 1980 (Woolf, 1988).

est peu susceptible de se manifester à cause de la nature même des objets de recherche. Ensuite, l'étude des causes ou explications se prête mal à une formulation qui tendrait à déresponsabiliser complètement l'auteur d'une inconduite ; ainsi, par exemple, la seule pression mise sur les chercheurs pour qu'ils publient peut difficilement constituer une justification valable de l'inconduite (Woolf, 1987).

4. Solutions

Comme dans la section précédente, Larivée (1993) et Duquet (1993) seront mis à contribution parce qu'ils posent très clairement mais également de façon différente la question des solutions à l'inconduite en recherche. Ils semblent avoir bien intégré dans leur synthèse sur ce point la plupart des idées proposées par d'autres auteurs.

Pour lutter contre la fraude, l'objet particulier sur lequel il se focalise, Larivée (1993) constate qu'on peut privilégier le contrôle externe ou le contrôle interne. Le contrôle externe reposerait sur des mesures adoptées par des organismes parascientifiques, comme des organismes subventionnaires ou des agences gouvernementales. Le contrôle interne, auquel Larivée consacre près d'une quinzaine de pages, s'appuierait plutôt sur des mesures qui seraient essentiellement sous la responsabilité de la communauté scientifique elle-même ; le rôle des sociétés savantes, des périodiques, des laboratoires et des institutions⁴ serait alors dominant. Larivée fait état de huit de ces mesures : considérer la fraude comme une dimension importante à prendre en considération lors de la formation des chercheurs, mettre en place différents mécanismes ou pratiques de nature à prévenir la fraude dans les laboratoires, inviter les rédacteurs en chef et les évaluateurs à faire preuve d'une vigilance accrue devant les articles ou volumes qui leur sont soumis, favoriser les rétractations, encourager les études de reproduction, réduire le nombre de revues scientifiques, accorder des promotions en se fondant sur la qualité plutôt que sur la quantité des publications et créer une cour scientifique pour traiter les cas litigieux. Selon Larivée, « [...] la coercition a plus de chances de prévaloir dans les contrôles externes, alors que la bienveillance le sera dans les contrôles internes » (p. 162).

4. En ce qui a trait à l'institution universitaire, il ne me paraît pas évident qu'on puisse véritablement parler d'un contrôle « interne » à une communauté scientifique.

En se plaçant dans la perspective des universités pour qui l'éthique est une réalité à gérer, Duquet (1993) reconnaît deux façons différentes mais nécessaires et complémentaires d'aborder la question des solutions à l'inconduite en recherche : agir sur les conséquences ou agir sur les causes. Dans le premier cas, l'approche est essentiellement répressive et axée sur le court terme ; elle consiste à instituer des mécanismes de traitement des cas de manquement à l'éthique en recherche, ainsi qu'à déterminer et appliquer les sanctions appropriées (licenciement, suspension, réprimande, etc.). Dans le second cas, l'approche est plutôt préventive et tournée vers le long terme ; en plus de se doter d'une politique en la matière, les universités ont au moins trois autres moyens à leur disposition : l'affirmation éthique (c'est-à-dire la manifestation très nette dans des politiques, décisions, etc., de sa préoccupation éthique), la formation à l'éthique (p. ex., un cours distinct sur le sujet) et le ressourcement éthique (p. ex., distribution au personnel en place des documents relatifs à la politique d'intégrité en recherche).

Ici encore, certaines mesures telles qu'encourager les études de reproduction ne font pas partie des pratiques de recherche en sciences de l'administration. Par ailleurs, prévention et répression de l'inconduite constituent deux dimensions ou moments à prendre en considération lorsqu'on aborde les solutions à l'inconduite. Elles concernent particulièrement les institutions universitaires et leurs composantes (facultés, départements, programmes, etc.) ainsi que les lieux de publication (principalement les revues).

Chapitre 2

Cadre méthodologique de l'enquête

Le chapitre 2 porte sur les aspects méthodologiques de la recherche. Il sera d'abord question de ceux qui étaient visés par cette enquête, puis du questionnaire auquel ils étaient invités à répondre et de la procédure suivie. Finalement, la dernière section mettra en relief les différentes caractéristiques des 136 professeurs qui ont rempli et retourné le questionnaire.

1. Participants

Cette recherche s'adressait à tous les professeurs réguliers (adjoints, agrégés ou titulaires) travaillant en mai 2001 dans l'un ou l'autre des établissements universitaires francophones du Québec en sciences de l'administration, soit : Université Laval (Québec), HEC Montréal, Université de Sherbrooke, ESG UQAM (Montréal), UQTR (Trois-Rivières), UQO (Hull), UQAR (Rimouski), UQAC (Chicoutimi), UQAT (Rouyn-Noranda), ENAP (Québec et Montréal) et TÉLUQ (Québec et Montréal). À ce moment-là, seule l'Université Laval possédait l'accréditation AACSB¹, alors que

1. The Association to Advance Collegiate Schools of Business.

l'ESG UQAM et HEC Montréal avaient reçu l'accréditation EQUIS². Dans toutes ces universités, la recherche est une composante de la tâche du professeur et elle est prise en compte lors de son évaluation, même si certaines universités ont la réputation d'être plus orientées vers la recherche que d'autres. Au total, 699 professeurs ont eu la possibilité de participer à cette enquête. Quelques précisions doivent être apportées :

- les professeurs substitués, suppléants, associés, invités ou visiteurs ainsi que les chargés de cours ne font pas partie de la population étudiée ici ;
- les professeurs d'économie appliquée à la gestion sont inclus dans cette enquête s'ils font partie du même département que les autres professeurs en sciences de l'administration (par exemple, à l'UQTR), s'ils constituent un regroupement disciplinaire bien identifié (par exemple, à HEC Montréal), même s'ils ne sont pas liés structurellement aux sciences de l'administration (par exemple, à l'université Laval, ils sont rattachés au département d'économique de la Faculté des sciences sociales) ; à l'ESG UQAM, après une rencontre avec le directeur du département d'économique, 13 professeurs de ce département ont été jugés assez près de l'économie appliquée à la gestion pour être aussi visés par la présente recherche ;
- les professeurs en sciences comptables sont considérés ici comme des professeurs en sciences de l'administration même lorsqu'ils sont regroupés dans une unité différente de celle des sciences de l'administration (par exemple, à l'UQTR).

2. Questionnaire

La partie principale du questionnaire portait sur un ensemble de comportements susceptibles d'être associés à l'un ou l'autre des types d'inconduite dont nous avons fait état précédemment. Pour chacun d'eux, le répondant était invité à dire dans quelle mesure il était répréhensible et s'il était répandu, sur une échelle d'évaluation comprenant cinq niveaux (1 = pas du tout ; 2 = peu ; 3 = moyennement ; 4 = très ; 5 = énormément). Il lui était également demandé dans quelle mesure certains facteurs nommés permettaient d'«expliquer» les conduites répréhensibles en recherche (causes) et jusqu'à quel point il serait favorable à certaines dispositions visant l'amélioration de l'intégrité en recherche (solutions). Chacun était

2. The European Quality Improvement System.

aussi invité à dire s'il avait déjà été témoin ou encore victime d'une inconduite ainsi que, le cas échéant, ce qu'il avait fait dans chacun de ces deux cas et son niveau de satisfaction relativement à la façon dont la situation s'était réglée. Le questionnaire comprenait finalement une section sur des informations d'ordre personnel : âge, sexe, statut, discipline, expérience, dossier de publication, etc. Au total, le questionnaire comprenait 91 items, plusieurs demandant plus d'une réponse (p. ex., gravité et fréquence d'une même conduite).

Le questionnaire fut prétesté auprès de 8 professeurs (ou autres spécialistes de la recherche) dont les caractéristiques personnelles étaient très variées, notamment en ce qui regarde la discipline (production, comptabilité, stratégie, physique, etc.) et l'université de rattachement (6 universités différentes). La plupart d'entre eux possédaient une vaste expérience comme chercheur ou comme spécialiste. Trois d'entre eux dirigeaient ou avaient déjà dirigé un programme de doctorat en administration et deux autres occupaient ou avaient occupé un poste de gestion important en lien avec la recherche. Chacun d'eux, après avoir reçu une version complète du questionnaire, fut invité à le commenter, autant de façon générale que détaillée. Leurs nombreux commentaires ont permis d'apporter des modifications importantes au questionnaire.

3. Stratégie de collecte des matériaux

Dans la semaine du 14 mai 2001, chacun des professeurs concernés a reçu par la poste le questionnaire à remplir, accompagné d'une lettre d'introduction. L'anonymat le plus absolu a été garanti et des mesures très strictes ont été prises à cet effet, dont l'élimination de certaines questions pour lesquelles il aurait pourtant été intéressant d'avoir des réponses (p. ex., université à laquelle chacun est rattaché). Le questionnaire ne devait supposément pas prendre plus d'une vingtaine de minutes à répondre et chacun était prié de le retourner le plus tôt possible (avant la fin du mois de juin) dans l'enveloppe préadressée et préaffranchie. Un rappel par voie électronique a été fait le 23 mai auprès de tous les professeurs ayant une adresse électronique disponible sur le site de leur université, soit la presque totalité.

4. Profil des répondants

Au total, 136 professeurs ont rempli et retourné le questionnaire qu'ils ont reçu, soit un peu plus de 19 % de la population étudiée. Les réponses qu'ils ont données aux questions portant sur leurs caractéristiques personnelles permettent de dégager les particularités suivantes de ce groupe de participants³.

Âge

1	Entre 20 et 29 ans
21	Entre 30 et 39 ans
53	Entre 40 et 49 ans
54	Entre 50 et 59 ans
6	60 ans et plus

Sexe

43	Féminin
91	Masculin

Plus haut diplôme obtenu

106	Doctorat (Ph.D. ou autre)
27	Maîtrise (M.B.A., M.Sc. ou autre)

Domaine du plus haut diplôme

97	Sciences de l'administration (finance, marketing, management, etc.)
32	Autres (économique, relations industrielles, psychologie, droit, etc.)

Institution où ce diplôme a été obtenu

95	Université francophone
32	Université anglophone
4	Autre

3. Il faut noter que l'addition des chiffres présentés plus bas ne donne pas toujours 136, certains participants n'ayant pas répondu à l'une ou l'autre des questions.

Lieu où ce diplôme a été obtenu

73	Québec
10	Canada (hors Québec)
22	États-Unis
17	France
10	Autre

Statut de professeur

11	Adjoint (catégorie 2 pour le réseau de l'UQ)
60	Agrégé (catégorie 3 pour le réseau de l'UQ)
64	Titulaire (catégorie 4 pour le réseau de l'UQ)

Nombre d'années d'expérience comme professeur régulier dans une université

20	0-4 ans
22	5-9 ans
21	10-14 ans
19	15-19 ans
33	20-24 ans
19	25 ans ou plus

Discipline à laquelle vous considérez être principalement rattaché (une seule réponse)

9	Économie appliquée à la gestion
3	Études urbaines et touristiques
16	Finance/Assurances
27	Gestion des ressources humaines/Relations industrielles/Comportement organisationnel
25	Management/Stratégie/Droit des affaires
7	Marketing
5	Méthodes quantitatives de gestion
8	Production/Gestion des opérations
20	Sciences comptables/Fiscalité
7	Systèmes d'information organisationnels/Technologies de l'information
4	Autre

Avez-vous déjà publié dans une revue avec comité de lecture, c'est-à-dire une revue dans laquelle les textes reçus sont d'abord soumis à une évaluation généralement anonyme de deux ou trois lecteurs avant d'être acceptés ou refusés ?

10	Jamais
35	1-3 fois
48	4-9 fois
42	10 fois ou plus

Avez-vous déjà eu à évaluer un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès ?

14	Jamais
32	1-3 fois
32	4-9 fois
57	10 fois ou plus

Avez-vous déjà obtenu des fonds de recherche d'organismes subventionnaires ?

27	Jamais
11	Moins de 10 000 \$ au total
57	Entre 10 000 \$ et 100 000 \$ au total
40	Plus de 100 000 \$ au total

Au cours de vos études avancées, avez-vous été sensibilisé formellement (cours, conférence, colloque, etc.) aux questions reliées à l'intégrité en recherche ?

72	Pas du tout
38	Peu
20	Moyennement
5	Beaucoup
0	Énormément

Au cours de vos études avancées, avez-vous été sensibilisé de façon informelle (p. ex., expériences vécues ou relatées par des collègues) aux questions liées à l'intégrité en recherche ?

32	Pas du tout
42	Peu
42	Moyennement
16	Beaucoup
3	Énormément

Avez-vous déjà, soit donné un cours aux études avancées (maîtrise/doctorat), soit agi comme directeur de recherche ou soit eu recours aux services d'un assistant de recherche ?

6	Non
129	Oui

Avez-vous abordé les questions d'intégrité en recherche avec les étudiants concernés ?

16	Pas du tout
34	Peu
50	Moyennement
22	Beaucoup
7	Énormément

Croyez-vous que les cas d'inconduite dans votre domaine (qu'ils soient dénoncés ou non) ont tendance à⁴:

26	Augmenter
9	Diminuer
77	Rester au même niveau

4. À une question très semblable posée dans l'importante enquête de l'American Association for the Advancement of Science (AAAS) menée en 1991 auprès de ses membres et à laquelle 469 personnes ont participé, 37 % des répondants disaient croire que l'inconduite en recherche augmentait, 44 % qu'elle restait au même niveau et 2 % seulement qu'elle diminuait (Teich, 1992), alors que dans la présente recherche, ces pourcentages sont respectivement de 23 %, 69 % et 8 %.

Avez-vous déjà été personnellement témoin (p. ex., vous l'avez vue de vos propres yeux ou vous l'avez découverte au hasard de vos lectures) d'une conduite que vous jugez au moins « moyennement » répréhensible de la part d'un chercheur, d'un évaluateur ou d'un responsable de l'évaluation ?

58 Non

76 Oui

Considérez-vous avoir déjà été personnellement victime d'une conduite que vous jugez au moins « moyennement » répréhensible de la part d'un chercheur, d'un évaluateur ou d'un responsable de l'évaluation ?

78 Non

54 Oui

Relativement aux deux dernières questions, si la réponse était affirmative, les répondants étaient aussi invités à préciser l'inconduite la plus grave dont ils estimaient avoir été témoins ou victimes. Chez ceux qui prétendent avoir été *témoins* d'une inconduite (76 sur 134, soit 57 %⁵), c'est le plagiat qui a été nommé en premier lieu, sous toutes ses formes : ne pas indiquer la provenance des idées citées, faire publier un article ou volume sans indiquer qu'il s'agit de la traduction d'un texte de quelqu'un d'autre, utiliser le travail d'un étudiant (p. ex., thèse) sans le mentionner, etc. Très souvent, les victimes du plagiat dénoncé par les professeurs étaient des étudiants. Parmi les autres inconduites dont les participants à l'enquête disent avoir été témoins se trouvent principalement des comportements ayant trait à la cosignature d'un texte. Ainsi, accepter de voir son nom figurer comme coauteur d'un texte auquel on n'a pas vraiment contribué, refuser d'inclure celui d'un autre (surtout étudiant) qui aurait apporté une contribution importante et s'attribuer injustement une position avantageuse dans l'ordre des auteurs sont des pratiques évoquées fréquemment par les répondants. Quelques-unes des autres inconduites citées portaient sur la frag-

5. Dans l'enquête de l'AAAS, 27 % des participants soutenaient avoir été personnellement témoins au cours des 10 dernières années d'une recherche dont ils soupçonnaient que les résultats avaient été fabriqués, falsifiés ou plagiés (Teich, 1992). Il faut cependant être prudent dans l'interprétation de ce pourcentage et de celui obtenu dans la présente recherche, étant donné la possibilité que plusieurs participants aient pu être témoins du même cas d'inconduite.

mentation artificielle des résultats, l'évaluation superficielle ou bâclée d'un texte soumis ou encore la recommandation du rejet d'une demande de subvention sur une base douteuse (p. ex., chercheur concurrent).

Quant aux répondants qui assurent avoir eux-mêmes été *victimes* d'une inconduite au moins « moyennement » répréhensible en recherche (54 sur 132, soit 40 %), les comportements en question concernent, là encore, le plagiat, en particulier alors qu'ils étaient étudiants. De nombreux participants prétendent avoir été victimes de l'incompétence ou des biais d'un évaluateur ou du responsable de l'évaluation d'un de leurs textes. Quelques-uns affirment aussi qu'on ne leur a pas accordé un statut d'auteur ou de coauteur d'un texte alors qu'on aurait dû le faire. Certains se sont plaints également de la position qu'on leur a attribuée dans l'ordre des auteurs.

Qu'ils considèrent avoir été témoins ou victimes d'une inconduite assez grave, plus de la moitié des répondants disent n'avoir rien fait. Certains en auraient discuté avec les personnes concernées, mais très peu auraient dénoncé les gestes reprochés auprès des autorités compétentes, y compris lorsqu'ils se voyaient eux-mêmes comme des victimes de ces actes. Pour la très grande majorité d'entre eux, la situation ne s'est pas réglée à leur satisfaction.

Toutes ces caractéristiques personnelles font ressortir la grande diversité des 136 professeurs qui ont accepté de participer à cette enquête. On ne peut évidemment pas être certain qu'ils constituent un échantillon parfaitement représentatif des professeurs en sciences de l'administration dans les universités francophones du Québec. Cependant, cette variété de profils individuels, combinée au nombre élevé de répondants, confère aux opinions exprimées un intérêt manifeste. De plus, les informations personnelles recueillies permettront de les mettre en relation avec les réponses fournies aux questions portant sur l'intégrité en recherche. Ce qui nous amène aux résultats de cette enquête, d'abord en ce qui a trait à la perception des répondants à propos de la gravité et de la fréquence des différentes conduites étudiées chez les trois catégories d'intervenants ciblés.

Chapitre 3

Gravité et fréquence de l'inconduite Chez les chercheurs

Ce chapitre traite de la perception chez les répondants de la gravité et de la fréquence des différents comportements regroupés au chapitre 1 sous les 14 types d'inconduite associés aux chercheurs. Je présenterai et commenterai d'abord les réponses obtenues pour chaque type d'inconduite, souvent à la lumière d'autres études déjà réalisées sur les aspects discutés. Puis, l'analyse deviendra comparative, ce qui permettra d'ordonner ces comportements selon le niveau moyen de gravité et de fréquence qui leur est attribué et de mettre en relief à partir des écarts-types le consensus plus ou moins fort émergeant des opinions exprimées. Finalement, la mise en relation des perceptions des répondants avec leurs caractéristiques personnelles devrait alimenter certaines discussions et suggérer quelques voies de recherche ou pistes d'intervention susceptibles d'intéresser ceux qui sont préoccupés par l'intégrité en recherche. Cette façon de procéder sera la même lorsque nous aborderons les 6 types d'inconduite chez les évaluateurs (chapitre 4) et les 5 types chez les responsables de l'évaluation (chapitre 5).

1. Analyse individuelle

■ La fabrication d'informations

1. Inventer des données, des sujets, des procédures, des entrevues, des résultats, des citations ou autres éléments importants d'une recherche.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible				11	125
Conduite répandue	49	66	10	1	

Généralement considérée comme la plus grave de toutes les inconduites possibles en recherche, comme ce fut aussi le cas ici, la fabrication d'informations ne serait peut-être pas aussi rare qu'on aurait pu le supposer. Près de 9 % des répondants – ce qui semble énorme – jugent qu'elle serait au moins « moyennement » répandue. S'ils avaient raison, il y aurait lieu de s'inquiéter au plus haut point des conclusions tirées de nombreuses recherches réalisées en sciences de l'administration.

Qu'importe le champ de connaissances dans lequel s'inscrit un chercheur, il possède énormément de latitude dans la conduite de ses travaux, notamment en ce qui a trait à l'objectif de sa recherche et des cadres épistémologique, théorique, conceptuel et méthodologique qu'il met en place en vue de l'atteindre. Mais il ne possède certainement pas la liberté d'inventer des informations qui renvoient à des données de faits. C'est là l'un des très rares points sur lesquels il y a quasi-unanimité chez les professeurs ayant participé à cette enquête.

■ La falsification d'informations

2. Modifier ou supprimer des données ou toute autre information pertinente en fonction d'une hypothèse ou d'une théorie particulière.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	1		3	32	100
Conduite répandue	21	64	33	6	

3. Choisir certains tests statistiques (ou leur mode d'utilisation) plutôt que d'autres parce qu'ils permettent de confirmer une hypothèse de notre recherche.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	5	12	33	55	29
Conduite répandue	4	39	51	26	5

4. Faire paraître la procédure suivie au plan méthodologique plus rigoureuse qu'elle ne l'a été de fait.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible		3	31	63	38
Conduite répandue	4	36	54	23	5

On constate ici que la falsification d'informations n'est pas considérée comme « très » ou « énormément » grave par plus de 37 % des répondants lorsqu'elle porte sur le choix délibéré de certains tests statistiques (ou de leur mode d'utilisation) quand ceux-ci permettraient de confirmer une hypothèse de recherche, une pratique qui serait au moins « moyennement » répandue chez près de 66 % des chercheurs en sciences de l'administration. Par ailleurs, ces chiffres passent respectivement à plus de 25 % et de 67 % lorsqu'il s'agit de faire paraître comme plus rigoureuse la procédure suivie au plan méthodologique.

Là encore, il y a lieu de s'inquiéter. Qu'autant de professeurs tiennent pour acquies que les conduites 3 et 4 ne sont pas très fortement répréhensibles et que deux sur trois estiment qu'elles seraient au moins « moyennement » répandues n'est pas de nature à créer un climat de confiance auprès des acteurs concernés, en particulier de nos pairs, qui sont généralement les premiers utilisateurs des résultats de recherches, autant dans leur enseignement que pour leurs propres travaux de recherche. Que les résultats d'études confirmant une hypothèse de travail soient plus susceptibles d'être publiés (voir notamment Sterling *et al.*, 1995, un texte sur lequel nous reviendrons plus loin), comme on le rappelait dans *Affaires universitaires/University Affairs* en 1996 (anonyme), peut difficilement constituer une justification valable de l'utilisation abusive de certaines statistiques ou du maquillage de la procédure suivie.

■ Le plagiat

5. Utiliser, en tout ou en partie, les *mots* mêmes (ou leur traduction) d'un texte écrit par quelqu'un d'autre, sans en indiquer la provenance.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible		2	13	40	80
Conduite répandue	9	55	46	16	1

6. Utiliser, mais en employant ses propres mots, des *idées* contenues dans un texte écrit par quelqu'un d'autre, sans en indiquer la provenance.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible		10	25	50	49
Conduite répandue	5	31	51	24	12

Sans grande surprise, le plagiat est considéré comme une conduite au moins « très » répréhensible lorsqu'il désigne un vol de paternité des *mots* mêmes d'un texte (près de 89 % des répondants), que ces mots aient été tirés ou non d'un document rédigé dans une autre langue. Mais il y a tout de même plus de 26 % des professeurs pour qui le vol de paternité n'est que « peu » (n = 10) ou « moyennement » (n = 25) répréhensible lorsqu'il ne porte que sur les *idées* de quelqu'un d'autre. Dans le premier cas, il y aurait là une conduite au moins « moyennement » répandue selon tout près de 50 % des répondants alors que, dans le second cas, ce chiffre passe à plus de 70 %. Cette grande fréquence est semblable à celle attribuée par 95 rédacteurs en chef de revues de comptabilité (voir Borkowski et Welsh, 1998) à qui on demandait si, à leur avis, les manuscrits reçus contenaient des propos plagiés (*instances of plagiarism*); selon eux, la fréquence d'une telle pratique serait, en moyenne, de 2,04 sur une échelle allant de 1 (fréquent) à 3 (jamais), même s'ils considéraient cette conduite comme très répréhensible à 1,09 sur une échelle allant de 1 (*very unethical*) à 5 (*very ethical*)¹.

1. Pourtant, dans l'enquête de Engle et Smith (1992) menée auprès de professeurs de comptabilité, 91 % des 245 répondants ont estimé que pratiquement personne (soit entre 0 % et 5 % de leurs collègues) ne plagiait. On pourrait penser que l'utilisation du concept même de plagiat dans la question posée – *plagiarizing research* – avait peut-être contribué à accentuer la perception de gravité de cette

Ce résultat est assez troublant. Il y a quelques années déjà, Freeman (1988) déplorait la tendance qu'avaient plusieurs à prendre à la légère ou à excuser trop facilement le plagiat. Les résultats présentés plus haut semblent lui donner raison encore aujourd'hui. De toute évidence, ils sont encore nombreux les chercheurs qui hésitent à rendre à César ce qui est à César... Reconnaître la contribution de l'autre à l'évolution de sa propre pensée constitue non seulement un geste d'humilité important (Merton, 1957), mais également un impératif d'ordre éthique.

Il faut tout de même mettre quelques bémols ici. D'abord, le plagiat peut ne porter que sur quelques lignes ou encore sur des aspects très marginaux d'une recherche ou d'un texte (Buzzelli, 1992). Parfois même, il peut résulter d'une négligence (p. ex., dans la façon de prendre des notes en lisant un texte), ce qui se produirait assez fréquemment dans la vie universitaire (Grove, 1996) ; dans un tel cas, étant donné qu'il n'y a pas clairement *intention* de tromper, on peut difficilement parler d'une inconduite en recherche. Certains aussi lancent des accusations de plagiat qui ne sont pas toujours bien appuyées ou, à tout le moins, qui semblent prématurées. Compte tenu de l'effet possiblement dévastateur de telles accusations, la prudence est de mise, c'est le moins qu'on puisse dire.

Par ailleurs, par crainte de se faire « piquer » une idée apparemment originale et susceptible de donner naissance à un projet de recherche, certains professeurs ou étudiants croient préférable de garder cette idée secrète. Pourtant, comme le note bien Huff (1999), ils pourraient la faire avancer – ou l'abandonner, ce qui pourrait, dans certains cas, être tout aussi profitable – s'ils saisissaient toute occasion d'en débattre avec les personnes

conduite et, conséquemment, de sa faible fréquence. Cependant, 69 % des répondants considèrent le plagiat comme « extrêmement grave » et 27 % « modérément à extrêmement grave », des pourcentages qui ne sont pas très éloignés de ceux de la présente recherche. Signalons que, de façon générale, les professeurs qui ont participé à l'enquête de Engle et Smith ont clairement eu tendance à affirmer la très faible fréquence de l'inconduite en recherche. Ainsi, selon leurs réponses à *n'importe laquelle* des sept questions liées à des manquements à l'éthique chez le chercheur (plagiat, soumissions multiples simultanées, falsification de la documentation, falsification des données, déni de contribution, multisignature abusive et présentation des résultats d'une recherche dans plus d'un congrès), seulement 4 % ou moins des participants affirment que 61 % ou plus de leurs collègues adoptent un comportement répréhensible ; et, plus largement encore, aussi peu que 11 % ou moins de ces répondants au total pensent que 40 % ou plus de leurs collègues commettraient l'une ou l'autre de ces fautes.

intéressées. Cette attitude de grande méfiance est généralement contre-productive, notamment parce que, pour reprendre les termes de Huff, « la façon dont une autre personne développe “mon” idée fait que cette idée devient rapidement beaucoup plus la sienne que la mienne [...] Si je veux continuer à exploiter cette idée, je peux alors m'appuyer sur le travail déjà fait par cette autre personne » (p. 14). Au fond, dans la recherche en sciences de l'administration du moins, une idée fait normalement partie d'un système hors duquel elle peut difficilement s'épanouir et dont le caractère premier est d'être profondément idiosyncrasique. À quelques rares exceptions près, elles sont peu susceptibles d'intéresser suffisamment les autres pour qu'ils décident soudainement d'en faire un élément central de leur prochaine recherche. Dans ce domaine, les voleurs sont peut-être beaucoup moins à craindre que sa propre paranoïa.

■ L'autoplagiat

7. Faire paraître dans une revue ou un volume sensiblement ou exactement le même texte qu'on aurait déjà fait publier *dans la même langue* dans une autre revue ou un autre volume (avec un titre différent ou non), sans mentionner cet état de fait.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	1	6	26	54	48
Conduite répandue	6	52	38	22	10

8. Faire paraître dans une revue ou un volume sensiblement ou exactement le même texte qu'on aurait déjà fait publier *dans une langue différente* dans une autre revue ou un autre volume (avec un titre différent ou non), sans mentionner cet état de fait.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	2	16	46	42	30
Conduite répandue	5	40	43	27	10

9. Faire paraître dans les actes de plus d'un congrès sensiblement ou exactement le même texte (avec un titre différent ou non) *dans la même langue*, sans mentionner cet état de fait.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible		18	30	55	22
Conduite répandue	6	44	38	31	9

10. Faire paraître dans les actes de plus d'un congrès sensiblement ou exactement le même texte (avec un titre différent ou non) *dans une langue différente*, sans mentionner cet état de fait.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	3	26	36	43	26
Conduite répandue	5	44	36	33	9

11. Soumettre en vue d'une communication dans un congrès un texte déjà paru ou accepté dans une revue ou un volume.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	12	19	34	43	25
Conduite répandue	8	47	31	29	8

12. Soumettre pour fins de publication dans une revue ou un volume un texte déjà paru dans les actes d'un congrès, sans mentionner cet état de fait.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	12	19	36	47	20
Conduite répandue	6	35	35	36	13

Que disent exactement les résultats sur ce phénomène de l'autoplagiat dont on parle relativement peu ? D'abord et avant tout que la transparence est une vertu à laquelle adhère une majorité des répondants. Essentiellement, un chercheur pourrait donc se permettre de ne pas être original (par exemple, en essayant de faire publier le même texte dans des

langues ou en des lieux différents) dans la mesure où il ne laisse pas croire qu'il l'est... Bref, selon les professeurs qui ont participé à cette enquête, si un chercheur veut diffuser le même texte à plus d'une occasion, notamment parce qu'il souhaite s'adresser à des auditoires différents, il devrait le mentionner très explicitement à l'éditeur (dans le cas d'un volume), au rédacteur en chef (dans le cas d'une revue) ou au responsable du comité scientifique (dans le cas d'un congrès). On peut alors présumer qu'au moins une note infrapaginale dans le texte lui-même signalerait cet état de fait et, au besoin, que les autorisations requises seraient obtenues.

Les résultats disent également que ce manque de transparence ne serait pas exceptionnel, loin de là. Qui ne connaît pas un chercheur ayant diffusé le même texte (ou les mêmes résultats) dans plus d'un congrès (ce qui aide à comprendre pourquoi certains congrès sentent un peu le « réchauffé »), ou même dans plus d'une revue ou plus d'un volume, sans l'indiquer très clairement? De toute évidence, certains cherchent à profiter de cette ambiguïté en laissant croire à des contributions vraiment originales, alors qu'elles ne le sont pas. D'autres sont peut-être simplement négligents. Quoi qu'il en soit, si l'autoplagiat était aussi répandu que les résultats le suggèrent, c'est qu'il y aurait une forme de tolérance à son endroit, bien que plus de 75 % de tous les répondants considèrent chacune des conduites évoquées comme étant au moins « moyennement » répréhensible.

Dans des enquêtes réalisées depuis quelques années, les résultats obtenus ne semblent pas toujours aller dans le même sens que ceux présentés ici, peut-être à cause du moment où elles ont été conduites, de la discipline concernée, de la formulation des questions, du statut des répondants ou de toute autre raison. Ainsi, dans la recherche de Serebnick et Harter (1990) menée auprès des rédacteurs en chef de 34 revues en bibliothéconomie et sciences de l'information (*library and information science*), la plupart des répondants condamnaient sans ambiguïté la publication dans une revue d'un manuscrit identique ou presque à celui d'un autre déjà paru dans une revue ou même dans les actes d'un congrès, *lorsque l'auteur n'avait pas informé clairement le rédacteur en chef de cette situation*. Dans la recherche de Borkowski et Welsh (1998), les rédacteurs en chef de revues de comptabilité considéraient que la soumission d'un manuscrit *identique* à celui déjà publié dans des actes de congrès, que ce soit en vue d'une publication dans une revue ou même d'une communication dans un autre congrès, constituait un geste assez douteux au plan éthique (moyenne de 2,09 sur une échelle où, rappelons-le, 1 signifie « très immoral » [*very unethical*] et 5 « tout à fait correct »), bien qu'assez fréquent (moyenne de 1,91, 1 étant « souvent » et 3 « jamais »); sans surprise, les deux moyennes

évoquées passeront respectivement à 2,67 et 1,80 lorsque le terme *identique* est remplacé par *similaire*. Par ailleurs, les 328 professeurs de marketing qui ont répondu au questionnaire de Sherrell *et al.* (1989) affirmaient très clairement que la soumission du même manuscrit auquel on aurait apporté des modifications très mineures (p. ex., au titre, au résumé, à l'ordre des auteurs) constituait une conduite vraiment déplorable ; ils lui attribuaient un score moyen de 1,80 sur une échelle allant de « très répréhensible (1) à « tout à fait correct sur le plan éthique » (7)². Finalement, l'enquête de Engle et Smith (1992) a montré que 48 % des professeurs de comptabilité consultés pensaient qu'à peu près personne dans leur milieu ne soumettait les résultats d'une même recherche dans plus d'un congrès, et 41 % des autres répondants croyaient qu'entre 6 % et 39 % des chercheurs agissaient de cette façon ; bref, pour 89 % des répondants, les chercheurs en comptabilité n'auraient pas tendance à se répéter dans des congrès. Un bel actif à leur crédit...

Les réponses assez semblables obtenues dans la présente recherche à propos des conduites 11 et 12 sont plutôt déroutantes. D'une part, plusieurs comprendront facilement qu'il puisse être fortement répréhensible – tout en déplorant la fréquence d'une telle conduite – de soumettre en vue d'une communication dans un congrès un texte déjà paru dans une revue ou dans un volume (question 11). Mais, d'autre part, plusieurs trouveront étonnant que la soumission pour fins de publication dans une revue ou un volume d'un texte paru dans les actes d'un congrès puisse constituer un comportement douteux au plan éthique (question 12). Pour ceux-là, un texte paru dans les actes d'un congrès est en quelque sorte une prépublication que, idéalement, l'auteur devrait s'efforcer de transformer en article publié dans une revue avec comité de lecture. Compte tenu de la longueur du questionnaire, il n'est pas impossible qu'une erreur d'inattention ait amené de nombreux répondants à confondre les deux conduites. Mais il se pourrait bien aussi que les mots « sans mentionner cet état de fait » à la fin de la question 12 aient eu un impact déterminant sur les réponses. La transparence apparaît comme une valeur clé à promouvoir chez ceux qui ont participé à cette recherche.

L'autoplagiat ne renvoie pas uniquement à l'utilisation de *tout* un texte, comme on peut le penser en examinant les questions 7-12. La forme d'autoplagiat la plus évidente (ce qui explique peut-être que je ne l'aie pas vue

2. Dans cet ouvrage, j'ai traduit *unethical* par « répréhensible », « non conforme à l'éthique » ou « immoral », alors que j'ai traduit *ethical* par « correct », « correct sur le plan éthique » ou « conforme à l'éthique ».

lors de la préparation du questionnaire pour cette enquête) est la même que celle suggérée par les deux questions posées sur le plagiat : l'utilisation des *mots* mêmes ou encore des *idées* contenues dans un texte écrit non pas par quelqu'un d'autre cette fois-ci, mais par soi-même, sans faire mention explicitement du texte d'où ces mots ou idées sont tirés. Se plagier soi-même, c'est donc tromper le lecteur (entre autres, le rédacteur en chef d'une revue et l'évaluateur d'un texte) en laissant croire que les idées présentées sont originales, alors qu'elles ont déjà fait l'objet d'une publication. L'auto-plagiat implique donc qu'il y ait autocitation des mots ou des idées, mais sans en attribuer la paternité à l'auteur, c'est-à-dire à soi-même. Nous reviendrons sur cet aspect lorsque nous commenterons les résultats de la question 21 sur le choix des références.

■ Les publications « salami » ou fragmentées

13. Fragmenter artificiellement ou abusivement les résultats d'une recherche afin d'augmenter le nombre de publications qu'on peut en tirer (publications « salami »).

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	7	24	58	32	11
Conduite répandue	3	12	35	45	30

Comme on peut le constater, il n'y a vraiment pas de consensus quant au niveau de gravité de cette conduite, ce qui explique probablement, au moins en partie, qu'elle serait aussi répandue. En effet, exactement 88 % des répondants pensent que la fragmentation artificielle ou abusive des résultats d'une recherche en vue d'augmenter le nombre de ses publications constitue une pratique au moins « moyennement » répandue chez les chercheurs en sciences de l'administration. De toute évidence, le nombre compte... Dans la recherche de Borkowski et Welsh (1998), moins de 10 % des 95 rédacteurs en chef consultés estimaient que ce comportement désigné par l'expression *watering down research* était acceptable sur le plan éthique, tout en admettant qu'il était plutôt répandu (1,79, où 1 = souvent et 3 = jamais). Dans celle de Serebnick et Harter (1990), un peu plus de 12 % des rédacteurs en chef considéraient cette pratique comme répréhensible (*unethical*) et près de 60 % comme « possiblement » répréhensible, alors que plus de 24 % croyaient qu'il n'y avait pas dans ce comportement un enjeu d'ordre éthique. Les professeurs de marketing consultés dans

l'enquête de Sherrell *et al.* (1989) situaient plutôt cette conduite au milieu (3,67) de l'échelle allant de 1 (très répréhensible) à 7 (très correct).

Il faut cependant être prudent ici. La fragmentation des résultats ne devient « artificielle » ou « abusive » que si le chercheur découpe ou « saucissonne » les résultats d'une seule recherche en différentes tranches afin d'en tirer le maximum de publications, quitte à ce que ces résultats soient publiés dans des revues moins prestigieuses parce qu'ils seraient trop parcellaires ; en adoptant ainsi une approche orientée vers ce que les anglophones appellent parfois le *least publishable unit* (LPU), le plus souvent sans même en informer le lecteur, le chercheur se trouverait en quelque sorte à tromper le lecteur. En effet, pour prendre connaissance de l'ensemble des résultats d'une seule recherche, la personne intéressée doit alors trouver et parcourir de nombreux textes ayant tous, essentiellement, le même cadre épistémologique, conceptuel, théorique et méthodologique. Conséquemment, la contribution générale du chercheur à l'enrichissement des connaissances apparaîtra, notamment dans son CV, comme plus importante qu'elle ne l'est effectivement. Qui n'a pas déjà eu l'impression en lisant un article que le contenu distinctif du texte par rapport à celui d'autres publiés par le même auteur se limitait à quelques paragraphes d'importance secondaire ? Un peu comme le consommateur découvrant qu'il n'y a que quelques croustilles dans le grand sac qu'il vient d'ouvrir...

Ce qui rend peut-être cette façon de faire déplorable, encore plus lorsque l'auteur n'est pas très explicite sur la démarche qu'il emprunte, c'est que les résultats d'une recherche forment un tout difficilement réductible à ses différentes parties. En effet, tous les résultats obtenus d'une recherche s'inscrivent nécessairement dans la poursuite d'un *objectif* de recherche qui, accompagné de la *problématique* particulière construite par l'auteur pour justifier la poursuite de cet objectif, révèlent la *contribution* fondamentale de cette recherche. Or, ignorer différentes parties de l'ensemble des résultats en vue de publications différentes exigerait, *une fois que la recherche est terminée*, de formuler à chaque occasion un nouvel objectif de recherche, problématisé également d'une nouvelle manière à partir de l'état actuel des connaissances³, ce qui paraît pour le moins contestable comme approche, autant sur le plan méthodologique que sur le plan éthique.

3. Si le chercheur voulait conserver le même objectif et la même problématique sous-jacente, ce qui me semble impossible à faire, il aurait vraisemblablement beaucoup de difficultés à faire publier son travail dans une revue savante, parce qu'il n'y aurait alors plus de contribution... à moins de cacher la contribution déjà apportée. Ce qui nous ramènerait à l'autoplagiat.

Bien sûr, il existe certaines bases de données, notamment gouvernementales (p. ex., statistiques sur l'emploi), qui ne semblent pas avoir été constituées en fonction d'un objectif de recherche précis et problématisé de façon particulière à partir de l'état actuel des connaissances. Dans un tel cas, on peut imaginer que les données disponibles puissent très légitimement donner lieu à plusieurs objectifs de recherche qui, problématisés d'une manière convaincante, permettront de mettre en relief des contributions nouvelles et de conduire à plusieurs publications.

Par ailleurs, si une même contribution fondamentale peut difficilement faire l'objet de plus d'une publication dans une revue dite « scientifique » ou « savante », c'est-à-dire dans une revue résolument tournée vers l'enrichissement des connaissances, elle peut tout de même être présentée sous une autre forme dans une revue dite « professionnelle », c'est-à-dire s'adressant surtout à des gestionnaires ou des consultants plutôt qu'à d'autres chercheurs. Aussi, il est généralement considéré comme très acceptable, comme on l'a vu précédemment, de faire paraître un même texte ou certaines parties d'un texte dans une langue différente, surtout lorsqu'il en est clairement fait mention ou que les autorisations requises ont été obtenues.

■ Les soumissions multiples simultanées

14. Soumettre simultanément le même texte à plus d'une revue ou plus d'un congrès, quitte à se désister éventuellement lorsqu'il est accepté quelque part.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	18	33	43	24	16
Conduite répandue	4	29	43	31	16

Dans la littérature sur le sujet, l'idée des soumissions multiples simultanées⁴ suscite des réactions très diverses. Par exemple, pour Locke *et al.* (1993), il y a là une conduite à proscrire absolument (« ... ne faites jamais

4. Plusieurs utilisent simplement l'expression « soumissions multiples » pour désigner cette pratique. À mon sens, il est nettement préférable d'y ajouter le mot « simultanées » étant donné que personne ne s'objecte à ce qu'un texte soit éventuellement soumis à une autre revue ou un autre congrès *après* qu'il eut été refusé à une revue ou un congrès, et même à d'autres par la suite. De plus, si quelqu'un soumettait un texte *déjà publié*, on serait alors en présence de

cela», p. 37), alors qu'elle constitue plutôt selon Buzzelli (1992) une offense très mineure («...au plus, une forme très marginale d'inconduite», p. 207). Les résultats présentés plus haut reflètent bien la remarquable absence de consensus en ce qui concerne la gravité de cette conduite. Comme on le verra plus loin, de toutes les conduites étudiées dans le cadre de cette enquête, c'est celle dont l'écart-type à la moyenne est le plus fort. On ne s'entend vraiment pas... ce qui n'est sans doute pas étranger au fait que ce comportement serait au moins «moyennement» répandu selon plus de 73 % des répondants.

On constate aussi cette absence de consensus dans d'autres enquêtes où ce sujet était abordé. Ainsi, dans l'étude de Serebnick et Harter (1990), 76,5 % des rédacteurs en chef consultés dans le domaine de la bibliothéconomie et des sciences de l'information considéraient la soumission multiple simultanée de manuscrits identiques comme une «action non conforme à l'éthique», 14,7 % comme une «action possiblement non conforme à l'éthique» et 8,8 % comme une «action sans lien avec l'éthique» (*not an ethical issue*); mais 30 % d'entre eux se disaient tout de même disposés à lancer le processus d'évaluation du texte soumis. Les rédacteurs en chef de cette étude se montraient encore moins sévères lorsque les manuscrits n'étaient pas parfaitement identiques et, surtout, lorsque l'auteur informait le rédacteur en chef de cette situation. Là encore, la transparence semble émerger comme une valeur dominante. Par ailleurs, dans la recherche de Engle et Smith (1992), 5 % des professeurs en comptabilité consultés estimaient que cette conduite était «extrêmement» répréhensible alors que 19 % jugeaient que son niveau de gravité se situait entre «modérément et extrêmement» avec, là aussi, une forte dispersion; selon 57 % des répondants, cette conduite se manifestait chez moins de 5 % des chercheurs, alors que 36 % d'entre eux croyaient qu'entre 6 % et 39 % des chercheurs s'adonnaient à une telle pratique. Chez les professeurs de marketing ayant

soumissions multiples *non simultanées*... ce qui deviendrait de l'autoplagiat (à moins que l'auteur n'indique clairement qu'il s'agit d'une resoumission). Par ailleurs, si quelqu'un soumettait simultanément le même texte et que, le cas échéant, il laissait paraître ce même texte dans les actes de deux congrès ou, encore pire, dans deux revues, sans en faire mention très explicitement, il se rendrait «coupable» de deux conduites douteuses : soumissions multiples simultanées et autoplagiat. Notons également que, à ma connaissance, la plupart des rédacteurs en chef de revues savantes considèrent tout à fait acceptable et même très approprié qu'un texte soumis à une revue ait déjà fait l'objet d'une publication (ou prépublication ?) dans une version antérieure plus ou moins modifiée – donc, d'une première évaluation – dans les actes d'un congrès.

participé à l'enquête de Sherrell *et al.* (1989), la soumission simultanée d'un texte à deux revues visant le même auditoire est jugée comme très répréhensible – score de 2,07 sur une échelle de 1 à 7, rappelons-le – chiffre qui passe à 3,03 lorsque les revues s'adressent à des publics différents, mais l'écart-type est, dans ce dernier cas, le deuxième plus élevé de toute l'enquête à 1,99 (le premier étant à 2,00).

Dans un texte pas très récent mais très stimulant publié en 1976, Peters déplorait avec véhémence la décision de l'American Sociological Association (ASA) d'adopter formellement une politique jugeant inacceptable la soumission d'un manuscrit alors que ce texte est déjà sous évaluation dans une autre revue. Selon lui, contrairement à ce que l'ASA prétendait, la soumission d'un manuscrit à une revue ne constituait pas un engagement à publier le texte dans cette revue s'il était accepté ; la soumission multiple simultanée ne devait alors pas être interdite, au même titre qu'un curriculum vitae pouvait être acheminé à plusieurs institutions en vue d'une embauche, le choix final de la meilleure offre appartenant au chercheur ou au candidat dans tous les cas. Peters rejetait également l'argument qu'une réduction des soumissions multiples simultanées diminuerait la charge de travail des rédacteurs en chef et des évaluateurs, permettant ainsi de fournir aux auteurs une réponse plus rapide sur l'acceptation ou le refus de leur manuscrit ; selon lui, les soumissions multiples simultanées constituent justement une réaction au problème des longs délais avant d'obtenir une réponse du rédacteur en chef (et, lié à ce problème, à la pression mise sur les chercheurs pour qu'ils publient). Pour Peters, les soumissions multiples simultanées ont pour effet d'augmenter la concurrence entre les revues pour obtenir les meilleurs textes, ce qui ne peut qu'améliorer le processus d'évaluation des textes qui sont soumis, notamment en ce qui regarde le temps de réponse.

Réagissant à ce texte, Turk (1976) se montrait plutôt sympathique aux idées de Peters, mais reconnaissait la frustration éventuelle du rédacteur en chef et des évaluateurs qui, après tous les efforts fournis, découvrirait un beau matin que le texte avait été publié ailleurs, sans même que leurs commentaires n'aient été pris en considération... Il soutenait tout de même l'idée d'une politique de « soumission libre » (*free-submission policy*), suggérant au passage la mise en place d'un système visant à réduire le délai de réponse (*deadlines*), tant pour le rédacteur en chef que pour l'auteur, ainsi qu'une participation plus active de l'auteur dans le processus d'évaluation (p. ex., fournir une liste d'évaluateurs potentiels).

De son côté, Turner (1976) se montrait beaucoup plus critique vis-à-vis du texte de Peters. Selon lui, si la pratique des soumissions multiples simultanées devenait très répandue, des problèmes comme le temps d'évaluation des manuscrits deviendraient hors de contrôle. À son avis, il était beaucoup plus difficile que semblait le présumer Peters de trouver des évaluateurs compétents et disposés à respecter les délais de réponse. De plus, ces évaluateurs ne retireraient pas autant de gratifications que Peters le laissait croire ; ainsi, les bénéfiques qu'il y aurait à être les premiers à lire un manuscrit seraient généralement limités étant donné que la qualité de la majorité des textes soumis sera éventuellement jugée insuffisante pour justifier leur publication⁵, et que le prestige associé à cette tâche essentiellement altruiste n'est pas très élevé. Il notait cependant la nécessité de réduire le temps de réponse aux auteurs.

On peut certainement comprendre la tentation du chercheur de soumettre simultanément un même texte à plusieurs revues. Les chercheurs sont souvent impatients de faire connaître les résultats de leurs travaux et de les voir publiés dans les revues les plus prestigieuses. Il y a également de fortes pressions à cet effet qui s'exercent parfois sur eux. Et ils sont évidemment conscients des inévitables délais de réponse aux auteurs à propos desquels les histoires d'horreur abondent.

Cependant, cette situation angoissante dans laquelle se trouvent de nombreux chercheurs ne convaincra pas les rédacteurs en chef qui peinent déjà à trouver les ressources compétentes pour l'évaluation des textes qui leur sont soumis. L'évaluateur recherché est fréquemment surchargé de travail et trouve généralement peu de bénéfiques à bien remplir son rôle, sinon ceux associés à l'accomplissement même de son travail (p. ex., développement d'un sens critique très aigu, sentiment de contribuer à l'amélioration des textes soumis ou à la formation de leurs auteurs). Comment le rédacteur en chef réussira-t-il à le convaincre de consacrer plusieurs heures à

5. Freese (1979) insistait également sur cette idée, affirmant qu'il y a peu de récompenses intrinsèques (et encore moins de récompenses extrinsèques, aurait-il pu ajouter) à lire et critiquer des textes médiocres (mal conçus, mal structurés, mal écrits, etc.). Il soutenait aussi que l'influence de l'évaluateur n'était pas de nature à lui procurer beaucoup de satisfaction étant donné qu'elle était essentiellement « négative » ; en effet, compte tenu du faible taux d'acceptation pour publication des textes qui sont soumis, Freese prétendait que le travail de l'évaluateur consistait surtout à repérer les mauvais textes. Ce qui lui faisait dire que les évaluateurs « ont beaucoup plus d'influence sur ce qui n'est pas publié que sur ce qui l'est » (p. 222).

faire l'évaluation d'un texte, quand tous les deux savent qu'au même moment ce texte fait très possiblement l'objet d'une évaluation dans plusieurs autres revues ?

■ La multisignature abusive

15. Accepter d'être coauteur (ou même auteur principal) d'un article ou d'une communication, lorsqu'on n'a pas contribué d'une manière significative au déroulement de la recherche ou à la rédaction du texte (p. ex., lorsque sa contribution se limite à une participation financière, à l'idée de départ, à la collecte des données ou à une suggestion ici et là).

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	4	10	39	58	20
Conduite répandue	1	23	43	32	24

16. Inclure le nom d'un autre chercheur (y compris celui d'un étudiant) comme coauteur d'un article ou d'une communication, lorsqu'il n'a pas contribué d'une façon significative au déroulement de la recherche ou à la rédaction du texte (p. ex., lorsque sa contribution se limite à une participation financière, à l'idée de départ, à la collecte des données ou à une suggestion ici et là).

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	5	21	41	50	16
Conduite répandue	6	24	44	33	17

Certains trouveront étonnant que plus de 10 % des répondants jugent « peu » ou « pas du tout » répréhensible d'accepter d'être l'un des auteurs d'un article sans y avoir contribué de façon significative, et que près de 20 % d'entre eux pensent de la même manière pour ce qui est d'inclure le nom d'un autre chercheur qui n'aurait pas apporté une contribution significative. Les résultats de l'enquête de Engle et Smith (1992) vont dans le même sens : 26 % des répondants jugent qu'il est tout à fait correct (*totally ethical*) ou légèrement incorrect (*slightly unethical*) d'accorder de façon inappropriée à un collègue un statut de coauteur. Par ailleurs, dans la recherche de Sherrell *et al.* (1989), le fait d'ajouter à la liste des auteurs le

nom d'un chercheur qui n'a pas contribué à la recherche (à charge de revanche) est considéré comme l'une des conduites les plus répréhensibles (score moyen de 1,72 sur 7), tout juste avant celle d'ajouter le nom d'un chercheur prestigieux qui n'aurait pas contribué à la recherche (score moyen de 1,82), dans le simple but d'augmenter les chances de voir l'article accepté pour publication. Dans la présente recherche, ces conduites seraient au moins « moyennement » répandues selon plus de 80 % des répondants dans le premier cas et près de 76 % dans le second⁶. Cette fréquence perçue devrait faire sourciller de façon particulière tous les coauteurs d'un texte, étant donné qu'elle laisse planer un peu d'incertitude quant à leur contribution véritable.

Il est très possible, souhaitable diront plusieurs, que malgré les précisions apportées dans la formulation de chacune des deux questions, les répondants aient été influencés par leur conception particulière de ce qu'est une contribution « significative ». Quoi qu'il en soit, ces résultats laissent penser que la contribution réelle des prétendus auteurs et coauteurs d'un même texte serait extrêmement variable, tant qualitativement que quantitativement.

On peut difficilement lever toute l'ambiguïté associée à la notion de contribution significative. De façon générale (voir notamment Duquet et Couture, 1997 ; Larivée, 1993 ; LaFollette, 1992), elle désigne une contribution *importante* à la démarche intellectuelle inhérente à toute recherche, et renvoie à une participation active, soit au plan des idées en lien direct avec le contenu même de la recherche et de son déroulement, soit dans la préparation du texte qui en rend compte. La seule participation financière, le fait de fournir uniquement l'idée de base ou quelques suggestions, le simple travail d'exécutant lors de la collecte des données ou de leur traitement statistique, le seul rôle de gestionnaire d'une équipe de recherche ou une contribution se limitant à la révision d'un manuscrit rédigé par quelqu'un d'autre ne sont habituellement pas considérés comme des contributions suffisantes pour accéder au statut d'auteur ou de coauteur⁷, même

-
6. Dans la recherche de Engle et Smith (1992), 11 % seulement des professeurs de comptabilité qui ont répondu au questionnaire croient que l'attribution non méritée d'un statut de coauteur se produirait chez au moins 40 % des chercheurs.
 7. Que penser du célèbre immunologue Robert A. Good qui, il y a un peu plus d'une trentaine d'années, aurait cosigné environ 700 articles sur une période de cinq ans alors qu'il dirigeait un laboratoire de recherche (Broad et Wade, 1982) ? En postulant qu'il aurait travaillé sept jours par semaine, sa productivité aurait été

si elles peuvent justifier des remerciements en note infrapaginale⁸. De façon encore plus évidente, on voit mal comment la tâche de traduire un texte dans une autre langue pourrait rendre légitime l'attribution d'une place dans la liste des auteurs de ce texte.

Certaines situations soulèvent des questions dont la réponse est moins évidente. Par exemple, est-il acceptable d'ajouter le nom d'un coauteur *après* une première évaluation d'un texte soumis pour fins de publication dans une revue, y compris lorsque c'est ce nouveau contributeur qui apporte les modifications importantes exigées par le rédacteur en chef? Par ailleurs, la rémunération accordée pour un apport substantiel, comme celui d'un assistant de recherche par exemple, peut difficilement être considérée comme un motif valable pour écarter quelqu'un de la liste des signataires d'un article; le chercheur principal est également rémunéré, ne l'oublions pas.

Les mêmes auteurs cités un peu plus haut ont aussi très bien noté que les pratiques de la cosignature n'étaient pas les mêmes partout, notamment d'une discipline à l'autre, d'un groupe de recherche à un autre et d'un chercheur à un autre, tout en signalant que les articles n'ayant qu'un seul auteur se faisaient de plus en plus rares. Les sciences de l'administration n'échappent vraisemblablement pas à cette tendance. Par exemple, en marketing, le nombre d'auteurs par article dans les revues *Journal of Marketing* et *Journal of Marketing Research* est passé entre 1968 et 1987 de 1,20 à 1,94 dans le premier cas et de 1,51 à 1,95 dans le second (Sherrell *et al.*, 1989). Cependant, lesdites sciences de l'administration semblent encore à l'abri, pour l'instant du moins, de l'enflure évidente constatée dans certains textes, dont celui d'un rapport d'expérience du Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN) cosigné par 223 personnes (cité par Koshland, alors rédacteur en chef de *Science*, dans *Interface*, 1995) ou, pire encore, d'un article publié en 1986 dans *Plasma Physics and Controlled Fusion* par 246 auteurs (cité dans Serebnick et Harter, 1990). On en vient à se demander s'il ne faudrait pas limiter le nombre de personnes

de un article tous les 2,6 jours durant cette période. Comment croire qu'il ait même eu le temps de lire les textes dont il prétendait être l'un des auteurs? Les plus cyniques diront qu'il portait vraiment bien son nom.

8. Signalons aussi que même le contenu de ces notes de remerciements peut soulever des questions d'ordre éthique. Par exemple, quelqu'un pourrait s'interroger sur la motivation profonde d'un auteur à remercier aussi chaleureusement tel chercheur renommé qui, un peu éberlué, n'en attendait pas tant...

autorisées à réclamer le statut d'auteur pour un même article. À tout le moins, peut-être pourrait-on exiger de chacun des présumés auteurs qu'il précise sa contribution particulière⁹, une mesure à laquelle adhèrent majoritairement les professeurs qui ont participé à la présente enquête, comme on pourra le constater plus loin dans le tableau 8 portant sur les solutions à l'inconduite en recherche. De façon générale, les questions relatives à la cosignature et à l'ordre des auteurs, dont nous parlerons plus loin, devraient être discutées au moment même de la préparation d'un projet de recherche et de l'attribution des rôles de chacun (Duquet et Couture, 1997).

■ Le déni de contribution

17. Refuser d'inclure comme coauteur d'un article ou d'une communication le nom d'un autre chercheur (y compris celui d'un étudiant) ayant apporté une contribution significative au déroulement de la recherche ou à la rédaction du texte.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible		4	37	92	
Conduite répandue	9	53	39	13	8

Quand on compare les réponses obtenues à cette question à celles des questions 15 et 16 qu'on vient tout juste de traiter, on constate ceci : donner du crédit à un auteur qui n'en mérite pas (multisignature abusive), y compris s'il s'agit de soi-même, est perçu comme une conduite moins répréhensible que de ne pas donner de crédit à quelqu'un qui en mérite (déni de contribution), tout en étant plus répandue. En d'autres mots, reconnaître une contribution non significative serait un peu moins grave que de ne pas reconnaître une contribution significative.

Cet item a probablement réveillé de mauvais souvenirs chez plusieurs chercheurs ayant agi durant leurs études avancées comme assistants de recherche. À ce moment-là, à tort ou à raison, ils ont pu considérer leur

9. Dans la section « Letters to the Editors » de l'*American Scientist*, Whitney (1984) avait déjà proposé cette idée. Selon lui, chaque article ayant plusieurs auteurs devrait contenir une courte section indiquant clairement qui a fait quoi ; ainsi, les contributions précises de chacun seraient explicitement reconnues. De plus, une telle exigence aurait vraisemblablement pour conséquence de réduire la diffusion d'informations fausses sur les auteurs d'une recherche.

contribution comme étant suffisante pour que leur nom figure à titre de coauteurs de la recherche, ce qui ne fut généralement pas le cas. Placés en position de vulnérabilité face à celui qui les a recrutés, ils voyaient leur histoire se terminer le plus souvent dans la tristesse ou la colère et, surtout, dans le silence. Se taire semblait nettement moins risqué que de dénoncer (et à qui l'auraient-ils fait ?).

■ La mise en ordre injuste des auteurs

18. Décider ou accepter d'avoir une position *avantageuse* dans l'ordre des auteurs d'un article ou d'une communication (sauf si les auteurs précisent que leur contribution est équivalente et qu'ils utilisent, par exemple, l'ordre alphabétique), même si elle ne reflète pas fidèlement sa propre contribution à la recherche.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	3	11	39	52	28
Conduite répandue	5	30	45	27	13

19. Décider ou accepter d'avoir une position *désavantageuse* dans l'ordre des auteurs d'un article ou d'une communication (p. ex., à la suite de pressions exercées en ce sens), même si elle ne reflète pas sa propre contribution à la recherche.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	7	30	43	31	21
Conduite répandue	9	51	42	11	6

La conduite en cause dans la question 18 est considérée comme « très » ou « énormément » répréhensible par 60 % des répondants. Pourtant, elle serait au moins « moyennement » répandue selon plus de 70 % des répondants. Il y a assurément du désordre dans l'ordre des auteurs...

Symboliquement, l'ordre des noms parmi les auteurs d'un article est censé refléter leur contribution particulière, même si l'ordre alphabétique est parfois utilisé (surtout dans les sciences dures), qu'il s'accompagne ou non de l'attribution d'une position spéciale (la première ou la dernière)

pour l'auteur principal (Zuckerman, 1968). En sciences de l'administration, on présume généralement que l'ordre des auteurs témoigne fidèlement de leur contribution respective.

Questionné par Anne-Marie Simard (1993), le spécialiste bien connu et professeur en psychoéducation Serge Larivée dira que les pratiques ayant trait à l'ordre des signatures pour un article fondé sur le mémoire ou la thèse d'une étudiante varient selon les individus, les universités et les pays. Citant son cas personnel, il ajoute : « [...] si mon étudiante a travaillé de façon très autonome, je lui cède la première place. Si, par contre, elle a été très dirigée, mon nom précédera le sien » (p. 33). En plus d'un possible problème légal (une thèse elle-même n'appartient-elle pas légalement à l'étudiant qui la produit, et uniquement à lui ?), la position de chacun dans l'ordre des auteurs est, de façon générale, susceptible de générer des conflits importants, le premier auteur recevant habituellement beaucoup plus de crédit que les autres. Par exemple, dans le cas d'une thèse ou d'un mémoire, qui doit être le premier auteur si l'étudiant n'est ni intéressé, ni capable de transformer le document en texte susceptible d'être utilisé pour une publication, alors que le directeur est disposé à y consacrer son talent et ses énergies ? Que faire lorsque les contributions de trois ou quatre auteurs sont jugées équivalentes ? Que répondre à celui qui propose alors de suivre l'ordre alphabétique (je vous épargne ici quelques blagues faciles) ? Que faire lorsque l'ordre alphabétique proposé ne reflète pas les contributions respectives ? Est-il généreux ou malhonnête de s'attribuer ou d'accepter une position *désavantageuse* dans l'ordre des auteurs ?

■ L'omission d'informations utiles

20. Passer sous silence des informations susceptibles d'aider d'autres chercheurs intéressés par le même objet de recherche à éviter certains pièges, erreurs ou pertes de temps (p. ex., références, précisions d'ordre méthodologique, commentaires des sujets).

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	4	23	42	42	22
Conduite répandue	8	46	40	19	9

Selon les répondants, ce serait donc une inconduite plutôt grave et assez répandue que de cacher délibérément des informations susceptibles d'être utiles à d'autres chercheurs. Sans trop spéculer sur les motifs de ce comportement, on peut penser qu'aux yeux de certains chercheurs, le fait de posséder des informations découlant de leurs propres travaux leur procure un avantage concurrentiel dont ils ne sont pas disposés à se défaire.

De façon beaucoup plus générale se pose un autre problème lié à l'information contenue dans un article : celui de la transmission des données brutes. Wolins (1962) rapporte le cas d'un étudiant de maîtrise qui, dans le cadre de son projet de recherche, avait écrit à 37 auteurs d'articles parus entre 1959 et 1961 dans les revues de l'American Psychological Association (APA), dans le but d'obtenir les données brutes de la recherche de chacun. Parmi les 32 personnes qui ont répondu, 21 lui dirent que les données avaient été égarées, perdues ou détruites par inadvertance et 2 autres exigèrent notamment d'avoir un droit de regard sur tout ce qui serait publié à partir de ces données. Sur les données des 9 auteurs qui acceptèrent de les transmettre, les analyses ne purent être effectuées pour 4 des articles parce qu'ils prirent plusieurs mois avant de les rendre disponibles. Des erreurs importantes furent trouvées dans 3 des 5 dernières études (notons un peu ironiquement que Wolins fait état dans son texte des «7 remaining studies» au lieu de 5). Voilà qui est très inquiétant... Les auteurs devraient-ils s'engager à fournir sur demande les données brutes de leur recherche ?

■ Le choix intéressé ou inapproprié de références

21. Citer ou ne pas citer le travail de quelqu'un pour des raisons autres que la qualité ou la pertinence de son travail (p. ex., relation personnelle avec l'auteur, perspective d'être cité à son tour par cet auteur).

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible		14	41	49	29
Conduite répandue	3	45	35	24	11

22. Citer des travaux sans qu'ils aient été consultés par soi-même, un co-auteur ou un assistant de recherche, c'est-à-dire sur la seule base de les avoir vus cités dans le travail de quelqu'un d'autre, sans mentionner cet état de fait (p. ex., avec la formule « cité dans... »).

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	3	13	54	39	24
Conduite répandue		23	42	38	17

En ce qui a trait à la question 21, les répondants jugent clairement inapproprié de citer ou de ne pas citer le travail de quelqu'un pour des raisons autres que la qualité ou la pertinence de son travail. Pourtant, selon près de 60 % d'entre eux, cette pratique serait au moins « moyennement » répandue.

Les abus à cet égard sont probablement moins fréquents dans les articles publiés dans les revues de premier ordre, où ce sont les idées, plus que les personnes, qui semblent généralement faire l'objet d'une citation. Ainsi, le chercheur qui attribuerait la paternité d'une idée à un auteur qui n'en mérite assurément pas le crédit verrait vite sa propre crédibilité mise en cause. Ce qui ne signifie pas que tout soit parfait, loin de là. Entre autres, Latour (1989) a montré que l'« appel à des alliés... haut placés... et nombreux » (p. 50), qu'il associe à un argument d'autorité, était une composante importante d'un article scientifique, ce qui peut conduire à une certaine dérive en ce qui concerne la pertinence des travaux cités. De façon générale, les facteurs inhérents au contexte spatiotemporel dans lequel chaque chercheur évolue ne sont vraisemblablement pas sans lien avec la fréquence de cette inconduite.

On peut se poser des questions ici. Par exemple, dans quelle mesure certains chercheurs décident-ils de citer des travaux publiés dans la revue à laquelle ils comptent soumettre leur texte, sans égard à la pertinence réelle de ces travaux pour leur propre recherche? Les relations de pouvoir (p. ex., avec son directeur de thèse) ou d'appartenance (p. ex., avec des collègues de son université ou des membres de son groupe de recherche) ne jouent-elles pas parfois un rôle déterminant dans le fait de citer ou de ne pas citer le travail de quelqu'un? Les idées – et les auteurs auxquelles elles sont associées – qui font l'objet d'une citation contribuent-elles

toujours de façon significative au développement de la problématique de la recherche ou de toute autre de ses composantes ? Ces idées sont-elles vraiment attribuées aux auteurs qui en méritent la paternité ?

Que dire à propos de la citation de ses propres travaux ? Quand il a été question de l'autoplégat, j'avais affirmé l'importance de ne pas tromper le lecteur en lui laissant croire qu'une contribution était nouvelle alors qu'elle avait déjà fait l'objet d'un travail précédent ; pour ne pas être accusé de se plagier soi-même, citer son propre travail devenait alors essentiel lorsqu'une idée originale y avait été puisée. La question qui se pose maintenant est différente. Il s'agit de déterminer la pertinence de ses propres travaux publiés antérieurement pour sa recherche actuelle, c'est-à-dire pour la construction d'une problématique, pour l'élaboration d'un cadre théorique, conceptuel, épistémologique ou méthodologique, pour l'interprétation ou la discussion des résultats ou pour tout autre élément de la recherche en cours. La reconnaissance de la contribution de ses recherches passées à l'évolution de sa pensée et à ses recherches présentes, dans la mesure où elles sont pertinentes, témoigne d'une intégrité profonde chez le chercheur. Si la citation de travaux pertinents et crédibles (voir à ce sujet Forgues, 2003) – et uniquement de ceux-là – doit constituer la règle dans la réalisation d'un objectif de recherche, il n'y a aucune raison qui pourrait justifier de ne pas prendre en considération ses propres travaux, au contraire¹⁰. La pudeur excessive, tout comme la fierté débridée, n'ont pas leur place à l'intérieur du processus de constitution des connaissances, y compris en ce qui concerne sa propre contribution.

Quant à l'autre élément de cette catégorie (question 22), on constate que tout près de 90 % des répondants jugent que citer un ouvrage non consulté est au moins « moyennement » répréhensible. Cette inconduite serait fortement répandue, ce qui surprendra peu de gens du milieu.

De toute évidence, ils sont nombreux les chercheurs à prendre de tels raccourcis. Ce comportement, en plus d'être désolant sur le plan éthique – n'est-ce pas là carrément du plagiat de citation, intégrale ou non ? –, est

10. Ce qui ne doit pas faire oublier la tendance un peu agaçante (même si elle arrache presque toujours un sourire...) de certains collègues à citer abondamment leurs propres travaux, bien qu'ils apportent très peu ou même rien du tout à leur recherche actuelle. Cette tendance pourrait être particulièrement fréquente chez ceux qui ont peu publié ou qui l'ont fait dans des documents peu crédibles (p. ex., documents de travail et autres cahiers de recherche). La modération a bien meilleur goût, comme nous l'a longtemps répété la Société des alcools du Québec...

susceptible d'avoir des conséquences négatives sur les fondements d'une recherche. En effet, une idée n'existe pas dans le vide, c'est-à-dire qu'elle est inévitablement contextualisée dans un ensemble d'idées à l'intérieur duquel elle prend une signification particulière. Or, mettre une idée au service de sa propre recherche sans avoir bien saisi le réseau sémantique dans lequel elle s'insère est pour le moins risqué. Simplement pour fins d'illustration, l'idée de démocratie n'a pas tout à fait le même sens lorsqu'elle figure dans la désignation d'un pays comme la République populaire démocratique de Corée (ou Corée du Nord), d'un parti comme le Parti démocrate aux États-Unis, d'un mouvement politique comme la démocratie chrétienne ou d'un régime politique comme la démocratie représentative ; on constate rapidement l'ampleur des différences lorsqu'on prend connaissance des idées particulières auxquelles chacun des groupes concernés associe sa « démocratie »...

■ L'absence inacceptable à un congrès

23. Soumettre un projet de communication pour un congrès sans avoir l'intention d'y participer (c'est-à-dire dans le seul but que ce texte soit éventuellement publié dans les actes du congrès).

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	5	21	43	43	21
Conduite répandue	5	33	50	18	8

24. Faire présenter une communication dans un congrès par quelqu'un qui n'en est pas l'auteur principal ou coauteur, pour éviter d'avoir à s'y rendre soi-même.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	13	28	45	34	10
Conduite répandue	17	46	33	16	5

25. Refuser de participer à un congrès uniquement parce que la communication qu'on y a soumise a été acceptée pour présentation seulement, c'est-à-dire sans être incluse dans les actes du congrès.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	27	44	37	17	5
Conduite répandue	8	42	41	17	6

Comme on peut le constater, il y a beaucoup de dispersion dans les réponses obtenues à ces trois questions, tant en ce qui a trait à la gravité qu'à la fréquence des conduites exposées. Que de belles discussions en vue...

Pour certains, il est clair que la soumission d'un projet de communication constitue un engagement à participer au congrès en question (si le projet est accepté bien entendu), à moins d'un empêchement vraiment majeur. Pour d'autres, ce n'est pas aussi évident. La décision de participer ou non à un congrès résulte parfois d'une analyse coûts/bénéfices réalisée de façon plus ou moins explicite. Par exemple, quelqu'un peut se demander si le texte accepté sera inclus dans les actes du congrès même s'il n'y est pas présent, au risque de créer un peu de mauvaise humeur chez les responsables de la programmation. Ou croire qu'il pourrait se faire remplacer par quelqu'un qui ne soit pas un coauteur, même si cela déplaisait aux organisateurs. Ou encore s'interroger sur la pertinence de participer à un congrès lorsque sa communication a été acceptée pour présentation seulement (sans publication dans les actes) et que son employeur refuse de lui rembourser certaines dépenses qu'il devrait éventuellement y engager.

Les organisateurs de congrès connaissent bien ces problèmes. Les absences non annoncées ou les annulations faites après la publication du programme officiel leur causent généralement de sérieux maux de tête, tout en déplaisant aux autres participants. Pour composer avec ces situations délicates, les organisateurs de certains congrès ont décidé que les actes ne seraient désormais préparés qu'*après* le congrès et que les textes des absents n'y figureraient plus... tout en ne remettant pas de prix, le cas échéant, pour une communication inscrite au programme mais qui n'aurait pas été présentée.

■ Le détournement de fonds de recherche

26. Faire une demande de fonds auprès d'un organisme subventionnaire pour une recherche déjà effectuée dans une large mesure.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	12	15	53	38	15
Conduite répandue	3	25	54	22	15

27. Utiliser des fonds de recherche à des fins personnelles.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible		2	4	38	90
Conduite répandue	11	68	23	10	7

28. Utiliser des fonds de recherche pour des activités différentes de celles inscrites dans la requête.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	3	21	37	47	26
Conduite répandue	3	32	48	22	14

Le manque d'intégrité en recherche peut également se manifester lors de la demande ou de l'utilisation de fonds de recherche. Comme le montrent les trois tableaux ci-dessus, ces inconduites sont jugées très sévèrement par les répondants, en particulier l'utilisation des fonds de recherche à des fins personnelles. La fréquence de telles conduites ne serait pas exceptionnelle, loin de là.

Le détournement de fonds de recherche invite à se poser des questions directement liées à la gestion de ces fonds. Par exemple, qui devrait assurer le contrôle financier en ce qui regarde l'utilisation de cet argent et comment cela devrait-il se faire ? Les récents et très médiatisés scandales financiers dans des entreprises bien connues (Enron, WorldCom, etc.) laissent penser que la réponse à ces questions n'est pas aussi simple qu'elle peut paraître.

Par ailleurs, il y a une question intéressante, déjà soulevée par Serebnick (1991), qui n'a malheureusement pas été abordée dans la présente enquête et qui aurait dû l'être, même si elle ne portait pas vraiment sur le *détournement* de fonds de recherche : est-ce un manque d'éthique que de ne pas mentionner le nom des personnes ou organismes qui ont subventionné la recherche dont les résultats sont publiés dans l'article ? Citant une étude du *Journal of the American Association, The Economist* (anonyme, 2001) constate qu'on peut prédire de façon fiable les conclusions d'une recherche sur les effets de la fumée « passive » en ne tenant compte que d'un seul facteur : le fait que les auteurs aient ou non un lien financier avec l'industrie du tabac. Comme plusieurs revues le font actuellement, notamment dans le domaine biomédical, les revues en sciences de l'administration devraient-elles rendre obligatoire la diffusion de tout intérêt financier liant le chercheur à une organisation autre que l'université à laquelle il est rattaché ?

■ Le traficage du CV

29. Inclure dans son curriculum vitae des réalisations (articles, communications, etc.) inexistantes.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible			1	17	116
Conduite répandue	16	78	18	5	1

30. Modifier dans son curriculum vitae certaines informations pour les rendre plus avantageuses pour soi-même (p. ex., enlever le nom des coauteurs, améliorer sa position dans l'ordre des auteurs, attribuer une date de publication plus récente).

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible			5	43	86
Conduite répandue	18	60	23	10	7

31. Organiser consciemment la présentation de son curriculum vitae de façon qu'elle induise en erreur quant à ses propres réalisations en recherche (p. ex., ne pas indiquer que deux articles ou volumes renvoient exactement au même texte publié dans des langues différentes, avec un titre différent ou non).

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	1	4	32	41	55
Conduite répandue	8	51	33	16	10

Dans son ouvrage, Larivée (1993) présente comme une forme particulière de fabrication de données le fait de « gonfler un curriculum vitae en mentionnant un article inexistant ou en citant des articles parus dans des revues inexistantes » (p. 35). J'ai préféré en faire un item particulier à l'intérieur d'une autre catégorie – le traficage du CV – parce que ce ne sont pas des « données » de recherche qui sont fabriquées ici mais des « réalisations », ce qui me paraît être d'un tout autre ordre.

Les résultats présentés plus haut sont sans ambiguïté : la malhonnêteté dans la préparation ou la présentation de son CV est perçue comme une faute majeure. *Tous* les répondants considèrent les conduites 29 et 30 comme au moins « moyennement » répréhensibles et presque tous disent la même chose de la conduite 31. Devant de telles données, toute fréquence attribuée qui ne serait pas nulle est de nature à inquiéter. Dans le cas présent, ces conduites seraient au moins « moyennement » répandues selon, respectivement, 20 %, 34 % et 50 % des répondants. Ces pourcentages invitent à la plus grande prudence lors de l'examen d'un CV, alors que la plupart d'entre nous ont traditionnellement fait aveuglément confiance aux informations consignées dans un tel document.

■ Autres conduites répréhensibles

À la question ouverte (n° 32) demandant de nommer toute autre conduite jugée répréhensible en ce qui regarde l'intégrité en recherche d'un auteur, certains parmi les 17 participants qui ont répondu à cette question ont insisté de façon particulière sur les abus dont seraient susceptibles d'être victimes les étudiants dans leurs rapports avec des chercheurs établis et peu scrupuleux. Ainsi, s'appropriier des idées, informations ou arguments contenus

dans des travaux d'étudiants, ou encore imposer subtilement à un étudiant de mettre son nom sur un article ou une communication seraient des mauvaises conduites à ne pas ignorer.

Parmi les autres inconduites nommées se trouvent les suivantes : profiter de l'absence prolongée d'un chercheur pour minimiser sa participation ou sa contribution à une recherche ; publier le même texte dans un autre pays (dans une langue étrangère ?), ou encore plagier un texte publié dans un autre pays ; et participer officiellement à un projet de recherche (c'est-à-dire voir son nom officiellement inscrit sur la demande), sans avoir travaillé à sa préparation. Dans plusieurs cas, le « ton » des commentaires invitait à penser que les répondants avaient clairement en tête une situation dont ils avaient été victimes ou témoins.

2. Analyse comparative

Le tableau 1 montre les 31 conduites ordonnées selon le niveau de gravité qui leur a été attribué par les répondants. Concentrons-nous ici sur les 11 conduites considérées comme les plus répréhensibles chez les chercheurs, la douzième étant assez loin derrière. En moyenne, elles sont toutes jugées au moins « très » graves, c'est-à-dire de niveau 4 sur l'échelle d'évaluation.

On ne se surprendra pas d'y retrouver les conduites traditionnellement associées à la fraude scientifique. En effet, la fabrication et la falsification d'informations constituent généralement avec le plagiat les trois types d'inconduite vus comme les plus répréhensibles en recherche, même si ce large consensus n'est pas sans nuances ou sans voix discordantes. Par exemple, Lytton (1996) considère le plagiat comme une offense moins sérieuse que les deux autres étant donné qu'il ne met pas en cause les fondements mêmes de la science (c'est-à-dire les résultats de la recherche) mais seulement la paternité des mots ou des idées qui forment cette science. Et Grove (1996), dans un texte aux idées provocantes, affirme que la manipulation et la sélection des données en vue d'appuyer une hypothèse – *trimming* et *cooking* dans la typologie proposée par Babbage au XIX^e siècle – seraient fréquentes et ne constitueraient pas nécessairement des pratiques frauduleuses même si on les associe généralement à la falsification de données ; Newton et Mendel (« il savait qu'il avait raison », p. 58) auraient été justifiés selon Grove de manipuler des données et Millikan (prix Nobel de physique) de sélectionner les données, « une pratique qui n'est pas inhabituelle chez le scientifique qui croit fortement dans l'hypothèse qu'il

Tableau 1. Perception de la gravité de l'inconduite chez les chercheurs

Conduite	Moyenne	Écart-type
Inventer des données, des sujets, des procédures, des entrevues, des résultats, des citations ou autres éléments importants d'une recherche.	4,92	0,27
Inclure dans son curriculum vitae des réalisations (articles, communications, etc.) inexistantes.	4,86	0,37
Modifier ou supprimer des données ou toute autre information pertinente en fonction d'une hypothèse ou d'une théorie particulière.	4,69	0,59
Refuser d'inclure comme coauteur d'un article ou d'une communication le nom d'un autre chercheur (y compris celui d'un étudiant) ayant apporté une contribution significative au déroulement de la recherche ou à la rédaction du texte.	4,66	0,53
Utiliser des fonds de recherche à des fins personnelles.	4,61	0,62
Modifier dans son curriculum vitae certaines informations pour les rendre plus avantageuses pour soi-même (p. ex., enlever le nom des coauteurs, améliorer sa position dans l'ordre des auteurs, attribuer une date de publication plus récente).	4,60	0,56
Utiliser, en tout ou en partie, les <i>mots</i> mêmes (ou leur traduction) d'un texte écrit par quelqu'un d'autre, sans en indiquer la provenance.	4,47	0,73
Organiser consciemment la présentation de son curriculum vitae de façon qu'elle induise en erreur quant à ses propres réalisations en recherche (p. ex., ne pas indiquer que deux articles ou volumes renvoient exactement au même texte publié dans des langues différentes, avec un titre différent ou non).	4,09	0,92

Tableau 1. (Suite)

Conduite	Moyenne	Écart-type
Faire paraître dans une revue ou un volume sensiblement ou exactement le même texte qu'on aurait déjà fait publier <i>dans la même langue</i> dans une autre revue ou un autre volume (avec un titre différent ou non), sans mentionner cet état de fait.	4,05	0,89
Utiliser, mais en employant ses propres mots, des <i>idées</i> contenues dans un texte écrit par quelqu'un d'autre, sans en indiquer la provenance.	4,03	0,93
Faire paraître la procédure suivie au plan méthodologique plus rigoureuse qu'elle ne l'a été de fait.	4,01	0,78
Faire paraître dans les actes de plus d'un congrès sensiblement ou exactement le même texte (avec un titre différent ou non) <i>dans la même langue</i> , sans mentionner cet état de fait.	3,75	0,97
Citer ou ne pas citer le travail de quelqu'un pour des raisons autres que la qualité ou la pertinence de son travail (p. ex., relation personnelle avec l'auteur, perspective d'être cité à son tour par cet auteur).	3,70	0,93
Décider ou accepter d'avoir une position <i>avantageuse</i> dans l'ordre des auteurs d'un article ou d'une communication (sauf si les auteurs précisent que leur contribution est équivalente et qu'ils utilisent, par exemple, l'ordre alphabétique), même si elle ne reflète pas fidèlement sa propre contribution à la recherche.	3,68	0,97
Choisir certains tests statistiques (ou leur mode d'utilisation) plutôt que d'autres parce qu'ils permettent de confirmer une hypothèse de notre recherche.	3,68	1,03

Conduite	Moyenne	Écart-type
Accepter d'être coauteur (ou même auteur principal) d'un article ou d'une communication, lorsqu'on n'a pas contribué d'une manière significative au déroulement de la recherche ou à la rédaction du texte (p. ex., lorsque sa contribution se limite à une participation financière, à l'idée de départ, à la collecte des données ou à une suggestion ici et là).	3,61	0,94
Faire paraître dans une revue ou un volume sensiblement ou exactement le même texte qu'on aurait déjà fait publier <i>dans une langue différente</i> dans une autre revue ou un autre volume (avec un titre différent ou non), sans mentionner cet état de fait.	3,60	1,01
Utiliser des fonds de recherche pour des activités différentes de celles inscrites dans la requête.	3,54	1,05
Citer des travaux sans qu'ils aient été consultés par soi-même, un coauteur ou un assistant de recherche, c'est-à-dire sur la seule base de les avoir vus cités dans le travail de quelqu'un d'autre, sans mentionner cet état de fait (p. ex., avec la formule « cité dans... »).	3,51	0,97
Faire paraître dans les actes de plus d'un congrès sensiblement ou exactement le même texte (avec un titre différent ou non) <i>dans une langue différente</i> , sans mentionner cet état de fait.	3,47	1,08
Passer sous silence des informations susceptibles d'aider d'autres chercheurs intéressés par le même objet de recherche à éviter certains pièges, erreurs ou pertes de temps (p. ex., références, précisions d'ordre méthodologique, commentaires des sujets).	3,41	1,05
Soumettre un projet de communication pour un congrès sans avoir l'intention d'y participer (c'est-à-dire dans le seul but que ce texte soit éventuellement publié dans les actes du congrès).	3,41	1,05
Inclure le nom d'un autre chercheur (y compris celui d'un étudiant) comme coauteur d'un article ou d'une communication, lorsqu'il n'a pas contribué d'une façon significative au déroulement de la recherche ou à la rédaction du texte (p. ex., lorsque sa contribution se limite à une participation financière, à l'idée de départ, à la collecte des données ou à une suggestion ici et là).	3,38	1,01

Tableau 1. (Suite)

Conduite	Moyenne	Écart-type
Soumettre en vue d'une communication dans un congrès un texte déjà paru ou accepté dans une revue ou un volume.	3,38	1,20
Soumettre pour fins de publication dans une revue ou un volume un texte déjà paru dans les actes d'un congrès, sans mentionner cet état de fait.	3,33	1,16
Décider ou accepter d'avoir une position <i>désavantageuse</i> dans l'ordre des auteurs d'un article ou d'une communication (p. ex., à la suite de pressions exercées en ce sens), même si elle ne reflète pas sa propre contribution à la recherche.	3,22	1,13
Faire une demande de fonds auprès d'un organisme subventionnaire pour une recherche déjà effectuée dans une large mesure.	3,22	1,08
Fragmenter artificiellement ou abusivement les résultats d'une recherche afin d'augmenter le nombre de publications qu'on peut en tirer (publications « salami »).	3,12	0,98
Faire présenter une communication dans un congrès par quelqu'un qui n'en est pas l'auteur principal ou coauteur, pour éviter d'avoir à s'y rendre soi-même.	3,00	1,09
Soumettre simultanément le même texte à plus d'une revue ou congrès, quitte à se désister éventuellement lorsqu'il est accepté quelque part.	2,90	1,20
Refuser de participer à un congrès uniquement parce que la communication qu'on y a soumise n'a été acceptée que pour présentation seulement, c'est-à-dire sans être incluse dans les actes du congrès.	2,45	1,08

poursuit» (p. 58). Par ailleurs, les 3 conduites que contenait le questionnaire concernant la falsification du CV font aussi partie des 11 conduites jugées comme les plus répréhensibles. De façon générale, dans l'ensemble du tableau, les inconduites qui mettent en cause la nature même des résultats rapportés (donc, la *production* des connaissances) sont considérées comme plus graves que celles se rapportant à leur *diffusion*, une constatation qu'avaient déjà faite Bailey *et al.* (2001).

Bien sûr, il n'y a pas unanimité quant au niveau de gravité de chacune de ces 11 conduites. Cependant, le consensus est assez élevé comme l'indique l'écart-type plutôt faible dans la majorité des cas. Comme on a pu le voir dans le tableau 1, l'écart-type à la moyenne des 20 autres conduites chez les chercheurs s'est révélé dans tous les cas égal ou supérieur à celui des 11 conduites considérées comme les plus répréhensibles, ce qui n'est toutefois pas sans lien avec le niveau plus ou moins élevé de la moyenne elle-même (par exemple, l'écart-type ne peut pas être grand quand la moyenne est de 4,92). Bref, les professeurs en sciences de l'administration dans les universités francophones du Québec semblent s'entendre assez bien sur ce que seraient les conduites les plus répréhensibles chez les chercheurs en ce qui regarde l'intégrité en recherche, et un peu moins bien sur les autres, même si plusieurs trouveront étonnant et déplorable que ce consensus ne soit pas plus fort dans tous les cas.

Quant à la fréquence des conduites étudiées, le tableau 2 indique qu'aucune d'entre elles ne serait «très» répandue, en moyenne. Les plus fréquentes, c'est-à-dire celles dont la moyenne obtenue se situe au moins à 3 (donc, à «moyennement») sur l'échelle d'évaluation, auraient surtout trait aux publications «salami» ou fragmentées, à la multisignature abusive, à la citation de travaux non consultés, aux soumissions multiples simultanées, au détournement de fonds de recherche et à certaines formes de plagiat ou d'autoplégat. L'écart-type est un peu plus élevé que dans le cas de l'évaluation de la gravité, mais il est beaucoup plus semblable d'une conduite à l'autre. Une seule des 31 conduites étudiées – celle portant sur la fabrication d'informations – aurait une fréquence inférieure à 2 («peu») sur l'échelle d'évaluation.

Tableau 2. Perception de la fréquence de l'inconduite chez les chercheurs

Conduite	Moyenne	Écart-type
Fragmenter artificiellement ou abusivement les résultats d'une recherche afin d'augmenter le nombre de publications qu'on peut en tirer (publications « salami »).	3,70	1,02
Accepter d'être coauteur (ou même auteur principal) d'un article ou d'une communication, lorsqu'on n'a pas contribué d'une manière significative au déroulement de la recherche ou à la rédaction du texte (p. ex., lorsque sa contribution se limite à une participation financière, à l'idée de départ, à la collecte des données ou à une suggestion ici et là).	3,45	1,03
Citer des travaux sans qu'ils aient été consultés par soi-même, un coauteur ou un assistant de recherche, c'est-à-dire sur la seule base de les avoir vus cités dans le travail de quelqu'un d'autre, sans mentionner cet état de fait (p. ex., avec la formule « cité dans... »).	3,41	0,96
Inclure le nom d'un autre chercheur (y compris celui d'un étudiant) comme coauteur d'un article ou d'une communication, lorsqu'il n'a pas contribué d'une façon significative au déroulement de la recherche ou à la rédaction du texte (p. ex., lorsque sa contribution se limite à une participation financière, à l'idée de départ, à la collecte des données ou à une suggestion ici et là).	3,25	1,07
Soumettre simultanément le même texte à plus d'une revue ou congrès, quitte à se désister éventuellement lorsqu'il est accepté quelque part.	3,21	1,05
Faire une demande de fonds auprès d'un organisme subventionnaire pour une recherche déjà effectuée dans une large mesure.	3,18	0,99
Soumettre pour fins de publication dans une revue ou un volume un texte déjà paru dans les actes d'un congrès, sans mentionner cet état de fait.	3,12	1,08

Conduite	Moyenne	Écart-type
Décider ou accepter d'avoir une position <i>avantageuse</i> dans l'ordre des auteurs d'un article ou d'une communication (sauf si les auteurs précisent que leur contribution est équivalente et qu'ils utilisent, par exemple, l'ordre alphabétique), même si elle ne reflète pas fidèlement sa propre contribution à la recherche.	3,11	1,04
Utiliser des fonds de recherche pour des activités différentes de celles inscrites dans la requête.	3,10	1,01
Utiliser, mais en employant ses propres mots, des <i>idées</i> contenues dans un texte écrit par quelqu'un d'autre, sans en indiquer la provenance.	3,06	1,00
Faire paraître dans les actes de plus d'un congrès sensiblement ou exactement le même texte (avec un titre différent ou non) <i>dans une langue différente</i> , sans mentionner cet état de fait.	2,98	1,03
Faire paraître dans une revue ou un volume sensiblement ou exactement le même texte qu'on aurait déjà fait publier <i>dans une langue différente</i> dans une autre revue ou un autre volume (avec un titre différent ou non), sans mentionner cet état de fait.	2,98	1,01
Citer ou ne pas citer le travail de quelqu'un pour des raisons autres que la qualité ou la pertinence de son travail (p. ex., relation personnelle avec l'auteur, perspective d'être cité à son tour par cet auteur).	2,96	1,03
Faire paraître dans les actes de plus d'un congrès sensiblement ou exactement le même texte (avec un titre différent ou non) <i>dans la même langue</i> , sans mentionner cet état de fait.	2,95	1,03
Soumettre un projet de communication pour un congrès sans avoir l'intention d'y participer (c'est-à-dire dans le seul but que ce texte soit éventuellement publié dans les actes du congrès).	2,92	0,95
Choisir certains tests statistiques (ou leur mode d'utilisation) plutôt que d'autres parce qu'ils permettent de confirmer une hypothèse de notre recherche.	2,91	0,90

Tableau 2. (Suite)

Conduite	Moyenne	Écart-type
Faire paraître la procédure suivie au plan méthodologique plus rigoureuse qu'elle ne l'a été de fait.	2,91	0,88
Soumettre en vue d'une communication dans un congrès un texte déjà paru ou accepté dans une revue ou un volume.	2,85	1,06
Faire paraître dans une revue ou un volume sensiblement ou exactement le même texte qu'on aurait déjà fait publier <i>dans la même langue</i> dans une autre revue ou un autre volume (avec un titre différent ou non), sans mentionner cet état de fait.	2,83	1,03
Passer sous silence des informations susceptibles d'aider d'autres chercheurs intéressés par le même objet de recherche à éviter certains pièges, erreurs ou pertes de temps (p. ex., références, précisions d'ordre méthodologique, commentaires des sujets).	2,80	1,03
Refuser de participer à un congrès uniquement parce que la communication qu'on y a soumise n'a été acceptée que pour présentation seulement, c'est-à-dire sans être incluse dans les actes du congrès.	2,75	0,98
Organiser consciemment la présentation de son curriculum vitae de façon qu'elle induise en erreur quant à ses propres réalisations en recherche (p. ex., ne pas indiquer que deux articles ou volumes renvoient exactement au même texte publié dans des langues différentes, avec un titre différent ou non).	2,74	1,06
Refuser d'inclure comme coauteur d'un article ou d'une communication le nom d'un autre chercheur (y compris celui d'un étudiant) ayant apporté une contribution significative au déroulement de la recherche ou à la rédaction du texte.	2,66	0,99

Conduite	Moyenne	Écart-type
Décider ou accepter d'avoir une position <i>désavantageuse</i> dans l'ordre des auteurs d'un article ou d'une communication (p. ex., à la suite de pressions exercées en ce sens), même si elle ne reflète pas sa propre contribution à la recherche.	2,61	0,94
Utiliser, en tout ou en partie, les <i>mots</i> mêmes (ou leur traduction) d'un texte écrit par quelqu'un d'autre, sans en indiquer la provenance.	2,57	0,83
Faire présenter une communication dans un congrès par quelqu'un qui n'en est pas l'auteur principal ou coauteur, pour éviter d'avoir à s'y rendre soi-même.	2,54	1,04
Utiliser des fonds de recherche à des fins personnelles.	2,45	0,98
Modifier dans son curriculum vitae certaines informations pour les rendre plus avantageuses pour soi-même (p. ex., enlever le nom des coauteurs, améliorer sa position dans l'ordre des auteurs, attribuer une date de publication plus récente).	2,39	1,04
Modifier ou supprimer des données ou toute autre information pertinente en fonction d'une hypothèse ou d'une théorie particulière.	2,19	0,77
Inclure dans son curriculum vitae des réalisations (articles, communications, etc.) qui n'ont pas été faites.	2,13	0,72
Inventer des données, des sujets, des procédures, des entrevues, des résultats, des citations ou autres éléments importants d'une recherche.	1,71	0,65

De toute évidence, le champ des sciences de l'administration serait loin d'être d'une pureté absolue aux yeux de ses membres en ce qui regarde l'intégrité en recherche. Cependant, les comparaisons sont difficiles à établir. Récemment, Bailey *et al.* (2001) montraient que les chercheurs les plus prolifiques en comptabilité aux États-Unis, c'est-à-dire ceux qui ont le plus publié dans les 30 meilleures revues dans le domaine, croyaient que 21 % de cette littérature savante était sérieusement entachée par l'inconduite des chercheurs, principalement en ce qui touche la falsification des données. Il ne faut pas oublier également l'enquête de l'American Association for the Advancement of Science (AAAS) dans laquelle 27 % des scientifiques reconnaissaient avoir suspecté un collègue de fabrication ou de falsification de données, ou encore de plagiat au cours des 10 dernières années (Teich, 1992). Mais les enquêtes étaient fort différentes. Quoiqu'il en soit, les résultats obtenus ici ne laissent aucune ambiguïté quant à la nécessité de se préoccuper sérieusement et rapidement de l'intégrité en recherche en sciences de l'administration.

3. Perceptions et caractéristiques personnelles

Si on regarde maintenant la relation qu'il y aurait entre, d'une part, la gravité et la fréquence perçues par les répondants des différentes conduites étudiées ($n = 31 \times 2$) et, d'autre part, leurs caractéristiques personnelles ($n = 17$), les résultats de l'analyse de variance révèlent la présence de nombreux liens statistiquement significatifs ($p \leq 0,05$). Il y en aurait 41 en rapport avec la gravité des comportements sur lesquels les participants devaient se prononcer et 71 en rapport avec leur fréquence. Ces chiffres, que certains trouveront élevés, ne sont pas très surprenants compte tenu de l'approche inductive privilégiée ici et du grand nombre de possibilités analysées (très exactement 527 dans le premier cas et le même nombre dans le second).

Cependant, une relation qui est *statistiquement* significative n'est pas toujours *théoriquement* intelligible, c'est-à-dire qu'elle peut n'avoir aucun sens, apparemment du moins, et même être tout simplement due au hasard. Par conséquent, je me concentrerai ici sur quelques liens dont le F produit par l'analyse de variance est significatif à un niveau de probabilité (p) égal ou inférieur à 0,05, mais qui paraissent également intéressants d'un point de vue théorique. J'insisterai sur les caractéristiques personnelles permettant le plus de distinguer les répondants dans leurs opinions, ainsi que sur les conduites pour lesquelles l'analyse de variance a révélé le plus grand

nombre de différences significatives à partir des caractéristiques personnelles des répondants. Au besoin, je noterai l'*absence* d'un lien significatif entre une caractéristique personnelle et la perception de gravité ou de fréquence d'une conduite donnée, alors qu'on aurait pu s'attendre à en trouver un. Je signalerai également la présence de liens particulièrement forts ou significatifs sur le plan statistique (p. ex., $p \leq 0,001$), même si de tels liens semblent difficilement explicables. Examinons d'abord les liens entre les opinions sur la gravité des conduites étudiées et les caractéristiques personnelles des répondants.

3.1 Gravité

- Les femmes ($n = 43$) se distinguent des hommes ($n = 91$) de manière très significative dans leurs réponses à sept questions touchant le niveau de gravité d'une conduite¹¹. Ainsi, dans tous ces cas, elles jugent plus répréhensibles que ne le font les hommes (et à des niveaux de signification vraiment exceptionnels) plusieurs conduites liées au plagiat (n° 5, $p \leq 0,002$) et, surtout, à l'autoplégat (n° 7, n° 8 et n° 9, $p \leq 0,006$, 0,036 et 0,002, respectivement). Elles font de même en ce qui a trait à la fragmentation artificielle ou abusive des résultats d'une recherche (n° 13, $p \leq 0,003$), au déni de contribution (n° 17, $p \leq 0,032$) et à l'utilisation de fonds de recherche à des fins personnelles (n° 27, $p \leq 0,010$). Elles manifestent la même tendance pour les conduites n° 22 (citer des travaux non consultés), n° 24 (faire présenter une communication dans un congrès par quelqu'un d'autre, pour éviter d'avoir à s'y rendre) et n° 25 (refuser de se rendre à un congrès lorsque la communication a été acceptée pour présentation seulement) même si, conformément à la norme traditionnellement en vigueur, le F obtenu n'est pas considéré comme statistiquement significatif à 0,070, 0,055 et 0,068.
- Si les participants à cette enquête sont représentatifs de la population ciblée, alors les résultats indiquent sans ambiguïté que les valeurs d'intégrité en recherche sont plus développées chez les professeurs de sexe féminin que chez ceux de sexe masculin. De façon plus précise, ils témoignent de l'importance singulière qu'accordent les femmes de notre milieu à ce que chacun, y compris soi-même, reçoive tout le crédit qu'il mérite – mais uniquement celui-là – pour ses

11. C'est le sexe des répondants qui permet le plus de différencier les professeurs dans leurs opinions à propos de la gravité des conduites étudiées.

contributions personnelles. Ils montrent aussi un rejet évident du carriérisme débridé. Cette tendance à être particulièrement sensibles aux questions d'intégrité en recherche explique peut-être pourquoi les rédactrices en chef consultées dans l'enquête de Borkowski et Welsh (1998) croyaient davantage que leurs collègues masculins en la pertinence de mettre en place des codes de déontologie à l'intention des chercheurs, des évaluateurs et des rédacteurs en chef¹².

- À quoi peut-on attribuer les valeurs de grande probité qui caractérisent les femmes ayant participé à la présente recherche ? Difficile à dire, mais il ne serait pas étonnant que l'éducation qu'elles ont reçue ou encore la discrimination dont plusieurs ont souffert dans le passé aient eu un rôle à jouer dans l'émergence de ces valeurs. Mentionnons que 45,2 % des femmes (soit 19 sur 42 répondantes) qui ont participé à cette enquête affirment avoir déjà été victimes d'une inconduite, contre 38,6 % des hommes (soit 34 sur les 88 répondants), une différence statistiquement non significative¹³.
- Il y a une relation très étroite entre le nombre de publications des répondants dans des revues avec comité de lecture (quatre possibilités : aucune, 1-3, 4-9, 10 et plus) et le niveau de gravité qu'ils attribuent à certaines conduites associées à l'intégrité en recherche. Ceux qui publient plus que les autres ont tendance à considérer comme *moins* répréhensibles les conduites suivantes : décider ou accepter d'avoir une position *désavantageuse* dans l'ordre des auteurs, même si elle ne reflète pas sa propre contribution (n° 19, $p \leq 0,018$), ce que certains interpréteront comme un geste de générosité visant à aider ceux qui ont besoin de « renforcer » leur CV (par exemple, les chercheurs en début de carrière) ; passer sous silence des informations susceptibles d'aider d'autres chercheurs à éviter certains pièges, erreurs ou pertes de temps (n° 20, $p \leq 0,038$), ce qui s'apparente à une certaine mesquinerie peu compatible avec l'altruisme apparent dans la conduite précédente ; faire présenter par quelqu'un d'autre une communication dans un congrès pour éviter d'avoir à s'y rendre soi-même (n° 24, $p \leq 0,025$), et refuser de participer à un congrès si la communication soumise a été acceptée pour présentation seulement,

12. Notons cependant que dans cette enquête les femmes ne se distinguaient pas des hommes dans leurs réponses concernant la gravité et la fréquence de l'inconduite en recherche.

13. Ajoutons que 60,5 % des femmes disent en avoir été témoins, contre 56,2 % des hommes, là encore une différence non significative.

c'est-à-dire sans publication dans les actes du congrès (n° 25, $p \leq 0,03$), deux gestes montrant possiblement l'importance prépondérante accordée à son propre CV ; faire une demande de fonds auprès d'un organisme subventionnaire pour une recherche déjà effectuée dans une large mesure (n° 26, $p \leq 0,013$) et utiliser des fonds de recherche pour des activités différentes de celles inscrites dans la requête (n° 28, $p \leq 0,039$), deux conduites qui rendent probablement compte aux yeux de certains d'une approche « créative » pour l'obtention et la gestion de fonds de recherche.

Ces résultats vont dans le même sens que ceux obtenus par Sherrell *et al.* (1989) dans l'une des très rares enquêtes où l'on a cherché à mettre en relation les perceptions des répondants avec certaines de leurs caractéristiques personnelles. Les analyses de variance réalisées ont montré que, dans leur évaluation de pratiques ayant un rapport avec l'intégrité en recherche et en particulier celles associées à l'attribution du statut d'auteur, les répondants ayant publié beaucoup avaient tendance à être moins « sévères » que les répondants ayant peu publié¹⁴.

Il semble donc que l'expérience de la publication contribue à adoucir le jugement porté quant à la gravité de plusieurs conduites relevant de l'intégrité en recherche. Certains diront que les chercheurs deviennent plus réalistes avec le temps, ou plus conscients des inconvénients que comporte l'adhésion à une vision stricte de la probité. D'autres prétendront que l'apprentissage du métier de chercheur, qui exige notamment de composer avec les pressions du type *publish or perish*, est de nature à lui faire perdre ses illusions et même un peu de ses idéaux. Quoi qu'il en soit, publier fréquemment semble contribuer à faire diminuer la force de ses valeurs d'intégrité, mais sans faire baisser le désir de gonfler son CV de recherche...

- L'expérience d'évaluation (quatre possibilités : aucune, 1-3 fois, 4-9 fois, 10 fois ou plus) exerce elle aussi une influence sur la perception de la gravité de certaines conduites. Ainsi, ceux qui ont évalué plus fréquemment que les autres des textes soumis à des organismes subventionnaires, à des revues ou en vue d'une participation à des

14. Une exception importante : celle des soumissions multiples simultanées, où les conduites faisant partie de cette catégorie ont été considérées dans l'enquête de Sherrell et de ses collaborateurs comme *moins* répréhensibles par ceux qui avaient peu publié.

congrès, tendent à juger un peu moins durement une conduite consistant, par exemple, à faire paraître la procédure suivie au plan méthodologique plus rigoureuse qu'elle ne l'a été de fait (n° 4, $p \leq 0,023$). Par ailleurs, ils font très clairement le contraire (en particulier ceux qui ont évalué entre 4 et 9 textes) pour ce qui a trait à la forme d'autoplagiat venant de la soumission en vue d'une communication dans un congrès d'un texte déjà paru ou accepté dans une revue ou un volume (n° 11, $p \leq 0,01$) ainsi que pour les soumissions multiples simultanées (n° 14, $p \leq 0,026$); en d'autres mots, ceux qui ont agi comme évaluateur à au moins quatre occasions condamnent davantage ces conduites exigeant que des évaluateurs se penchent (inutilement ?) sur des textes déjà évalués ou en cours d'évaluation ailleurs. Finalement, les répondants dont l'expérience d'évaluation se situe dans la catégorie « entre 4 et 9 fois » sont ceux qui jugent le plus sévèrement le déni de contribution (n° 17, $p \leq 0,005$) et la citation de travaux non consultés (n° 22, $p \leq 0,018$) alors que, étrangement, ceux qui ont évalué des textes à 10 occasions ou plus sont ceux qui jugent le moins sévèrement ces deux conduites, bien que la moyenne de leurs réponses demeure très élevée à 4,49 dans le cas de la première de ces deux conduites.

On comprend facilement que les évaluateurs ayant plus d'expérience soient très sensibles à l'autoplagiat et aux soumissions multiples simultanées, ces deux conduites les obligeant à évaluer un texte qui a déjà été soumis à un arbitrage ou qui l'est actuellement dans une autre revue ou un autre congrès, ce qui peut être effectivement très frustrant. Par ailleurs, il faut noter que les répondants ayant évalué entre 4 et 9 textes sont ceux qui réproouvent le plus fermement toutes les conduites nommées plus haut, à l'exception de la première (n° 4). Mais comment expliquer qu'avec un tout petit peu plus d'expérience (c'est-à-dire en passant dans la catégorie suivante, celle de 10 textes ou plus), les évaluateurs en viennent à considérer subitement *toutes* ces conduites comme moins répréhensibles et même beaucoup moins répréhensibles dans le cas de deux de ces conduites (n° 17 et n° 22)? Que se passe-t-il donc pour que se produise un changement aussi important? Les évaluateurs deviennent-ils soudainement désabusés face aux comportements qu'ils jugeaient beaucoup plus condamnables il n'y a pas si longtemps? En d'autres mots, est-il possible qu'il existe une relation curviligne dans ce domaine, c'est-à-dire qu'un peu plus

d'expérience comme évaluateur contribuerait à faire augmenter son sens moral, mais que beaucoup plus l'atténuerait¹⁵ ?

- En ce qui concerne les soumissions multiples simultanées, les professeurs ayant obtenu leur plus haut diplôme d'une université anglophone jugent cette pratique beaucoup plus répréhensible ($p \leq 0,035$) que ceux dont le diplôme provient d'une université francophone (ou autre). Peut-être la dominance très claire des revues anglophones en sciences de l'administration invite-t-elle les universités de langue anglaise à sensibiliser davantage les doctorants à la forte mobilisation de ressources qu'entraînent les soumissions multiples simultanées. Les professeurs adjoints (moyenne de 3,73) considèrent également cette pratique comme plus déplorable ($p \leq 0,021$) que ne le reconnaissent les professeurs titulaires (moyenne de 2,98) et les professeurs agrégés (moyenne de 2,67). Il y a là un résultat difficile à expliquer. Il est possible que le petit nombre (11) de ces professeurs en début de carrière qui ont accepté de répondre au questionnaire y soit pour quelque chose...

Fait à souligner, bien que les professeurs adjoints aient généralement moins publié que les professeurs agrégés et titulaires, l'expérience de publication ne permet pas dans la présente enquête de distinguer les répondants dans leur opinion sur la gravité des soumissions multiples simultanées. À l'opposé, dans l'enquête de Sherrell *et al.* (1989), les répondants qui avaient le moins publié considéraient cette pratique comme moins répréhensible si on les comparait à ceux ayant beaucoup publié.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà signalé, les répondants ayant plus d'expérience que les autres dans l'évaluation de textes – ce qui ne signifie pas qu'ils aient nécessairement eux-mêmes publié davantage que les autres – attribuaient à cette conduite un niveau de gravité plus élevé ($p \leq 0,026$). Il en est de même chez ceux qui ont obtenu plus de fonds de recherche que les autres ($p \leq 0,014$).

- À partir d'un autre angle, on constate qu'il y a quatre caractéristiques personnelles qui distinguent les répondants relativement au déni de contribution. Deux de celles-là ont été discutées précédemment : le sexe des répondants, les femmes ayant plus tendance que les hommes ($p \leq 0,032$) à estimer que cette conduite était fortement répréhensible ;

15. Un tel lien ne serait pas sans rappeler celui qui existerait entre le niveau de stress et celui du rendement offert.

et l'expérience d'évaluation, les répondants ayant évalué entre 4 et 9 textes la considérant comme plus grave que les répondants ayant soit moins soit plus d'expérience comme évaluateur ($p \leq 0,005$).

Deux autres caractéristiques personnelles distinguent les répondants dans leur jugement à propos du refus d'inclure comme coauteur d'un article ou d'une communication le nom d'un autre chercheur (y compris celui d'un étudiant) ayant apporté une contribution significative. D'abord, il y a le statut du professeur. Les professeurs adjoints sont ceux qui jugent le plus sévèrement (moyenne de 4,80) le déni de contribution, suivis des professeurs agrégés (moyenne de 4,76) et des professeurs titulaires (moyenne de 4,54) ; le niveau de signification ($p \leq 0,048$) ne doit pas faire oublier que cette conduite est considérée comme très grave par tous les répondants, ce qu'on peut constater par les moyennes très élevées. Ensuite, ceux qui affirment avoir déjà été victimes d'une inconduite condamnent plus fermement que les autres le déni de contribution ($p \leq 0,045$)¹⁶ ; il n'est pas impossible que ces professeurs aient eux-mêmes été victimes de cette inconduite alors qu'ils étaient étudiants, une situation dénoncée ouvertement par de nombreux chercheurs, en formation ou non.

- Lorsqu'on regroupe les répondants en trois catégories d'âge (20-39, 40-49, 50 et plus) plutôt qu'en cinq, on constate que les participants de la classe médiane sont ceux qui jugent le plus sévèrement le fait de citer des travaux sans les avoir consultés (n° 22, $p \leq 0,039$), de soumettre un projet de communication pour un congrès sans avoir l'intention d'y participer, c'est-à-dire dans le seul but que le texte soit éventuellement publié dans les actes du congrès (n° 23, $p \leq 0,000$, donc moins de 1 chance sur 1000 que ce résultat soit dû au hasard) et d'organiser la présentation de son CV de façon qu'elle induise en

16. Notons que ceux qui disent avoir été témoins d'une inconduite attribuent un niveau de gravité significativement plus élevé ($p \leq 0,032$) au fait de décider ou d'accepter d'avoir une position *avantageuse* dans l'ordre des auteurs (même si cela ne reflète pas sa propre contribution à la recherche). Quoi qu'il en soit, ce sont des pratiques rattachées au statut d'auteur qui suscitent la réaction la plus vive chez ceux qui affirment avoir déjà été victimes ou témoins d'une inconduite. Toujours en lien avec l'attribution d'un niveau de gravité aux conduites étudiées, mentionnons que le déni de contribution est la seule pratique permettant de distinguer ceux qui avaient été victimes d'une inconduite de ceux qui ne l'avaient pas été, et que la position *avantageuse* dans l'ordre des auteurs est également la seule pratique permettant de distinguer ceux qui avaient été témoins d'une inconduite de ceux qui ne l'avaient pas été.

erreur quant à ses propres réalisations en recherche (n° 31, $p \leq 0,025$). Il y aurait donc une relation incurvée entre l'âge des répondants et la perception de gravité de ces trois conduites. Jeunes et vieux semblent bien se rejoindre, mais pas nécessairement pour le meilleur...

Jetons maintenant un coup d'œil sur les liens entre la perception de fréquence des différentes conduites étudiées et les caractéristiques personnelles des répondants.

3.2 Fréquence

- Ici encore, les femmes diffèrent nettement des hommes, en ce qu'elles attribuent une fréquence significativement plus élevée qu'ils ne le font aux comportements suivants : faire paraître la procédure suivie au plan méthodologique plus rigoureuse qu'elle ne l'a été de fait (n° 4), trois conduites d'autoplagiat (n° 7, n° 8 et n° 9), décider ou accepter d'avoir une position avantageuse dans l'ordre des auteurs même si elle ne reflète pas sa propre contribution (n° 18) et refuser de participer à un congrès lorsque sa communication a été acceptée pour présentation seulement (n° 25). Dans aucun cas les hommes n'attribuent une fréquence plus élevée que ne le font les femmes à l'une ou l'autre des autres conduites étudiées. En somme, de façon assez générale, les professeurs de sexe féminin semblent croire que l'inconduite en recherche serait plus répandue que ne le pensent leurs collègues masculins.
- C'est d'abord et avant tout le fait de croire en l'augmentation, la diminution ou la stabilité des cas d'inconduite qui permet le mieux de prévoir le niveau de fréquence attribué aux différentes conduites ; c'est ce qui se produit pour 22 des 31 comportements investigués. Dans *tous* ces cas, sans exception, les répondants convaincus que les cas d'inconduite *augmentent* pensent également que leur niveau actuel est plus élevé que ne le croient les autres répondants.
- Ceux qui ont déjà été témoins d'une inconduite croient que 10 des comportements étudiés seraient plus fréquents que ne le croient ceux qui n'ont jamais été témoins d'une inconduite. Ces comportements ont trait à la falsification d'informations (n° 2), à l'autoplagiat (n° 12), aux publications fragmentées (n° 13), à la multisignature abusive (n° 15 et n° 16), au choix intéressé de références (n° 21), à l'absence inacceptable à un congrès (n° 25) et au détournement de fonds de recherche (n° 26 et n° 28).

- Trois autres caractéristiques personnelles permettent de distinguer les répondants quant à leurs réponses concernant la fréquence de l'inconduite. D'abord, les professeurs rattachés à la gestion des ressources humaines, aux relations industrielles, au comportement organisationnel, au management, à la stratégie ou au droit des affaires pensent que les inconduites suivantes sont plus répandues que ne le croient leurs collègues d'autres disciplines : la fabrication d'informations (n° 1), la falsification d'informations (n° 2), l'autoplagiat (n° 12), le choix intéressé de références (n° 21) et l'absence inacceptable à un congrès (n° 25). Ensuite, les professeurs dont le diplôme a été obtenu dans une université qui n'est ni francophone ni anglophone croient en la fréquence plus grande de certaines inconduites que leurs collègues formés dans une université francophone ou anglophone (c'est dans ce dernier cas que le niveau de fréquence attribué est le plus faible) : trois conduites d'autoplagiat (n° 8, n° 9 et n° 10) et les soumissions multiples simultanées (n° 14). Finalement, les professeurs qui n'ont *jamais* publié dans une revue avec comité de lecture ont tendance à se distinguer des autres en ce qu'ils attribuent une fréquence nettement moins élevée aux comportements suivants : les publications fragmentées (n° 13), les soumissions multiples simultanées (n° 14), le détournement de fonds de recherche (n° 26) et le traficage du CV (n° 29).
- Sous un autre angle, toujours en ce qui concerne le niveau de fréquence attribué, les six conduites qui permettent le plus de distinguer les répondants à partir de leurs caractéristiques personnelles sont les suivantes : modifier ou supprimer des données en fonction d'une hypothèse particulière (n° 2), faire paraître dans les actes de plus d'un congrès le même texte dans la même langue sans mentionner cet état de fait (n° 9), soumettre pour fins de publication un texte déjà paru dans les actes d'un congrès sans mentionner cet état de fait (n° 12), fragmenter abusivement les résultats d'une recherche afin d'augmenter le nombre de publications qu'on peut en tirer (n° 13), soumettre simultanément le même texte à plus d'une revue ou congrès (n° 14) et refuser de participer à un congrès parce que la communication soumise a été acceptée pour présentation seulement (n° 25). Il serait un peu long ici de préciser, pour chaque conduite, les caractéristiques personnelles permettant de distinguer les répondants. Qu'il suffise pour l'instant de signaler que ces six conduites sont plus « sensibles » que les autres aux caractéristiques personnelles des répondants.

D'un point de vue théorique, les liens mis en évidence entre les caractéristiques personnelles des répondants et la fréquence attribuée aux conduites étudiées paraissent peut-être un peu moins intéressants que ceux se rapportant à la gravité perçue de ces conduites. J'ai peu commenté ces liens dans la section qui vient de se terminer. Cependant, il n'est certainement pas impossible qu'ils suscitent des réflexions plus approfondies et ouvrent même la voie à des interventions plus ciblées en fonction des caractéristiques particulières des professeurs.

Chapitre 4

Gravité et fréquence de l'inconduite Chez les évaluateurs

L'évaluation d'un texte soumis en vue d'une publication dans une revue, d'une communication dans un congrès ou de l'obtention d'une subvention est généralement faite par des pairs. Concrètement, selon la procédure type, le rédacteur en chef d'une revue (ou le responsable du comité scientifique d'un congrès ou d'un organisme subventionnaire) reçoit un texte et l'achemine à deux, trois ou même quatre chercheurs qui, à ses yeux, possèdent l'expertise nécessaire pour en faire l'évaluation. Il attend d'eux qu'ils lui fassent une recommandation, solidement appuyée de leurs commentaires, quant à l'acceptation (avec ou sans modifications, mineures ou majeures) ou au refus de ce texte, le tout dans un délai de un ou deux mois. C'est à lui que revient, en bout de ligne, la décision de suivre ou non la recommandation des évaluateurs (ou de trancher lorsqu'elles s'opposent). Dans les revues les plus prestigieuses en sciences de l'administration (p. ex., *Administrative Science Quarterly*, *Academy of Management Review*), le taux d'acceptation oscille entre 5% et 15%. Notons que, le plus souvent, l'évaluateur ne connaît pas l'auteur, et réciproquement; c'est ce qu'on désigne habituellement par l'expression «évaluation doublement anonyme» ou «évaluation en double aveugle» (*double-blind review*).

Un peu comme Churchill le prétendait à propos de la démocratie, la plupart des gens concernés estiment que ce système est « le moins pire » qui soit, même s'il fait l'objet de nombreuses critiques. Entre autres, on a constaté depuis longtemps que les évaluateurs avaient souvent des opinions très différentes quant à la qualité du texte à évaluer. Dans un sens, ce n'est pas très surprenant. Chaque évaluateur possède sa propre structure cognitive, faite de convictions personnelles plus ou moins explicites au plan épistémologique, ontologique, théorique ou méthodologique, convictions qui le guident inévitablement dans son appréhension d'un texte. Il est donc tout à fait possible que deux évaluateurs très intègres ou bien intentionnés arrivent à des conclusions différentes quant à la valeur ou à la contribution particulière d'un texte qu'on leur a demandé d'évaluer ; de toute évidence, la prétendue « science » administrative est un produit socialement construit (Astley, 1985) et façonné, notamment, par des évaluateurs dont les repères, critères et normes d'excellence ne sont pas nécessairement les mêmes. Ce qui n'empêche évidemment pas ces évaluateurs d'être très ouverts et de déployer consciemment tous les efforts possibles pour formuler une recommandation qui ne dépende pas des convictions tenues pour acquises (*assumptions*) par l'auteur dans la conduite de sa recherche. Une telle attitude est certainement de nature à augmenter la possibilité de consensus, mais elle n'en est pas une garantie absolue.

Ces différences d'opinion entre évaluateurs ont été documentées depuis un certain temps déjà. Ainsi, dans une étude bien connue, Mahoney (1977) avait demandé à 75 chercheurs tirés de la liste d'évaluateurs du *Journal of Applied Behavior Analysis* de faire une recommandation sur un texte à propos d'une recherche (fictive, en fait) dont les conditions expérimentales décrites étaient identiques mais dont les résultats étaient diamétralement opposés. Mahoney a présumé que ces évaluateurs adhéraient à l'école behavioriste, et il a fait varier les résultats de cette recherche imaginaire de façon qu'ils soutiennent une conception behavioriste alors dominante en psychologie ou qu'ils aillent à l'encontre de cette vision. Or, comme Mahoney l'indique bien, on aurait pu penser que dans un système d'évaluation idéal, « objectif » aurait-il pu dire, les évaluateurs mettraient l'accent sur la question de recherche et sur le cadre méthodologique mis en place pour y répondre plutôt que sur la nature des résultats et leur interprétation. Il en fut tout autrement dans cette recherche. Les conclusions de Mahoney furent que, non seulement l'accord entre les évaluateurs avait tendance à être très faible, mais leur recommandation variait très fortement

en fonction des résultats obtenus¹, selon que ces résultats allaient ou non dans le sens de leurs propres convictions – supposément behavioristes – sur le plan théorique. Plus récemment, une étude réalisée par deux étudiants de doctorat en économie à l'université Stanford montrait que plusieurs textes devenus aujourd'hui des classiques avaient d'abord été refusés à au moins une occasion dans une revue savante, parfois pour des motifs qui ne seraient pas sans lien avec l'intégrité en recherche chez les évaluateurs ou chez les rédacteurs en chef des revues concernées (Gans et Shepherd, 1994), bien que les auteurs ne soient pas très clairs à ce propos.

De telles données créent assurément un malaise chez les intervenants concernés. Par exemple, dans l'enquête de Kupfersmid et Fiala (1991) réalisée auprès des auteurs de 80 articles de nature expérimentale ou quasi expérimentale publiés dans des revues de psychologie ou d'éducation, 74,6 % des répondants se disaient d'accord avec l'énoncé suivant : « L'acceptation ou le refus d'un texte pour publication dépend souvent du choix des évaluateurs ». Selon les auteurs de cette étude, les chercheurs se trouvent ainsi clairement à attribuer à la *chance* un rôle significatif dans le processus d'évaluation.

Cependant, en ce qui a trait directement au comportement des évaluateurs lié à l'éthique, les études sont peu nombreuses. Dans certains domaines où la compétition entre les chercheurs est féroce, comme en recherche biomédicale, McCutchen (1991) note que ce système met en quelque sorte le chercheur à la merci de collègues qui sont ses concurrents. Ceci serait d'autant plus vrai que l'anonymat entourant habituellement le processus d'évaluation permet plus facilement l'influence de facteurs

-
1. Ce qui n'est pas sans rappeler que les recherches dont les résultats sont « négatifs », c'est-à-dire dont l'hypothèse nulle n'est pas rejetée sur la base d'une évaluation statistique, donneraient rarement lieu à une publication, comme l'ont montré de nombreuses études depuis une cinquantaine d'années. Entre autres, après avoir examiné les articles parus dans 11 revues importantes dans le domaine de la psychologie et de la médecine, Sterling *et al.* (1995) concluaient que les résultats *publiés* de recherches scientifiques n'étaient pas représentatifs des résultats de *toutes* les recherches menées depuis 1958, soit parce que les évaluateurs ou rédacteurs en chef avaient tendance à rejeter les textes dont les résultats sont négatifs, soit parce que les chercheurs eux-mêmes préféraient ne pas soumettre leur travail en vue d'une publication lorsque les résultats obtenus ne viennent pas appuyer de façon statistiquement significative l'hypothèse de travail mise à l'épreuve. Cependant, tous ces travaux ne mettaient pas en cause l'intégrité des évaluateurs ou des rédacteurs en chef, même de manière très indirecte.

comme la jalousie ou la vengeance personnelle sur la recommandation de l'évaluateur, en plus de rendre l'auteur encore plus vulnérable au vol de ses idées². Selon McCutchen, plusieurs textes associés à de grandes découvertes furent rejetés au moins une fois lors du processus d'évaluation pour des motifs de cet ordre, notamment.

Voyons maintenant à présenter, analyser et commenter les réponses obtenues sur la perception des 136 professeurs qui ont participé à cette enquête à propos de la gravité et de la fréquence de certaines conduites des évaluateurs en lien avec la dimension éthique. Comme dans le chapitre précédent, nous débiterons par une analyse des résultats pour chaque conduite abordée, avant d'en faire une analyse comparative et de relier les opinions exprimées aux caractéristiques des participants.

1. Analyse individuelle

■ L'évaluation délibérément biaisée

33. Évaluer positivement ou négativement un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en prévision d'un congrès, pour des raisons autres que la qualité du travail présenté (relation personnelle avec l'auteur, intérêts particuliers, préjugés, etc.).

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible			1	43	89
Conduite répandue	2	45	43	18	9

Cette conduite est clairement inacceptable aux yeux des répondants. Elle serait tout de même assez fréquente : seulement 40 % d'entre eux croient qu'elle n'est pas du tout répandue ou encore qu'elle l'est peu. En d'autres mots, trois professeurs sur cinq pensent qu'il n'est pas rare que des raisons autres que la qualité du travail présenté guident la recommandation des

2. Dans le champ des sciences de l'administration, on peut penser que ce danger est moins présent, étant donné que la notion de « découverte » y est moins pertinente que dans les sciences dites dures.

évaluateurs. Étant donné que la vie même d'un texte repose en bonne partie sur le jugement des évaluateurs³, ce résultat est tout simplement stupéfiant et exige qu'on s'y attarde un peu.

Pour qu'une telle conduite puisse se manifester, il faut habituellement que l'évaluateur connaisse le nom de l'auteur ou de l'établissement qui l'emploie (le plus souvent une université). Or, comme nous le disions plus haut, l'évaluation d'un texte se fait habituellement en double aveugle. Comment alors l'évaluateur pourrait-il faire preuve délibérément de préjugés – favorables ou défavorables – à l'endroit d'une personne ou d'une institution ?

Dans le cas des revues francophones avec arbitrage ou comité de lecture (donc, avec des évaluateurs), le problème se pose de façon particulière étant donné qu'elles sont peu nombreuses comparativement aux revues anglophones. Les chercheurs francophones susceptibles d'y soumettre un texte appartiennent à une communauté de chercheurs assez restreinte dont les membres se connaissent souvent très bien, surtout parmi ceux ayant un intérêt pour le même objet de recherche. Il n'est donc pas rare qu'un évaluateur puisse présumer assez facilement de l'identité de l'auteur dont il examine le manuscrit, souvent sans se tromper⁴. Dans ce contexte, la probabilité d'inconduite augmente inévitablement. Allons encore un peu plus loin dans cette veine.

En 1982, la célèbre étude de Peters et Ceci ébranlait fortement les convictions des plus ardents défenseurs de l'objectivité des évaluateurs⁵. Ces deux chercheurs eurent l'idée de soumettre de nouveau aux rédacteurs en chef de 12 revues importantes en psychologie (et ayant un taux de rejet

-
3. À de très rares exceptions près, un texte n'a aucun avenir s'il n'est pas publié, et les connaissances dont il rend compte sont pour ainsi dire perdues. Latour (1989) va même plus loin en affirmant qu'un texte publié mais dont les idées ne sont pas reprises plus tard par quelqu'un d'autre (donc, un texte qui ne fait jamais l'objet de citations), « c'est comme s'il n'avait jamais existé » (p. 62).
 4. Même dans la littérature anglophone, les évaluateurs peuvent souvent deviner le nom de l'auteur d'un texte. Ainsi, dans l'étude de Blank (1991) dont il sera question quelques lignes plus bas, un peu plus de la moitié des évaluateurs de textes soumis à *The American Economic Review* disaient être capables d'identifier l'auteur d'un texte qu'ils avaient à évaluer, et 90 % avaient effectivement raison. Plus précisément, dans cette recherche de Blank, 45,6 % des auteurs anonymes furent correctement identifiés par les évaluateurs.
 5. Ont-ils déjà été très nombreux ?

moyen de 80 %) un article déjà paru dans la *même* revue qui avait accepté de le publier entre 12 et 32 mois auparavant. Ils prirent soin de choisir des articles dont l'auteur était rattaché à un département de psychologie prestigieux et reconnu pour sa productivité. Cependant, chaque auteur se vit attribuer un nom (du même sexe) et un établissement d'affiliation fictifs (des modifications furent également apportées au titre de l'article, aux mots clés et au résumé). Il est important de savoir qu'il n'y avait pas d'évaluation en double aveugle dans ces revues, ce qui était commun à ce moment-là ; en clair, dans tous les cas, les évaluateurs avaient accès au nom de l'auteur (mais pas l'inverse) et de son université... À part le fait que la supercherie ne fut démasquée que dans le cas de 3 de ces 12 textes, 8 des 9 autres furent rejetés, principalement sur la base de graves problèmes méthodologiques qui n'avaient pas été notés la première fois⁶. Peters et Ceci conclurent que les articles en question avaient été refusés la seconde fois parce que les auteurs et les établissements d'affiliation n'étaient pas bien connus ou de grande renommée (rappelons que les noms des uns et des autres avaient été inventés de toutes pièces). Toutefois, même si une telle hypothèse se confirmait, on ne pourrait être certain que l'évaluation avait été *délibérément* biaisée, une condition essentielle pour conclure à un manquement à l'éthique. Mais on ne pourrait pas être certain du contraire non plus.

Les résultats de l'étude expérimentale de Blank (1991) menée à partir de textes soumis à *The American Economic Review* suggèrent des conclusions aussi troublantes. Ainsi, quand le processus d'évaluation se fait en double aveugle, le pourcentage de recommandations d'acceptation serait plus faible et les commentaires des évaluateurs plus sévères que si les évaluateurs connaissent le nom des auteurs et leur institution d'affiliation. En somme, consciemment ou non, les évaluateurs ne seraient peut-être pas aussi insensibles qu'on aimerait bien le croire à l'identité de l'auteur et de l'institution à laquelle il est rattaché.

Mentionnons finalement que l'évaluation délibérément biaisée peut se produire même lorsque le nom de l'auteur ou de son établissement d'affiliation ne sont pas connus de l'évaluateur. Par exemple, comme le notent Carland *et al.* (1992), l'évaluateur – rappelons qu'il est généralement considéré comme un expert dans son domaine – peut se sentir un peu (beaucoup ?) offusqué de ne pas voir ses propres travaux cités dans le texte

6. En fait, parmi les 38 évaluateurs ou rédacteurs en chef qui se sont prononcés, seulement 3 ont reconnu qu'il s'agissait d'une resoumission.

qu'il évalue, ou encore réagir négativement à une critique de ses propres travaux. Plusieurs auteurs ont pensé à un moment ou à un autre que de telles considérations ont pu influencer la recommandation d'un évaluateur, surtout lorsque ses commentaires faisaient grandement état des travaux manquants du chercheur Untel ou des reproches injustifiés à l'endroit des travaux de ce même chercheur Untel...

■ L'évaluation bâclée

34. Évaluer positivement ou négativement un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en prévision d'un congrès, sans en avoir fait une lecture attentive.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible		1	6	54	72
Conduite répandue	5	53	38	13	8

Tous les répondants, à une exception près, considèrent qu'une évaluation bâclée constitue une conduite au moins « moyennement » répréhensible, et plus de la moitié d'entre eux estiment que son niveau de gravité se situe même à « énormément ». En ce qui a trait à la fréquence, les chiffres montrent qu'elle serait assez répandue.

Dans la recherche de Borkowski et Welsh (1998), les rédacteurs en chef affirmaient que, chez un évaluateur, donner des commentaires superficiels ou ne pas justifier suffisamment les faiblesses d'un texte dont il recommandait la non-publication représentait une conduite répréhensible (score de 2,13 sur 5) et plutôt répandue (score de 1,88 sur 3)⁷. Ils sont sans doute nombreux les chercheurs à s'être demandé à un moment ou à un autre pourquoi tel évaluateur avait été sollicité ou pourquoi il avait accepté de faire le travail. Pour Einhorn (1971) et bien d'autres par la suite, ce serait même du *devoir* du rédacteur en chef, par respect pour les auteurs éventuels, de prendre tous les moyens afin d'éviter de se retrouver avec des évaluations bâclées.

7. Dans les deux cas, le score indiquant le niveau éthique le moins élevé et le plus répandu était 1.

■ Le bris de confidentialité

35. Informer l'auteur d'un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en prévision d'un congrès, qu'on en est (ou a été) l'un des évaluateurs « anonymes », sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du rédacteur en chef ou de toute autre autorité compétente.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible		7	33	52	38
Conduite répandue	6	68	31	8	3

Encore une fois, la très grande majorité des répondants considèrent qu'il y a là une conduite vraiment répréhensible. Plus du tiers croient également qu'elle est au moins « moyennement » répandue.

Il m'est arrivé à plus d'une occasion, souvent avec un certain confort, d'entendre un collègue dire à un autre (ou à un étudiant de doctorat) qu'il avait évalué positivement⁸ le texte qu'il avait soumis en vue d'une communication ou même d'une publication dans une revue. Pourtant, cette évaluation devait être doublement anonyme. On peut s'interroger sur les motifs plus ou moins conscients de l'évaluateur qui dévoile ainsi délibérément ce qui devait demeurer secret.

■ L'évaluation indûment retardée

36. Retarder intentionnellement la remise de son rapport d'évaluation.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible		1	20	48	64
Conduite répandue	12	72	19	4	6

D'après les répondants, il y aurait là une conduite indiscutablement répréhensible, mais pas très répandue. En sciences de l'administration, contrairement à ce qui se passe dans d'autres champs de connaissances (p. ex., le domaine biomédical), on ne considère généralement pas que le temps pris par un évaluateur pour faire son travail puisse avoir un impact

8. Personnellement, je ne l'ai jamais entendu dans le cas d'une évaluation négative...

crucial sur, par exemple, la carrière du chercheur. Conséquemment, il y a peu de bénéfiques qu'un évaluateur pourrait retirer dans notre domaine à retarder indûment la remise de son rapport d'évaluation. Lorsqu'il y a du retard, c'est vraisemblablement beaucoup plus la négligence qui en est cause.

■ Le vol d'informations

37. S'approprier ou faire siennes des idées ou des informations importantes contenues dans un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en prévision d'un congrès.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible			4	27	102
Conduite répandue	11	74	20	5	7

Il n'y a aucune ambiguïté ici quant à la gravité extrême attribuée à cette inconduite, 77 % des répondants allant même jusqu'à affirmer que le vol d'information par les évaluateurs était «énormément» répréhensible. Par ailleurs, cet accroc majeur à l'éthique ne serait pas particulièrement répandu, bien que 27 % des professeurs ayant participé à l'enquête croient que sa fréquence serait au moins «moyenne». Dans la recherche de Borkowski et Welsh (1998), la majorité des rédacteurs en chef considéraient que l'«emprunt d'idées» par des évaluateurs constituait une conduite clairement répréhensible, mais la majorité également (49 sur 95) se disaient incapables de juger de la fréquence d'un tel comportement.

■ La délégation non autorisée de l'évaluation d'un texte

38. Faire appel, sans autorisation de l'autorité compétente, à un étudiant ou collègue pour évaluer un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	5	2	25	41	58
Conduite répandue	11	62	31	7	4

Près de la moitié des répondants sont d'avis que la délégation non autorisée de l'évaluation d'un texte représente un geste «énormément» répréhensible. Mais plus de trois professeurs sur cinq jugent que cette conduite ne serait pas du tout répandue ou le serait très peu.

Il arrive qu'un chercheur pense ne pas avoir la compétence pour évaluer le texte qu'on lui fait parvenir, ou encore ne pas disposer du temps nécessaire pour le faire d'une manière acceptable. Il peut aussi croire, à juste titre, qu'un collègue ou un étudiant aux études avancées pourrait faire dans ce cas-là un excellent travail d'évaluation, et même en tirer profit. Cependant, ce qui en cause ici, c'est d'agir sans l'autorisation du rédacteur en chef (ou de l'autorité compétente) à qui revient la décision ultime d'accepter ou de refuser le texte.

■ **Autres conduites répréhensibles**

La question 39 demandait aux participants de nommer toute autre conduite considérée comme répréhensible en lien avec l'intégrité en recherche d'un évaluateur. Comme c'était le cas pour l'inconduite chez les chercheurs, la quinzaine de réponses obtenues désignaient souvent des comportements déjà inclus dans le questionnaire, tout en apportant quelques précisions. Recommander le refus d'un texte à cause de ses orientations théoriques ou épistémologiques, ne pas justifier suffisamment ses recommandations, régler ses comptes avec des pairs au détriment d'un étudiant qui aurait soumis un texte et se laisser influencer par l'éventualité de recevoir des «cadeaux» font partie des inconduites nommées par les répondants. Trois d'entre eux ont aussi indiqué qu'accepter d'évaluer un texte sans avoir les compétences pour le faire constituait une autre conduite répréhensible de la part d'un évaluateur. Un professeur a également soulevé la possibilité que des évaluateurs noyautent des comités de lecture, de façon à faire accepter ou refuser certains textes. Une dernière conduite répréhensible serait de demander à l'auteur dans son rapport d'évaluation de citer ou de discuter ses propres travaux (sans s'identifier comme évaluateur, bien sûr), même s'ils ne sont pas vraiment pertinents.

2. Analyse comparative

Le tableau 3 indique clairement que, chez les évaluateurs, les conduites sur lesquelles les répondants se sont prononcés sont toutes considérées comme très répréhensibles sauf la dernière, qui est cependant tout près de

l'être à 3,93. C'est le vol d'idées ou d'informations importantes qui est vu comme l'inconduite la plus grave, ce qui était également le cas dans l'enquête de Sherrell *et al.* (1989) réalisée auprès de 328 professeurs de marketing. Comme on peut aussi le voir dans le tableau 4, celle qui serait la deuxième plus répréhensible – évaluer positivement ou négativement un texte pour des raisons autres que la qualité du travail présenté – serait également la plus fréquente, même si les 6 comportements étudiés ont tous obtenu un résultat moyen entre 2,29 et 2,89. Que cette fréquence attribuée soit toujours en moyenne sous le niveau 3 est peut-être une bonne nouvelle, mais qu'elle soit toujours en moyenne à au moins 2,29 peut sembler inquiétant. C'est toute la question de la confiance vouée par les chercheurs aux évaluateurs et, par ricochet, au processus d'évaluation qui paraît un peu mise en question ici.

3. Perceptions et caractéristiques personnelles

Les résultats obtenus ici sont inattendus. Comment expliquer qu'il n'y ait *aucun* lien statistiquement significatif entre la gravité attribuée à n'importe laquelle des 6 conduites des évaluateurs et n'importe laquelle des 17 caractéristiques personnelles des répondants (102 possibilités) ? N'est-il pas étonnant que, par exemple, les professeurs plus expérimentés, possédant un statut plus élevé, ayant publié plus souvent ou ayant eux-mêmes une plus grande expérience d'évaluation n'aient pas des opinions différentes quant à la gravité de l'un ou l'autre des comportements des évaluateurs sur lesquels ils étaient invités à se prononcer ?

En ce qui a trait à la fréquence perçue, l'analyse de variance a révélé 9 liens statistiquement significatifs. Entre autres, 3 d'entre eux permettent de distinguer ceux qui auraient déjà été témoins d'une inconduite au moins moyennement répréhensible et 3 autres ceux qui en auraient été victimes. De façon plus précise, les répondants qui disent avoir été dans le passé témoins ou victimes d'une inconduite attribuent une plus grande fréquence *à la fois* à l'évaluation délibérément biaisée (n° 33) et à l'évaluation bâclée (n° 34). Dans les deux cas, le niveau de signification du F est extrêmement élevé : 0,001 et 0,000 respectivement chez ceux qui auraient été témoins d'une inconduite, et 0,002 et 0,008 chez ceux qui en auraient été victimes. Peut-être les inconduites auxquelles les répondants attribuent une grande fréquence chez les évaluateurs sont-elles les mêmes que celles dont ils disent avoir eux-mêmes été témoins ou victimes.

Tableau 3. Perception de la gravité de l'inconduite chez les évaluateurs

Conduite	Moyenne	Écart-type
S'approprier ou faire siennes des idées ou des informations importantes contenues dans un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès.	4,74	0,51
Évaluer positivement ou négativement un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès, pour des raisons autres que la qualité du travail présenté (relation personnelle avec l'auteur, intérêts particuliers, préjugés, etc.).	4,66	0,49
Évaluer positivement ou négativement un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès, sans en avoir fait une lecture attentive.	4,48	0,62
Retarder intentionnellement la remise de son rapport d'évaluation.	4,32	0,75
Faire appel, sans autorisation de l'autorité compétente, à un étudiant ou collègue pour évaluer un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès.	4,11	1,02
Informier l'auteur d'un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès, qu'on en est (ou a été) l'un des évaluateurs « anonymes », sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du rédacteur en chef ou autre autorité compétente.	3,93	0,87

Tableau 4. Perception de la fréquence de l'inconduite chez les évaluateurs

Conduite	Moyenne	Écart-type
Évaluer positivement ou négativement un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès, pour des raisons autres que la qualité du travail présenté (relation personnelle avec l'auteur, intérêts particuliers, préjugés, etc.).	2,89	0,95
Évaluer positivement ou négativement un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès, sans en avoir fait une lecture attentive.	2,71	0,97
Informar l'auteur d'un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès, qu'on en est (ou a été) l'un des évaluateurs «anonymes», sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du rédacteur en chef ou autre autorité compétente.	2,43	0,80
Faire appel, sans autorisation de l'autorité compétente, à un étudiant ou collègue pour évaluer un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès.	2,40	0,88
S'approprier ou faire siennes des idées ou des informations importantes contenues dans un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès.	2,34	0,93
Retarder intentionnellement la remise de son rapport d'évaluation.	2,29	0,90

Chapitre

5

Gravité et fréquence de l'inconduite Chez les responsables de l'évaluation

Les responsables de l'évaluation¹ sont les gardiens ultimes du processus de constitution des connaissances. Lorsque les recommandations des évaluateurs qu'ils ont eux-mêmes sollicités vont dans le même sens, y compris, le cas échéant, en ce qui concerne les modifications mineures ou majeures à apporter avant l'acceptation définitive d'un texte pour sa publication, la décision que doit rendre le responsable de l'évaluation devient alors, normalement, assez facile à rendre. Mais cette belle entente entre les évaluateurs ne semble malheureusement pas très courante, comme il en était fait mention dans le chapitre précédent. Dans la recherche de Borkowski et Welsh (1998), les rédacteurs en chef consultés reconnaissent qu'ils sont souvent confrontés à des désaccords dans les recommandations des évaluateurs, et qu'ils ont également tendance, à tort ou à raison, à accorder plus de poids à l'opinion de certains des évaluateurs. Dans le système en vigueur actuellement, les responsables de l'évaluation ont en quelque sorte droit de vie ou de mort sur les textes qu'ils reçoivent parce que, finalement, c'est à eux que revient la décision d'accepter ou de rejeter les textes qui leur sont soumis.

1. Le plus souvent, ce terme désigne les rédacteurs en chef de revues savantes.

Peut-être à cause de ce grand pouvoir qu'ils possèdent, leurs décisions font parfois l'objet de sérieuses critiques, fréquemment alimentées par la déception ou la colère de ceux dont les textes ont été refusés. Par exemple, quel chercheur n'a pas dit ou entendu, au moins à une occasion, que le texte d'un auteur prestigieux était plus susceptible d'être accepté que celui d'un auteur peu connu, indépendamment de son contenu ? N'y a-t-il pas également de nombreux chercheurs convaincus qu'une relation positive et bien établie avec un rédacteur en chef augmente la probabilité de voir son texte accepté pour publication ? Aussi, le chercheur malheureux n'attribue-t-il pas parfois son insuccès à un choix inapproprié d'évaluateurs compte tenu, entre autres, de l'orientation « paradigmatique » de son texte ? Tout cela laisse planer des doutes quant à l'intégrité de ceux qui sont responsables de l'évaluation des textes qui leur sont soumis.

Ces doutes ne sont pas nouveaux. Il y a déjà bien longtemps, Crane (1967) montrait que la décision du rédacteur en chef de publier ou non un texte soumis était influencée, dans une certaine mesure, par des facteurs sociaux, donc des facteurs sans lien avec le contenu de l'article lui-même. Pour être plus précis, dans son étude portant sur les articles parus dans les revues *American Sociological Review*, *American Economic Review* et *Sociometry* entre les années 1946 (pour la plus ancienne de ces revues) et 1965, elle arrivait à la conclusion suivante : il y aurait une correspondance étroite entre les caractéristiques professionnelles (*academic characteristics*) des rédacteurs en chef (par exemple, l'établissement de rattachement, l'université où fut décerné le doctorat et le nombre d'années depuis l'obtention de ce diplôme) et celles des auteurs dont ils acceptaient de publier les textes. On aimerait croire que le climat de méfiance qui a dû prévaloir à la suite de la publication des résultats de cette recherche il y a une quarantaine d'années est aujourd'hui chose du passé. Or, il semble que ce ne soit malheureusement pas le cas.

Comme on pourra le voir dans ce chapitre portant sur la perception de la gravité et de la fréquence de certaines conduites chez les responsables de l'évaluation, les 136 professeurs qui ont participé à la présente enquête ont des opinions que certains trouveront plutôt renversantes. Dans une certaine mesure, elles mettent en question la confiance des chercheurs envers les rédacteurs en chef et autres responsables de l'évaluation. Or, le bon fonctionnement du système d'évaluation repose en grande partie sur cette confiance. Dans un premier temps, nous examinerons les réponses obtenues pour chacune des conduites prises individuellement, avant de les

comparer les unes aux autres. Nous terminerons ce chapitre en présentant et en discutant les résultats de l'analyse de variance portant sur le lien qu'il y aurait entre les perceptions des répondants et leurs caractéristiques personnelles.

1. Analyse individuelle

■ L'évaluation délibérément biaisée

40. Choisir délibérément un ou des évaluateurs dont il soupçonne que le jugement sur le texte sera favorable (ou défavorable).

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible		7	33	57	35
Conduite répandue	1	34	53	16	11

41. Accepter ou rejeter un texte pour des raisons autres que la qualité du travail présenté (relation personnelle avec l'auteur, statut plus ou moins prestigieux de l'auteur, préjugés, etc.).

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible		1	6	35	90
Conduite répandue	0	48	46	12	7

Aux yeux des répondants, les deux conduites de cette catégorie sont fortement répréhensibles. Dans le premier cas, 95 % d'entre eux considèrent qu'elle est au moins « moyennement » répréhensible, alors que dans le second, exactement le même pourcentage de professeurs estime qu'elle est au moins « très » répréhensible. Dans les deux cas, nettement plus de la moitié des participants (70 % et 58 %) jugent qu'elles sont au moins « moyennement » répandues. Bien qu'elles figurent dans la même catégorie, ces deux conduites sont très différentes et il est préférable de les aborder séparément.

Compte tenu des préférences d'ordre épistémologique, théorique ou méthodologique qu'il peut avoir, ou de toute autre raison, il n'est pas inconcevable qu'un rédacteur en chef ou tout autre responsable de l'évaluation

d'un texte puisse être tenté, un peu spontanément, de l'acheminer à un ou des évaluateurs de qui il prévoit une réaction favorable (ou défavorable) ; ce qui, techniquement, pourrait être assez facile à faire pour lui, notamment parce qu'il sait habituellement très bien quels évaluateurs ne seront *jamais* satisfaits et quels évaluateurs seront *toujours* satisfaits (Carland *et al.*, 1992). Voilà une tentation à laquelle il ne doit pas succomber, déclarent impérativement les répondants de cette recherche, de même que les rédacteurs en chef consultés dans la recherche de Borkowski et Welsh (1998). Ce qui ne doit pas faire oublier, comme le rappelle judicieusement Stryker² (1990), qu'un évaluateur « hostile » peut mettre en lumière des problèmes qu'un autre n'aurait pas vus et qu'un évaluateur « sympathique » peut faire ressortir des qualités qu'un autre aurait été incapable de noter. Un tel raisonnement s'apparente à celui de Mahoney (1982) qui se demandait s'il ne serait pas souhaitable de publier les textes à propos desquels les évaluateurs sont le plus fortement en désaccord ; selon lui, leur grande divergence pourrait signaler la présence d'un enjeu majeur (*robust issue*).

Quant à la décision finale d'accepter ou de rejeter un texte, les répondants affirment sans ambiguïté qu'elle doit reposer uniquement sur la qualité du travail soumis. On comprend donc que la relation particulière qu'un responsable de l'évaluation peut entretenir avec ses proches collègues ou les étudiants qu'il supervise (ou a supervisés), le copinage, l'amitié réelle ou tout autre lien qu'il peut avoir avec l'auteur d'un manuscrit ne doit, en aucun cas, intervenir dans la décision. Cependant, on peut se demander si, pratiquement, un responsable de l'évaluation peut ainsi faire abstraction de toutes ces influences ou pressions plus ou moins directes auxquelles il est soumis, presque inévitablement. Dans un texte percutant où ils ont examiné 1 051 articles publiés dans 28 des meilleures revues en science économique sur le marché en 1984, Laband et Piette (1994) ont voulu savoir dans quelle mesure il y avait une relation entre les liens personnels du rédacteur en chef avec l'auteur (p. ex., collègues, ex-étudiants) et la qualité des textes publiés (mesurée par le nombre de citations auxquelles ils ont donné lieu par la suite). Les résultats de leur recherche les ont amenés à conclure que, grâce à leur réseau de contacts personnels (y compris leurs collègues et ex-étudiants), les rédacteurs en chef proactifs arrivaient à dénicher les

2. L'auteur fut rédacteur en chef de deux revues prestigieuses en sociologie, soit *American Sociological Review* et *Sociometry* (aujourd'hui *Social Psychology Quarterly*).

meilleurs textes en préparation et à convaincre leurs auteurs de les soumettre à la revue qu'ils dirigeaient. Laband et Piette soutiennent que la possibilité pour le rédacteur en chef de publier des textes de qualité inférieure mais écrits par des amis ou autres membres de son réseau professionnel pouvait constituer un prix à payer pour que ces personnes continuent de l'aider à repérer les excellents textes en préparation. Ils laissent même entendre que la possibilité d'exercer un certain favoritisme (*editorial favoritism*) pouvait contribuer à attirer des candidats de premier ordre pour remplir les fonctions exigeantes de rédacteur en chef. Un texte aux idées bien provocantes...

On ne peut aussi éviter d'évoquer la situation où un responsable de l'évaluation reçoit un texte d'un chercheur-vedette. Peut-on demander, par exemple, à un rédacteur en chef d'une revue de niveau très « moyen » de rester froid à l'idée de publier un texte d'un chercheur renommé, y compris si ce texte semble être d'une qualité un peu inférieure à ce qu'il juge normalement acceptable ? Très concrètement, comment choisira-t-il les évaluateurs et comment se comportera-t-il, le cas échéant, si leurs recommandations ne sont pas favorables à la publication ou s'ils ont des opinions opposées ? De la même façon, comment devrait agir le responsable du comité scientifique d'un congrès attirant généralement peu de ténors dans son domaine devant un texte considéré comme plutôt « faible » mais dont l'acceptation permettrait d'accueillir un chercheur reconnu comme de premier ordre ? Il y a des souliers qu'on est parfois heureux de ne pas avoir à chausser.

Parmi les mesures préventives susceptibles de diminuer le risque d'une évaluation délibérément biaisée, il y en a une qui vient à l'esprit immédiatement : la formation d'un petit comité (présidé par le responsable de l'évaluation ?) qui serait chargé du choix des évaluateurs ainsi que de la décision finale quant à la publication ou non du texte soumis. Cette approche collective n'est certainement pas sans intérêt et permettrait le plus souvent d'enrichir à la fois la procédure du choix des évaluateurs et celle de la prise de décision à la suite de la réception des rapports des évaluateurs. Mais, entre autres inconvénients, elle alourdirait l'une et l'autre, parfois de façon considérable.

■ L'évaluation bâclée

42. Accepter ou rejeter un texte en se fiant uniquement aux rapports des évaluateurs, c'est-à-dire sans l'avoir lu suffisamment pour s'en faire une opinion.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible	6	10	36	52	26
Conduite répandue	4	30	38	28	10

Les résultats montrent que la plupart des répondants s'attendent à ce que le responsable de l'évaluation se fasse lui-même une opinion sur le texte soumis, indépendamment de la recommandation qu'il recevra de chacun des évaluateurs. Ce qu'il ne se donnerait généralement pas la peine de faire d'après, là encore, la majorité des personnes qui ont répondu à cette question.

On imagine facilement que les rédacteurs en chef ou autres personnes responsables de l'évaluation puissent être débordés de travail ; peu de chercheurs s'attendent à ce que ces personnes fassent une lecture aussi attentive des textes qui leur sont soumis que celle demandée aux évaluateurs. On devine également qu'ils ne peuvent eux-mêmes être des experts dans tous les domaines particuliers couverts par les textes qu'ils reçoivent, un fait sur lequel s'appuyait Freese (1979) il y a déjà un certain temps pour leur recommander de s'adjoindre ce qu'on appelle aujourd'hui des rédacteurs « associés » ou « spécialisés ». Mais la conception que semblent avoir les répondants d'un responsable de l'évaluation agissant de façon acceptable sur le plan éthique est qu'il doit être un décideur bien informé plutôt qu'un simple coordonnateur. Son rôle ne serait pas d'être à la remorque de ces experts présumément compétents et intègres que sont les évaluateurs, même si leur recommandation (et encore plus celle d'éventuels rédacteurs associés ou spécialisés) doit faire l'objet d'une attention très particulière. Sur ce point, la prise de raccourcis majeurs apparaît donc indéfendable.

Mais il y a plus. Le rôle du rédacteur en chef pourrait devenir encore plus exigeant si la publication d'un article était davantage considérée comme le résultat d'une activité *sociale* complexe et même d'une « négociation », comme le suggérait Pondy (1995), entre un auteur, des évaluateurs et un rédacteur en chef. On peut imaginer la place centrale qu'occuperait ce

dernier, qui serait alors au cœur des échanges (anonymes ?) entre tous ces acteurs. En bout de ligne, la décision qu'il rendrait serait peut-être encore plus étoffée, fournissant à l'auteur des explications détaillées et une certaine « direction » à donner au texte (p. ex., faites ceci, faites cela, oubliez tout ça), comme le proposait Rousseau (1995), en particulier lorsque les recommandations des évaluateurs ne vont pas dans le même sens. Mais cette façon de procéder demanderait évidemment plus de temps et, pour certains, cela n'en vaut probablement pas toujours la peine.

■ Le bris de confidentialité

43. Informer l'un ou plusieurs des évaluateurs d'un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès, de l'identité de l'auteur (sans avoir obtenu au préalable l'accord de cet auteur, le cas échéant).

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible		2	19	46	63
Conduite répandue	12	64	26	4	3

44. Informer l'auteur d'un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès, de l'identité de l'un ou plusieurs des évaluateurs « anonymes » (sans avoir obtenu au préalable l'accord de ces évaluateurs, le cas échéant).

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible		1	17	45	69
Conduite répandue	20	67	17	6	

La très grande majorité des répondants considèrent que le responsable de l'évaluation doit maintenir une confidentialité absolue en ce qui concerne l'identité de l'auteur et des évaluateurs. Selon les professeurs qui ont participé à cette enquête, le bris de confidentialité serait tout de même assez rare, bien que 30 % croient que la divulgation par le responsable de l'évaluation du nom de l'auteur à un ou plusieurs évaluateurs serait au moins « moyennement » répandue et que 21 % pensent qu'il en serait de même pour la divulgation du nom de l'un ou de plusieurs évaluateurs à l'auteur du texte soumis. Rien pour calmer les plus paranoïaques d'entre nous.

■ L'évaluation indûment retardée

45. Retarder intentionnellement la mise en marche du processus d'évaluation ou encore la notification à l'auteur de l'acceptation ou du refus de son texte.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible		1	15	44	71
Conduite répandue	15	64	26	3	3

Qu'un responsable de l'évaluation retarde délibérément la mise en marche du processus d'évaluation ou encore la notification à l'auteur de l'acceptation ou du refus de son texte constituerait une faute grave mais peu répandue, selon les répondants. On peut penser que, en sciences de l'administration, un responsable de l'évaluation aurait peu de motifs d'agir ainsi, sinon d'ordre très personnel (p. ex., indisposer malicieusement un auteur qu'il n'aimerait pas).

Cependant, dans le domaine biomédical et ailleurs, les chercheurs se sentent souvent engagés dans une véritable course contre la montre. Compte tenu de la forte concurrence existant entre les laboratoires et entre les chercheurs, être le premier (par exemple, dans la mise au point d'un vaccin) peut avoir une importance capitale et des conséquences majeures, notamment sur le plan financier et sur sa propre réputation (ou celle de son institution de rattachement). Dans un tel contexte, tout retard dans le processus d'évaluation, qu'il soit délibéré ou non, est susceptible de créer de sérieux maux de tête aux acteurs concernés. En sciences de l'administration, comme nous le disions dans le chapitre précédent, ce n'est habituellement pas le cas. À la rigueur, on pourrait se demander ce qui pourrait pousser dans certains cas un responsable de l'évaluation à *accélérer* le processus d'évaluation (p. ex., en acheminant plus rapidement le texte aux évaluateurs, en choisissant des évaluateurs reconnus pour leur promptitude à faire le travail demandé, en mettant de la pression sur les évaluateurs qui tardent le moins à retourner leur rapport d'évaluation) de façon à fournir plus rapidement une réponse à l'auteur du texte soumis.

■ Le vol d'informations

46. S'approprier ou faire siennes des idées ou des informations importantes contenues dans un texte qui lui a été soumis à titre de rédacteur ou de responsable du comité scientifique d'un congrès ou d'un organisme subventionnaire.

	Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément
Conduite répréhensible			6	29	97
Conduite répandue	13	62	24	6	6

Personne ne sera surpris ici que les répondants considèrent comme particulièrement répréhensible le vol d'idées ou d'informations importantes contenues dans un texte. Toutefois, certains seront étonnés de constater que près de 20 % seulement des répondants estiment que cette conduite n'est « pas du tout » répandue et que près de 11 % croient au contraire qu'elle le serait « énormément ». Il est difficile de voir exactement sur quoi se fonde un tel soupçon, mais il semble bien que cette croyance ne soit pas aussi marginale qu'on aurait pu le penser.

■ Autres conduites répréhensibles

Concernant les autres inconduites possibles chez un responsable de l'évaluation (question n° 47), quelques répondants ont noté qu'il était inacceptable sur le plan de l'éthique de laisser traîner les choses quand un évaluateur tardait à transmettre sa recommandation ou, de façon plus générale, de faire preuve de négligence dans le suivi des textes soumis pour fins d'évaluation. D'autres ont signalé que les « affinités politiques favorisant les "camarades" du parti » et l'affiliation d'un auteur à une université plus ou moins prestigieuse ne devraient pas intervenir dans la décision d'accepter ou de refuser un texte.

2. Analyse comparative

Comme dans le cas des évaluateurs, les comportements étudiés ici renvoient à des infractions considérées presque toutes comme « très » graves par les répondants, principalement en ce qui regarde les deux premières conduites du tableau 5. Là encore, c'est le vol d'idées ou d'informations importantes qui est considéré comme l'inconduite la plus répréhensible. En deuxième

place de ce palmarès peu reluisant figure l'acceptation ou le rejet d'un texte pour des raisons autres que la qualité du travail présenté³. Ces deux inconduites les plus graves seraient également bien positionnées, si on peut s'exprimer ainsi, dans le tableau 6 sur la fréquence, en occupant respectivement les 4^e et 3^e rangs parmi les sept comportements examinés. Par ailleurs, dans l'ensemble, le niveau de fréquence attribué – dont l'étendue va de 2,08 à 3,09 – n'est pas sans inquiéter, étant donné qu'il met en cause ceux et celles de qui on devrait attendre une intégrité exemplaire.

3. Perceptions et caractéristiques personnelles

Rappelons d'abord comme on l'a vu dans le chapitre précédent que l'analyse de variance n'avait révélé aucun lien statistiquement significatif entre les caractéristiques des répondants et leurs réponses aux questions relatives à la gravité des différentes conduites ($n = 6$) chez les évaluateurs. Ce n'est plus du tout le cas en ce qui concerne les conduites ($n = 7$) des responsables de l'évaluation. L'analyse de variance a fait ressortir 12 liens significatifs, dont 4 liés au sexe des participants. En clair, les femmes se distinguent des hommes en ce qu'elles considèrent comme plus répréhensible chacune des deux formes de l'évaluation délibérément biaisée – le choix d'un évaluateur dont le responsable de l'évaluation s'attend à une réponse favorable [ou défavorable] (n° 40, $p \leq 0,044$) et l'acceptation [ou le rejet] d'un texte pour des raisons autres que la qualité du travail (n° 41, $p \leq 0,028$) –, l'évaluation bâclée (n° 42, $p \leq 0,04$) et l'évaluation indûment retardée (n° 45, $p \leq 0,046$)⁴. De toute évidence, comme nous l'avions noté dans le cas des opinions sur les conduites des chercheurs, les femmes qui ont participé à la présente recherche adhèrent plus fortement encore que les hommes aux valeurs d'intégrité.

-
3. Dans l'enquête de Sherrell *et al.* (1989), le favoritisme à l'endroit de ses amis ou collègues est considéré comme la conduite la plus répréhensible possible chez un rédacteur en chef, suivie du choix biaisé d'évaluateurs en fonction de la recommandation positive ou négative probable du manuscrit. Deux brèves remarques ici. D'abord, dans la recherche de Sherrell et ses collaborateurs, il n'y avait aucun item correspondant au vol d'informations par un rédacteur en chef. Ensuite, il est intéressant de noter que, dans la présente recherche, le choix délibéré d'évaluateurs en fonction d'une recommandation probable se situe à l'avant-dernier rang des conduites les plus répréhensibles chez le responsable de l'évaluation, bien que le score moyen à 3,91 demeure très élevé.
 4. Elles sont également plus sévères que les hommes en ce qui regarde le vol d'informations (n° 46), mais le niveau de signification n'est pas, à très strictement parler, statistiquement acceptable avec $p \leq 0,055$, alors qu'il le serait à $p \leq 0,054$.

Tableau 5. Perception de la gravité de l'inconduite chez les responsables de l'évaluation

Conduite	Moyenne	Écart-type
S'approprier ou faire siennes des idées ou des informations importantes contenues dans un texte qui lui a été soumis à titre de rédacteur ou de responsable du comité scientifique d'un congrès ou d'un organisme subventionnaire.	4,69	0,55
Accepter ou rejeter un texte pour des raisons autres que la qualité du travail présenté (relation personnelle avec l'auteur, statut plus ou moins prestigieux de l'auteur, préjugés, etc.).	4,62	0,61
Retarder intentionnellement la mise en marche du processus d'évaluation ou encore la notification à l'auteur de l'acceptation ou du refus de son texte.	4,41	0,72
Informar l'auteur d'un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès, de l'identité de l'un ou plusieurs des évaluateurs « anonymes » (sans avoir obtenu au préalable l'accord de ces évaluateurs, le cas échéant).	4,38	0,74
Informar l'un ou plusieurs des évaluateurs d'un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès, de l'identité de l'auteur (sans avoir obtenu au préalable l'accord de cet auteur, le cas échéant).	4,31	0,78
Choisir délibérément un ou des évaluateurs dont il soupçonne que le jugement sur le texte sera favorable (ou défavorable).	3,91	0,85
Accepter ou rejeter un texte en se fiant uniquement aux rapports des évaluateurs, c'est-à-dire sans l'avoir lu suffisamment pour s'en faire une opinion.	3,63	1,04

Tableau 6. Perception de la fréquence de l'inconduite chez les responsables de l'évaluation

Conduite	Moyenne	Écart-type
Accepter ou rejeter un texte en se fiant uniquement aux rapports des évaluateurs, c'est-à-dire sans l'avoir lu suffisamment pour s'en faire une opinion.	3,09	1,02
Choisir délibérément un ou des évaluateurs dont il soupçonne que le jugement sur le texte sera favorable (ou défavorable).	3,02	0,93
Accepter ou rejeter un texte pour des raisons autres que la qualité du travail présenté (relation personnelle avec l'auteur, statut plus ou moins prestigieux de l'auteur, préjugés, etc.).	2,77	0,89
S'approprier ou faire siennes des idées ou des informations importantes contenues dans un texte qui lui a été soumis à titre de rédacteur ou de responsable du comité scientifique d'un congrès ou d'un organisme subventionnaire.	2,37	0,95
Informar l'un ou plusieurs des évaluateurs d'un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès, de l'identité de l'auteur (sans avoir obtenu au préalable l'accord de cet auteur, le cas échéant).	2,28	0,82
Retarder intentionnellement la mise en marche du processus d'évaluation ou encore la notification à l'auteur de l'acceptation ou du refus de son texte.	2,23	0,82
Informar l'auteur d'un texte soumis à un organisme subventionnaire, à une revue ou en vue d'un congrès, de l'identité de l'un ou plusieurs des évaluateurs « anonymes » (sans avoir obtenu au préalable l'accord de ces évaluateurs, le cas échéant).	2,08	0,74

Par ailleurs, toujours en ce qui concerne la gravité des conduites étudiées, c'est l'évaluation bâclée chez les responsables de l'évaluation qui permet le plus de distinguer les répondants. Ainsi, les participants qui croient que les cas d'inconduite augmentent ($p \leq 0,017$), qui ont entre 40 et 49 ans ($p \leq 0,005$), qui sont de sexe féminin ($p \leq 0,04$) et qui n'ont aucune expérience d'évaluation ($p \leq 0,006$) jugent plus sévèrement que les autres participants le fait d'accepter ou rejeter un texte en se fiant uniquement aux rapports des évaluateurs (c'est-à-dire sans l'avoir lu suffisamment pour s'en faire une opinion).

Pour ce qui est de la fréquence, il y a au moins quatre observations qu'on peut faire sur les 22 liens dévoilés par l'analyse de variance. Les deux premières portent sur les caractéristiques personnelles qui permettent le plus de distinguer les répondants dans leurs réponses, alors que les deux dernières montrent les conduites à propos desquelles les répondants se distinguent le plus.

- Les participants qui croient que les cas d'inconduite tendent à augmenter plutôt qu'à diminuer ou à rester stables attribuent très clairement une fréquence beaucoup plus élevée à *chacune* des 7 conduites étudiées chez les responsables de l'évaluation. Le F obtenu est, dans chaque cas, significatif à un niveau de probabilité exceptionnel : deux fois à 0,000, deux fois à 0,001, deux fois à 0,002 et une fois à 0,004. Il ne fait aucun doute que les répondants convaincus de l'augmentation de l'inconduite en recherche l'associent très fortement au comportement des responsables de l'évaluation.
- Les participants qui disent avoir déjà été victimes d'une inconduite attribuent une fréquence nettement plus élevée aux 4 comportements suivants chez les responsables de l'évaluation : le choix délibéré d'un évaluateur dont le responsable s'attend à une réponse donnée ($p \leq 0,01$), l'acceptation ou le rejet d'un texte en se fondant sur des critères autres que sa qualité ($p \leq 0,032$) ou en se fiant uniquement aux rapports des évaluateurs, sans en faire une lecture attentive ($p \leq 0,008$) et l'appropriation d'idées ou d'informations importantes contenues dans un texte ($p \leq 0,039$). De toute évidence, ceux qui disent avoir déjà été victimes d'une inconduite mettent beaucoup en cause les responsables de l'évaluation.
- C'est d'abord en lien avec le bris de confidentialité que les répondants se distinguent le plus. En effet, les répondants pour qui l'inconduite va en augmentant ($p \leq 0,002$), qui possèdent une maîtrise plutôt

qu'un doctorat ($p \leq 0,02$), dont le diplôme le plus élevé a été obtenu au Québec ($p \leq 0,017$), qui n'ont aucune expérience d'évaluation ($p \leq 0,017$) et qui n'ont jamais obtenu de fonds de recherche ou en ont obtenu peu ($p \leq 0,031$) attribuent une fréquence plus élevée au comportement suivant : informer l'auteur d'un texte soumis de l'identité d'au moins un des évaluateurs « anonymes ». Certains penseront ici que ces répondants sont peut-être moins actifs en recherche que les autres, ce qui expliquerait en partie leurs convictions.

- L'acceptation ou le rejet d'un texte en se fiant uniquement aux rapports des évaluateurs, sans l'avoir lu suffisamment pour s'en faire une opinion, constitue également une conduite qui permet de différencier beaucoup les répondants à partir de certaines de leurs caractéristiques personnelles. Ainsi, ceux qui disent avoir été victimes d'une inconduite ($p \leq 0,008$), qui croient en l'augmentation de l'inconduite en recherche ($p \leq 0,001$), qui ont entre 20 et 39 ans ($p \leq 0,032$) et qui ont très peu d'expérience comme professeur (0-4 ans) ou qui sont en mi-carrière (15-19 ans) ($p \leq 0,023$) jugent plus fréquente cette conduite chez les responsables de l'évaluation.

Terminons cette section en mentionnant que ceux qui n'ont jamais obtenu de fonds de recherche d'organismes subventionnaires ou qui en ont obtenu peu (moins de 10 000 \$ CAN) croient que retarder intentionnellement la mise en marche du processus d'évaluation ou encore la notification à l'auteur de l'acceptation ou du refus de son texte est un comportement plus répandu chez les responsables de l'évaluation que ne le pensent les participants ayant déjà bénéficié de plus de fonds de recherche. Ce résultat est significatif à $p \leq 0,000$, ce qui veut dire qu'il y a moins de 1 chance sur 1000 qu'il soit dû au hasard.

Chapitre

6

Causes et solutions de l'inconduite

Dans ce chapitre portant sur les causes et les solutions des manquements à l'intégrité en recherche, il sera d'abord question des causes attribuées par les répondants à l'inconduite en recherche. On verra que, d'une part, certains facteurs explicatifs peuvent être vus comme « positifs » ou « négatifs » et que, d'autre part, certains renvoient à des motifs de type « afin de » ou « parce que ». Puis, comme dans les chapitres précédents, on relèvera les liens statistiquement significatifs entre les opinions exprimées et les caractéristiques personnelles des répondants.

Dans un deuxième temps seront présentées et analysées les réponses fournies quant aux solutions à apporter. On discutera alors, entre autres choses, du débat sur la quantité versus la qualité des publications, de formation à l'intégrité ainsi que de punition, rétractation et dénonciation. Là encore, l'examen des liens entre les perceptions et les caractéristiques personnelles devrait aider à mieux comprendre les préférences des répondants.

1. Causes de l'inconduite

La question générale posée aux participants était la suivante : « Dans quelle mesure croyez-vous que chacun des facteurs suivants explique le manque d'intégrité en recherche ? ». Chacun des 11 énoncés de cette section était formulé de façon à ne pas déresponsabiliser entièrement l'auteur d'une inconduite, conformément à la position adoptée ici à la suite des écrits sur les causes de l'inconduite en recherche (voir chapitre 1). Par exemple, comme on le verra plus loin, le deuxième item du tableau 7 porte sur le « désir d'augmenter ses chances d'obtenir une bonne évaluation, la permanence ou une promotion » et non uniquement sur la *pression* mise sur le chercheur, l'idée étant que ce dernier ne peut pas être « étranger » à ses propres gestes ou être complètement déterminé par son environnement. Le point de vue de Patricia Woolf (1987) a été d'une grande importance dans la prise de cette décision.

Woolf affirme d'entrée de jeu que la pression exercée sur le chercheur pour qu'il publie ne justifie aucunement l'inconduite en recherche. Après avoir noté que la fraude peut très bien se produire en l'absence de pression et que la pression ne conduit pas nécessairement à la fraude, elle signale que les chercheurs peuvent composer de plusieurs façons avec la pression dont ils sont l'objet (travailler plus fort, faire des ulcères, changer de travail, etc.), mais que la fraude en est une qui est inacceptable. Celui qui s'y adonne n'est pas une « victime » de la pression ; il doit assumer la responsabilité de ses gestes.

La formulation adoptée ici ne nie évidemment pas l'existence d'une pression, qu'elle soit réelle ou ressentie par les chercheurs. Cependant, elle s'inscrit dans la tendance générale à reconnaître que l'inconduite résulte de l'interaction du chercheur lui-même avec le système dans lequel prend place l'activité de recherche, comme je l'ai mentionné au début de cet ouvrage.

Les participants avaient la possibilité de nommer toute autre cause pouvant expliquer l'inconduite en recherche et ne faisant pas partie de la liste proposée. Dans les réponses reçues, si on exclut une certaine redondance avec les facteurs déjà déterminés (p. ex., pression des universités et organismes subventionnaires), le seul autre facteur expliquant le manque d'intégrité en recherche serait le « manque de talent ». Cette cause possible, apparemment liée à la compétence ou au sentiment de compétence chez le chercheur, devrait peut-être être regardée très attentivement, mais elle ne doit pas faire oublier que l'inconduite en recherche exige souvent, elle aussi, un ou plusieurs talents particuliers...

Voyons maintenant de plus près les opinions des répondants sur les 11 items de cette section, telles qu'elles se présentent dans le tableau 7.

Tableau 7. Causes attribuées à l'inconduite

Conviction de devoir maintenir un niveau de productivité suffisant pour obtenir ou conserver un statut reconnu de chercheur.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
1	6	24	66	39	4,00	0,84

Désir d'augmenter ses chances d'obtenir une bonne évaluation, la permanence ou une promotion.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
	9	27	63	37	3,94	0,86

Désir d'augmenter ses chances d'obtenir des fonds de recherche.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
	6	36	61	33	3,89	0,82

Recherche de prestige personnel.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
	11	37	51	37	3,84	0,92

Absence chez l'individu de valeurs morales ou éthiques invitant au respect de l'intégrité en recherche.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
3	18	31	42	42	3,75	1,10

Conviction que « tout le monde le fait ».

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
1	13	46	57	18	3,58	0,87

Tableau 7. (Suite)

Conviction que le comportement répréhensible ne sera pas dénoncé.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
7	13	42	42	31	3,57	1,10

Désir de se faire rendre la pareille éventuellement, comme dans un échange de faveurs (p. ex., recommandation positive d'un texte qui ne le mériterait pas).

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
2	25	45	54	9	3,32	0,90

Tendance à profiter de l'absence de règles à suivre claires et explicites en ce qui regarde l'intégrité de recherche.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
7	22	43	49	14	3,30	1,03

Conviction que les conséquences d'une éventuelle dénonciation ne seraient pas trop graves.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
9	31	50	31	8	2,98	1,01

Difficulté à dire «non» à des collègues qui inciteraient à adopter ou à se faire complice d'une inconduite dans le cadre d'un projet particulier.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
4	40	52	35	5	2,98	0,91

1.1. Facteurs « positifs » et « négatifs »

Très clairement, les facteurs les plus importants – les quatre premiers notamment – sont en lien étroit avec l'atteinte du succès professionnel chez le chercheur. Ces facteurs « positifs », au sens où ils sont associés à la poursuite ou à la présence de conséquences agréables (statut reconnu, promotion, obtention de fonds de recherche, etc.) auraient plus d'influence

sur l'occurrence de l'inconduite en recherche que les facteurs « négatifs », c'est-à-dire ceux qui sont liés à la fuite ou à l'absence de conséquences désagréables (difficulté à dire « non », dénonciation improbable et, le cas échéant, des suites peu embarrassantes, etc.). Le seul facteur témoignant directement des valeurs profondes de l'individu en ce qui a trait à l'intégrité en recherche vient en cinquième place.

Ces résultats vont dans le même sens que ceux obtenus récemment par Rankin et Esteves (1997) dans leur enquête auprès de 86 responsables de programmes de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières aux États-Unis. Parmi les cinq facteurs sur lesquels les répondants devaient se prononcer, deux ont été perçus comme ayant une influence déterminante sur l'inconduite : la pression pour obtenir la permanence (influence « modérée » ou « forte » chez 75,1 % des répondants) et la pression pour obtenir des fonds de recherche à l'externe (72,8 % des répondants dans les deux mêmes catégories). Les trois autres facteurs – l'absence d'une définition claire de la fraude, le faible risque de se faire prendre et les punitions mineures si cela se produit – ont été situés dans les deux premières catégories (« aucune influence » et « faible influence ») par la majorité des répondants ; seulement 43,5 %, 46,6 % et 45,3 % d'entre eux ont placé respectivement ces facteurs dans les catégories « influence modérée » et « forte influence ».

Ainsi, selon les répondants, le désir d'améliorer sa situation personnelle semble expliquer davantage l'inconduite en recherche que la croyance en l'absence de conséquences négatives ou déplaisantes. Cette constatation laisse penser que, si des chercheurs sont prêts à aller aussi loin pour satisfaire leur désir d'améliorer leur situation personnelle, au moins deux voies peuvent être empruntées pour remédier au manque d'intégrité en recherche : la promotion des valeurs d'intégrité en recherche, de façon que l'inconduite ne fasse pas partie des moyens acceptables pour satisfaire son désir d'obtenir du succès au plan professionnel ; le soutien à la dénonciation de l'inconduite et à la mise en place d'un système de sanctions à l'effet dissuasif. Nous reviendrons sur ces deux points un peu plus loin.

1.2. Motifs « afin de » et « parce que »

Par ailleurs, en plus de cette dimension positive ou négative associée aux causes attribuées à l'inconduite, les répondants semblent avoir fait la distinction entre deux types de facteurs explicatifs qui n'avaient pas été pris en compte au moment de la construction du questionnaire. Ces types de facteurs renvoient à ce que Schütz (1953) appelait les motifs « afin de »

et les motifs « parce que ». Ainsi, les répondants paraissent attribuer le manque d'intégrité en recherche principalement à des motifs « afin de », c'est-à-dire que l'inconduite serait essentiellement un *moyen* en vue d'atteindre certains *buts* ou de satisfaire certains besoins (être reconnu, obtenir une bonne évaluation, etc.). Les motifs « parce que », présents en particulier dans les énoncés faisant état de l'absence de valeurs morales ou éthiques, de la conviction que « tout le monde le fait » (ou encore que le comportement répréhensible ne sera pas dénoncé ou, s'il l'était, que les conséquences ne seront pas graves) et de la tendance à profiter de l'absence de règles à suivre claires et explicites, présentent plutôt l'inconduite comme un *effet* déclenché par certaines *causes* qui la précèdent et dans lesquelles on ne voit pas la présence d'intentionnalité, contrairement à ce qu'on pouvait voir avec les premiers facteurs. En d'autres mots, les premiers rappellent le conditionnement opérant, une procédure selon laquelle le comportement est contrôlé par ses conséquences, alors que les seconds sont plutôt associés au conditionnement classique, une procédure selon laquelle le comportement est contrôlé par ses antécédents (qu'on pense à la cloche qui faisait saliver le chien dans l'expérience de Pavlov). Ce constat invite à penser que les solutions éventuelles à l'inconduite devraient prioritairement être liées aux motifs « afin de », en particulier aux objectifs professionnels du chercheur et au développement de stratégies en vue de les atteindre qui seraient convenables sur le plan éthique.

Quelques mots maintenant sur la relation entre les opinions exprimées à propos des causes de l'inconduite et les caractéristiques personnelles des répondants.

1.3. Perceptions et caractéristiques personnelles

Ceux et celles qui affirment avoir déjà été témoins d'une inconduite expliquent davantage que les autres le manque d'intégrité en recherche par les facteurs suivants : l'absence de valeurs morales ou éthiques, la conviction que tout le monde le fait, le désir de se faire rendre la pareille éventuellement (comme dans un échange de faveurs), le désir d'augmenter ses chances d'obtenir une bonne évaluation (ou la permanence, ou une promotion), et la conviction de devoir maintenir un niveau de productivité suffisant pour obtenir ou conserver un statut reconnu de chercheur. Par ailleurs, ceux et celles qui disent avoir déjà été victimes d'une inconduite se distinguent des autres par la plus grande importance qu'ils accordent aux facteurs suivants comme causes de l'inconduite : la conviction que tout le monde le fait, le désir d'augmenter ses chances d'obtenir une bonne évaluation (ou

la permanence, ou une promotion), le désir d'augmenter ses chances d'obtenir des fonds de recherche et la conviction que le comportement répréhensible ne sera pas dénoncé.

Ces résultats paraissent difficiles à interpréter. Cependant, ils montrent clairement que les professeurs qui ont eu une expérience plus « directe » de l'inconduite, que ce soit à titre de témoin ou de victime, attribuent un poids plus grand à de nombreuses causes de l'inconduite (neuf au total), mais jamais un poids moins élevé que celui attribué par ceux n'ayant pas vécu une telle expérience.

Il faut noter aussi que les répondants pour qui les cas d'inconduite auraient tendance à augmenter dans leur domaine croient plus que les autres, et de façon très nettement significative (toujours à $\leq 0,02$ ou moins), en la forte influence des facteurs suivants : conviction que tout le monde le fait, désir de se faire rendre la pareille éventuellement, conviction de devoir maintenir un niveau de productivité suffisant pour obtenir ou conserver un statut reconnu de chercheur, désir d'augmenter ses chances d'obtenir des fonds de recherche et recherche de prestige personnel. Ces facteurs permettent de voir sur quoi précisément s'appuie le réalisme ou le pessimisme – à chacun son interprétation – de ces répondants.

Concluons cette section en signalant que parmi les 14 autres caractéristiques personnelles mises en lien avec les 11 causes étudiées, seulement six liens statistiquement significatifs ont été trouvés.

2. Solutions de l'inconduite

Les participants étaient aussi invités à répondre à la question suivante : « Jusqu'à quel point seriez-vous favorable à chacune des mesures suivantes visant l'amélioration de l'intégrité en recherche ? ». Comme on peut le voir dans le tableau 8, les répondants se sont déclarés au moins « moyennement » favorables à chacune des 16 mesures présentées, sauf 2 dont l'évaluation moyenne se situait à 2,53 et 2,52. L'écart-type est toutefois assez élevé (entre 1,04 et 1,35), ce qui montre que le consensus sur les solutions à l'inconduite est loin d'être achevé.

Tableau 8. Solutions proposées à l'inconduite

Faire primer la qualité des publications sur leur quantité lors de l'évaluation du professeur ou lors d'une demande de subvention.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
5	11	17	46	55	4,01	1,10

Aborder et discuter très explicitement de l'intégrité en recherche au moins durant une séance complète dans un cours aux études avancées.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
4	10	21	47	52	3,99	1,06

Punir avec sévérité la personne reconnue coupable d'une inconduite en recherche, en tenant compte de sa gravité.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
2	15	31	45	39	3,79	1,04

Publier dans la revue concernée une rétractation officielle lorsque, après enquête, une ou plusieurs personnes ont été reconnues coupables d'inconduite associée à un article déjà paru dans la revue.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
5	17	20	57	35	3,75	1,09

Encourager chaque chercheur à porter plainte auprès des autorités compétentes lorsqu'il est témoin ou victime d'une conduite qu'il juge répréhensible.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
5	14	32	46	37	3,72	1,09

Tableau 8.

Inviter les évaluateurs à préciser leurs commentaires, au moins verbalement, lorsque les rapports d'évaluation divergent significativement.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
7	10	26	63	27	3,70	1,04

Maintenir l'anonymat du rapporteur d'une conduite jugée répréhensible.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
10	13	29	45	37	3,64	1,20

Instituer dans les établissements d'enseignement supérieur et chez les autres intervenants concernés (p. ex., organismes subventionnaires, revues, associations professionnelles) des mécanismes formels de promotion de l'intégrité en recherche et de traitement des plaintes reçues, y compris en ce qui regarde la nature des sanctions éventuelles et leur application.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
6	13	39	47	29	3,60	1,07

Faire parvenir à chaque évaluateur les rapports des autres évaluateurs sous forme anonyme, ainsi qu'une copie de la lettre justifiant l'acceptation ou le rejet du texte soumis en vue d'une subvention ou d'une publication.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
11	23	23	50	28	3,45	1,23

Demander à chaque chercheur de s'engager par écrit auprès de l'institution qui l'emploie à faire preuve d'intégrité en recherche.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
15	22	29	34	34	3,37	1,32

Tableau 8. (Suite)

S'engager par écrit à fournir sur demande les données brutes de sa recherche (questionnaires complétés, enregistrement d'entrevues, etc.) au responsable de l'évaluation du texte soumis en vue d'une subvention ou d'une publication.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
13		33	39	21	3,19	1,22

Exiger de chacun des auteurs d'un texte accepté pour publication une reconnaissance écrite de son intégrité (p. ex., qu'il est effectivement un des auteurs, que sa position dans l'ordre indiqué reflète bien sa contribution, qu'il n'y a pas d'autres auteurs, que le texte n'est pas paru dans d'autres revues).

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
15	30	36	28	26	3,15	1,28

Préciser clairement la contribution particulière de chacun des auteurs d'un article (p. ex., en note infrapaginale).

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
21	28	33	32	21	3,03	1,30

S'assurer d'une vérification indépendante des dépenses engagées dans un projet de recherche.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
16	29	46	28	15	2,98	1,17

Faire parvenir à chaque évaluateur les rapports signés des autres évaluateurs, ainsi qu'une copie de la lettre justifiant l'acceptation ou le rejet du texte soumis en vue d'une subvention ou d'une publication.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
40	35	19	28	12	2,53	1,35

Tableau 8.

Faire signer par l'évaluateur le rapport d'évaluation d'un texte soumis en vue d'une subvention ou d'une publication et le transmettre comme tel à l'auteur.

Pas du tout	Peu	Moyennement	Très	Énormément	Moyenne	Écart-type
39	35	18	30	10	2,52	1,33

À la question de savoir si d'autres solutions pouvaient être envisagées afin d'améliorer l'intégrité en recherche, les réponses obtenues étaient, le plus souvent, de simples précisions apportées à l'une ou l'autre des 16 mesures proposées dans le questionnaire (p. ex., autocontrôle, blâme inscrit au dossier du coupable, création et gestion efficace des comités de déontologie, réduction des pressions à la publication, dévoilement du nom de l'évaluateur concerné lors d'une contestation justifiée). L'amélioration de la qualité des organismes de surveillance et le bouche à oreille sont des mesures qui ont également été mentionnées.

Les deux premières mesures du tableau 8 – faire primer la qualité des publications sur leur quantité et discuter de l'intégrité en recherche durant au moins une séance complète aux études avancées – se distinguent nettement des autres, ayant obtenu une évaluation moyenne respective de 4,01 et 3,99 (le troisième résultat étant assez loin derrière à 3,79). Les répondants y sont donc clairement « très » favorables. Ces résultats apportent un certain appui aux propos de Gilbert (1992) pour qui c'est beaucoup plus par la prévention que par la réhabilitation que l'on pourra maintenir l'intégrité en recherche, allant même jusqu'à suggérer de prendre les moyens nécessaires pour s'assurer de la probité de tout candidat *avant* son embauche comme professeur et de faire suivre à tous les professeurs un programme de formation au respect de l'intégrité en recherche. Ces deux mesures à caractère préventif méritent qu'on s'y attarde un peu.

2.1. Quantité et qualité

Ce n'est pas d'aujourd'hui que plusieurs reconnaissent l'importance de faire primer la qualité des publications sur leur quantité. Par exemple, il y a un peu plus d'une vingtaine d'années, Branscomb (1985) se faisait cinglant dans ses commentaires : « De récompenser les gens uniquement sur la base de la quantité d'articles qu'ils publient a un effet destructeur sur la qualité de la science » (p. 422). Johnson (1992) se montrait également très précoc-

cupé face à cette tendance, se demandant entre autres si l'accent mis sur la quantité pour l'obtention de fonds de recherche ou lors de l'évaluation des professeurs d'université n'incitait pas à faire preuve d'inconduite. Qu'on pense notamment aux publications fragmentées, à la multisignature abusive et à certaines formes d'autoplagiat.

Cette obsession pour la quantité amenait Schaefer (1990), qui fut rédacteur en chef de la revue *PMLA* (revue de la Modern Language Association), à se demander, mi-sérieux, s'il ne faudrait pas fixer une limite légale quant au nombre de volumes et d'articles qu'un chercheur pourrait publier sur une période donnée. Selon lui, une telle mesure aurait pour effet de faire baisser en sciences humaines le nombre de recherches mal faites ou apportant une contribution peu significative. Bracey (1987) proposait même tout simplement d'abolir les revues scientifiques (au moins dans leur forme actuelle), parce qu'on y apprendrait peu de choses même si on y écrit beaucoup et parce que celui qui en bénéficierait le plus est l'auteur lui-même, personne ne lisant ce que les autres écrivent. Parmi les autres effets pervers du système actuel, Bracey mentionnait les suivants : les données sont souvent mal rapportées, elles sont apparemment détruites lorsque quelqu'un demande à les voir, elles sont publiées plusieurs fois, l'évaluation des textes soumis pour publication est inadéquate et les textes eux-mêmes sont mal écrits.

Cette dernière position paraîtra trop radicale à plusieurs d'entre nous, à ce moment-ci du moins. Cependant, on peut penser qu'en sciences de l'administration, le grand nombre de revues et leur qualité variable encouragent, entre autres choses, la fragmentation artificielle des résultats d'une recherche en vue d'augmenter le nombre de publications fondées sur elle. Favoriser une diminution du nombre de revues savantes, par exemple en laissant jouer pleinement les forces du marché par l'élimination complète de l'aide financière des gouvernements, aurait probablement pour effet d'améliorer la qualité des textes publiés, mais cette mesure aurait aussi des effets désastreux, notamment pour la survie de nombreuses revues qui ne sont pas de langue anglaise. Il est peut-être préférable d'utiliser d'autres moyens pour réduire certaines inconduites en recherche (p. ex., les publications fragmentées), comme celui de faire porter l'évaluation des professeurs principalement sur la qualité de leurs réalisations plutôt que sur leur quantité. Toutefois, en mettant l'accent sur la qualité, de nouveaux problèmes surgissent. Ainsi, comment s'y prendre pour évaluer la « qualité » ? Quels sont les critères et les normes qui devraient nous guider ? Emprunter cette voie, c'est probablement s'engager dans de très stimulantes et parfois déchirantes discussions avec nos collègues... Cela en vaut peut-être la peine.

2.2. Formation à l'intégrité

La deuxième mesure à laquelle les répondants se déclarent le plus favorables serait d'aborder le sujet de l'intégrité en recherche et d'en discuter très explicitement durant au moins une séance complète dans un cours aux études avancées. Bailey *et al.* (2001) vont dans le même sens en recommandant de faire de l'éthique un objet de formation au niveau des études doctorales en comptabilité, tout en reconnaissant qu'une telle disposition soulevait certaines questions comme celles de savoir qui devrait donner cette formation et quelles méthodes pédagogiques devraient être employées. Ces questions sont peut-être encore plus pertinentes ici que pour d'autres sujets abordés dans les cours, étant donné que dans le cas de l'éthique, l'étudiant est interpellé dans sa propre conduite, actuelle et à venir. De plus, un autre aspect de cette question est possiblement très délicat et susceptible de compliquer la vie de l'étudiant : son directeur ou sa directrice de recherche peut très bien avoir adopté certaines conduites douteuses en ce qui regarde l'intégrité en recherche ; le professeur choisi et l'approche pédagogique adoptée devraient permettre à l'étudiant de composer adéquatement avec une telle situation. Dans cette même discipline qu'est la comptabilité, Loeb (1994) considère que l'éthique devrait faire l'objet d'au moins un « module » à l'intérieur d'au minimum un cours ou séminaire de comptabilité, de préférence au début du programme de doctorat. Exposés (y compris par un invité), lectures, études de cas¹, jeux de rôle et documents audiovisuels constituent selon lui des techniques intéressantes à employer dans ce contexte. Loeb ajoute que les professeurs devraient aussi recevoir une formation en éthique, comme l'avait également proposé Gilbert (1992).

Si les deux premières mesures étaient à caractère préventif, les trois suivantes sont de nature plutôt répressive. Duquet (1993) reconnaît qu'il y a là deux manières différentes mais nécessaires et complémentaires d'aborder la question des solutions à l'inconduite en recherche : on peut agir sur les causes (approche préventive) ou sur les conséquences (approche répressive). Les répondants semblent tout à fait d'accord avec elle. Ici encore, il est utile de dire quelques mots sur ces trois mesures auxquelles les participants sont tout près d'être « très » favorables (3,79 ; 3,75 ; et 3,72).

1. Il faudrait d'abord élaborer de tels cas, s'assurer qu'ils soient suffisamment réalistes (et même réels ?) pour interpellier les acteurs de notre champ de connaissances et, finalement, faire en sorte qu'ils soulèvent des questions complexes pour lesquelles les réponses ne sont pas évidentes. Avis aux intéressés...

2.3. Punition, rétractation et dénonciation

La première mesure de ce deuxième ensemble renvoie à l'idée qu'il faudrait punir avec sévérité la personne reconnue coupable d'une inconduite en recherche, en tenant compte de sa gravité évidemment. Bailey *et al.* (2001) croient que des sanctions « intermédiaires » (comme une baisse de statut ou la révocation de la permanence dans le cas d'inconduite grave) devraient être appliquées, le congédiement apparaissant comme une sanction trop forte. Mais c'est peut-être Lytton (1996) qui a le mieux posé le problème du traitement de l'inconduite. Selon lui, il y aurait essentiellement deux grandes attitudes qu'on peut adopter dans le traitement de l'inconduite : le secret, qui serait typique de la tradition britannique, et la transparence, qui serait typique de la tradition américaine. Pour lui, lorsqu'un chercheur est reconnu coupable d'une inconduite grave, non seulement la communauté scientifique à laquelle il appartient devrait en être informée, mais également les organismes subventionnaires et même les employeurs potentiels. De façon générale, le fait de dévoiler les cas d'inconduite reconnue apparaît comme une punition très sévère dans le milieu de la recherche, ce qui nous amène à la seconde mesure répressive à laquelle les répondants se montrent clairement favorables.

Selon Woolf (1991), la plupart des intervenants conviennent qu'il doit y avoir rétractation dans les cas de fraude. Cependant, elle constate qu'à partir de là, plusieurs questions restent en suspens : qui doit informer les dirigeants de la revue où fut publié l'article, de quelle façon, à quel moment, quelle forme devrait prendre cette rétractation, etc. ? Ces questions ne sont pas anodines. Elles expliquent probablement dans une large mesure pourquoi les rétractations sont si rares. D'autres questions peuvent également être posées. Que faire dans les cas d'inconduite comme le déni de contribution ou la multisignature abusive, ou encore le traficage du CV ou autres conduites considérées par plusieurs comme des accrocs relativement mineurs à l'intégrité en recherche ? Que faire lorsque le plagiat, tout en étant incontesté, ne porte que sur quelques lignes ou quelques paragraphes ? Que faire lorsqu'une inconduite est découverte ou dénoncée longtemps après qu'elle fut commise ?

La troisième mesure consiste à encourager les chercheurs à dénoncer l'inconduite dont ils sont témoins ou victimes. Le sujet est très délicat et mérite qu'on s'y attarde. Le concept même de « dénonciation » a une connotation péjorative dans l'esprit de plusieurs, un peu comme le concept de « bureaucratie » ou celui de « contrôle ». Certains confondent

«dénonciation» et «délation» alors que, selon les dictionnaires consultés, la délation aurait la particularité d'être une dénonciation inspirée par des motifs méprisables, comme la vengeance ou la haine². Pourtant, selon Frankel (1989), presque tous les codes de déontologie contiennent une disposition prévoyant que les membres d'une profession *doivent* rapporter les cas d'inconduite dont ils ont connaissance. Il y a peut-être là, comme le soulignent très bien Duquet et Couture (1997) «... une question d'éthique et de conscience professionnelle qui s'oppose à un parti pris de complicité et de complaisance à l'égard de comportements déviants» (p. 222-223)³. En somme, l'inconduite en recherche diminuerait peut-être très sensiblement si les chercheurs eux-mêmes la dénonçaient plus ouvertement. Pourquoi alors la plupart des membres d'une profession donnée hésitent-ils tant à dénoncer ce qu'ils considèrent comme un manquement à l'éthique ?

Frankel avance quelques explications possibles : la hantise de faire mal paraître le groupe professionnel auquel on appartient et, conséquemment, de perdre la confiance du public ; la crainte de laisser croire qu'il

-
2. C'est peut-être ce qui explique, du moins en partie, pourquoi la dénonciation suscite souvent des réactions très vives. Par exemple, l'ineffable chroniqueur Pierre Foglia du journal *La Presse*, tout en employant indistinctement les deux termes, dénonçait – le mot est bien choisi – les programmes de divulgation d'irrégularités existant dans certaines entreprises, en traitant les dénonciateurs de «trous-de-cul...guignols...demeurés...babouins» (2005, p. A5). Quelques jours plus tard, dans le même quotidien, un professeur de l'Université Concordia présentait plutôt la divulgation de fraudes, contrairement à la délation, comme une «responsabilité éthique» (Peltier-Rivest, 2005).
 3. Les mêmes auteurs notent également que l'évaluation d'un texte par un jury de pairs ne constitue pas un mécanisme efficace de détection du plagiat, qui repose habituellement beaucoup plus sur la dénonciation par les pairs. En fait, selon Woolf (1988), le plus souvent ce seraient les auteurs eux-mêmes dont on a plagié les écrits qui s'en apercevraient et qui dénonceraient la situation... Souvenons-nous de l'étude de Peters et Ceci (1982) dont il fut question précédemment et dans laquelle seulement 3 des 38 évaluateurs ou rédacteurs en chef constatèrent finalement que le texte qu'ils avaient sous les yeux (dont le nom de l'auteur et l'établissement d'affiliation étaient fictifs) était déjà paru dans le même revue moins de trois ans auparavant. De façon semblable, Snell (1973) fit parvenir simultanément à cinq revues de premier ordre en sociologie un manuscrit publié 20 ans auparavant. Il utilisa le même titre et ne changea que quelques mots dans le texte, 37 pour être précis, en plus de remplacer le nom de l'auteur par le sien. Personne ne s'en rendit compte... Une telle situation est peut-être moins susceptible de se produire aujourd'hui étant donné les possibilités qu'offre Internet, mais je ne parierais pas trop cher là-dessus.

est impérieux de mettre de l'ordre dans la profession visée, suggérant ainsi le besoin d'un contrôle externe plus fort ; la peur d'être rejeté par ses pairs ou d'être poursuivi en justice pour diffamation (voir à ce sujet les nombreux exemples donnés par LaFollette [1992]) ; et, parfois, c'est l'association professionnelle elle-même qui cherche à faire taire la critique de ses membres de façon à conserver un contrôle interne élevé sur la profession, ce qui peut amener ses représentants à ignorer ou cacher les cas d'inconduite pour maintenir une certaine harmonie dans le groupe. Pour toutes ces raisons, et possiblement d'autres, plusieurs préfèrent ne rien voir, ne rien entendre et, surtout, ne rien dire... Frankel ajoute que, de façon générale, les associations professionnelles ont beaucoup de difficulté à bien gérer la dénonciation de l'inconduite, parce que trop peu de récompenses y sont associées alors que les risques sont très nombreux.

Dans le cas présent, le contrôle « interne » de l'inconduite, c'est-à-dire celui qu'exerce ou peut exercer une communauté de chercheurs plus ou moins regroupés dans des associations formelles (p. ex., l'Academy of Management, l'Association internationale de recherche sur l'entrepreneuriat et la PME, l'Association internationale de management stratégique) paraît assez limité. Qu'en est-il alors du contrôle « externe », en supposant ici que les institutions universitaires en constituent un acteur clé ?

Fox et Braxton (1994) présument d'entrée de jeu que les institutions sont en meilleure position que les individus pour le contrôle de l'inconduite, et que les universités et agences gouvernementales sont plus à même de sanctionner les comportements déviants que les revues savantes. Mais ils reconnaissent également que chaque intervenant a un rôle à jouer, même s'il est parfois placé dans des situations très conflictuelles. Par exemple, les universités peuvent être l'employeur à la fois de celui qui dénonce et de celui qui est dénoncé, et elles n'ont pas toujours avantage à ce que l'inconduite de l'un de ses chercheurs soit connue de tous. Rankin et Esteves (1997) constatent aussi que les universités hésitent à faire des gestes concrets devant une allégation d'inconduite contre un de leurs professeurs, pour éviter de nuire à leur réputation en cas de confirmation. De son côté, Gunsalus (1992) insiste sur le rôle important que les universités devraient avoir dans le contrôle de l'inconduite, tout en reconnaissant qu'elles n'ont pas toujours bien rempli ce rôle dans le passé. Selon elle, les universités qui acceptent de rendre publics les problèmes d'intégrité à l'intérieur de leur institution en retirent des bénéfices à long terme.

Maechling (1992) reconnaît aussi le rôle essentiel joué par les dénonciateurs (*whistleblowers*) dans la préservation de l'intégrité en recherche et insiste sur la nécessité de les protéger, notamment en ce qui regarde leur identité. Hansen et Hansen (1989) sont très clairs sur ce dernier point : « La meilleure protection pour un dénonciateur est l'anonymat⁴ » (p. 8). Quant à Fox et Braxton (1994), ils insistent sur l'importance de maintenir confidentiels à la fois le nom de l'accusé et celui de l'accusateur tout au long de l'enquête sur l'allégation d'inconduite. Par ailleurs, selon McCutchen (1991), le dénonciateur d'une fraude ainsi que son présumé auteur devraient être tenus informés tout au cours de l'enquête de façon à pouvoir s'objecter au besoin, publiquement si nécessaire ; et les conclusions de cette enquête devraient être rendues publiques.

Finalement, l'étude de Randall et Gibson (1991) a montré que les infirmières étaient plus susceptibles de rapporter un incident dans lequel un professionnel aurait fait preuve d'un comportement inapproprié dans les soins apportés à un patient si ce professionnel était un médecin plutôt qu'une infirmière ; les auteurs expliquent cette réaction par une identification ou une empathie plus prononcée à l'endroit de leurs semblables. On peut se demander si les chercheurs en sciences de l'administration hésiteraient à dénoncer l'inconduite présumée de leurs collègues pour les mêmes raisons. Non sans lien avec ce qui précède, Lytton (1996) notait de façon très pertinente que les syndicats de professeurs sont placés devant un sérieux dilemme lorsqu'un des leurs est accusé d'inconduite : ils doivent le défendre... tout en condamnant l'inconduite. De façon générale, comme le notait bien McCutchen (1991), les associations professionnelles peuvent difficilement se policer elles-mêmes, étant donné qu'elles doivent à la fois préserver l'image de leur groupement et faire preuve de loyauté à l'endroit de tous leurs membres.

On pourrait se poser plusieurs autres questions liées à la dénonciation. Par exemple, qui sont les dénonciateurs exactement ? Des gens qui furent victimes ou témoins d'inconduites ? Connaissent-ils ceux qu'ils

4. Dans ce cas-ci, les auteurs auraient probablement dû employer le mot « confidentialité » plutôt que le terme « anonymat ». Dans le premier cas, le nom de la personne est connu mais est gardé secret, alors que dans le second, on ignore tout simplement son nom. Cela étant dit, on peut se demander à la fois si – et dans quelles circonstances – la dénonciation anonyme devrait être encouragée ou même prise en considération et, lorsque le nom du dénonciateur est connu, dans quelle mesure – et avec quelles mesures – la confidentialité la plus absolue doit être assurée.

dénoncent ? Quels sont les motifs qui les poussent à faire ce geste souvent très lourd de conséquences désagréables pour eux ? Ces motifs sont-ils parfois « méprisables », ce qui amènerait alors la dénonciation sur le terrain de la délation ? Et même s'ils l'étaient, cela serait-il vraiment important si les allégations d'inconduite s'avéraient fondées ?

On peut aussi s'interroger sur ce qui devrait être dénoncé, très précisément. Uniquement les fautes graves ? Il faut se rappeler qu'il n'y a pas toujours accord pour dire que telle conduite constitue une faute grave, comme on l'a vu dans la présente étude.

Il faudrait également regarder de près les procédures de dénonciation prévues par les institutions, associations, organismes ou autres acteurs concernés. Existent-elles ? Sont-elles simples et claires ? Qui devrait faire partie des comités chargés d'enquêter sur les allégations d'inconduite⁵ ? Comment le dénonciateur, la prétendue victime (qu'elle soit ou non la personne qui dénonce) et l'accusé sont-ils traités au juste ? Plutôt que de s'en tenir uniquement à des mesures punitives, l'existence de programmes de réhabilitation pour les fautifs éventuels ne serait-elle pas de nature à favoriser leur dénonciation, comme le suggérait Frankel (1989) ?

Examinons maintenant d'un peu plus près les appréciations fournies aux solutions proposées, en lien avec le processus d'évaluation des textes soumis en vue d'une publication dans une revue, d'une communication dans un congrès ou de l'obtention de fonds de recherche auprès d'un organisme subventionnaire.

2.4 Processus d'évaluation

Comme on l'a vu dans les chapitres 4 et 5, certaines inconduites d'ordre éthique sont susceptibles de se manifester chez les évaluateurs et les responsables de l'évaluation. Comment minimiser leur occurrence ?

Selon les réponses obtenues dans la présente enquête ainsi que les écrits sur le sujet, un évaluateur devrait être tenu de fournir dans son rapport des commentaires détaillés et des remarques précises. Également, un évaluateur devrait avoir accès aux rapports des autres évaluateurs – *après* la décision finale, diront plusieurs, mais pourquoi pas *avant* ? – ainsi qu'à la lettre du responsable de l'évaluation présentant et justifiant la décision

5. Gunsalus (1992) suggère qu'ils devraient être composés de chercheurs très respectés de leurs collègues et inclure au moins un membre ne provenant pas de l'institution où il y aurait eu inconduite.

rendue. L'aspect formateur de cette mesure paraît indéniable. On peut également penser que cette façon de procéder, déjà appliquée dans plusieurs revues, contribuerait à améliorer la qualité des rapports préparés par les évaluateurs, en plus de faire diminuer le risque de certaines inconduites, telles que l'évaluation délibérément biaisée, l'évaluation bâclée et la délégation non autorisée de l'évaluation d'un texte.

Par contre, si on se fie aux deux solutions clairement les moins prisées (moyennes de 2,53 et 2,52 dans le tableau 8), la majorité des répondants croient qu'il est préférable de maintenir confidentiel le nom des évaluateurs. Le processus d'évaluation en double aveugle n'a cependant pas que des avantages, comme on l'a déjà signalé, ce qui conduit parfois à envisager des solutions, disons, très discutables. Par exemple, pour que l'évaluateur ne soit pas trop enclin à s'approprier de l'information tirée d'un texte sur lequel il doit fournir une recommandation, ou encore à retarder indûment la remise de son rapport ou même à faire des commentaires vraiment désobligeants (*nasty*) à l'intention de l'auteur⁶, McCutchen (1991) propose que l'auteur soit informé de l'identité des évaluateurs qui recommandent de ne pas publier son texte ; par contre, si l'avis est favorable, le nom de l'évaluateur devrait demeurer secret afin que cet avis ne puisse constituer aux yeux de l'évaluateur une tactique en vue de s'attirer une éventuelle faveur de l'auteur du texte soumis, un retour d'ascenseur en somme. Freese (1979) avait aussi soutenu il y a un certain temps que si un évaluateur devait signer son rapport, cela « réduirait son pouvoir sans diminuer son autorité » (p. 235) et il serait davantage porté à faire du meilleur travail. Mais n'y aurait-il pas danger que l'évaluateur devienne alors plus réticent à faire une recommandation défavorable ?...

Dans le chapitre 4, on a constaté que l'évaluation délibérément biaisée était une conduite considérée par les répondants comme très répréhensible et assez répandue. On mentionnait à ce moment-là que, dans un groupe aussi restreint que la communauté de chercheurs francophones en sciences de l'administration, l'évaluation en double aveugle ne permet pas toujours de préserver l'anonymat de l'auteur. Que faire alors ? On peut certainement espérer qu'un évaluateur se désiste lorsqu'il croit reconnaître

6. Sur ce point précis, Rousseau (1995) pense que le rédacteur en chef devrait rayer des commentaires des évaluateurs ceux qui sont rédigés sur un ton moqueur ou satirique (*caustic terms*). En fait, comme le suggèrent Graham et Stablein (1995), peut-être l'évaluateur devrait-il s'imaginer lorsqu'il prépare ses commentaires à l'intention d'un auteur anonyme qu'il s'adresse à un très bon ami à lui.

l'auteur du texte qui lui est soumis *et* qu'il nourrit à son endroit des sentiments particulièrement hostiles ou, au contraire, très bienveillants⁷. Mais doit-on lui demander de renoncer à se prononcer sur un texte s'il croit simplement *connaître* l'identité de son auteur? Selon les rédacteurs en chef consultés dans la recherche de Borkowski et Welsh (1998), l'évaluateur qui ne le ferait pas commettrait une faute qui serait assez répréhensible (2,66 sur 5) et assez fréquente (1,93 sur 3)⁸. Cependant, à l'intérieur de la francophonie, on risquerait de se retrouver rapidement à court d'évaluateurs compétents si une telle mesure était appliquée. Il vaut peut-être mieux concentrer les efforts sur la promotion des valeurs d'intégrité.

Les responsables de l'évaluation, en particulier les rédacteurs en chef de qui il faut s'attendre à une probité exemplaire lors du choix des évaluateurs et de la prise de décision finale, ont aussi un rôle important à jouer. Entre autres, c'est essentiellement à eux que revient la responsabilité de fournir aux évaluateurs des directives très précises (critères qui doivent les guider, contenu et ton du rapport à remettre, etc.). De façon encore plus générale, plusieurs seront étonnés de savoir que plus du tiers des revues sous la responsabilité des rédacteurs en chef consultés dans la recherche de Serebnick et Harter (1990) ne contenaient aucune information ou directive en lien avec l'éthique. Finalement, certains petits gestes aussi simples que de retirer du texte et de la bibliographie toutes les références à l'auteur lui-même, ceci afin d'empêcher le plus possible son identification par les évaluateurs, pourraient également contribuer à limiter quelques cas d'inconduite.

2.5 Perceptions et caractéristiques personnelles

Il n'y a que deux caractéristiques personnelles qui ont permis de distinguer les répondants sur plus de trois solutions à privilégier pour améliorer l'intégrité en recherche : l'âge et le sexe. Ainsi, les professeurs dont l'âge se situe entre 40 et 49 ans sont significativement plus favorables que leurs collègues plus jeunes ou plus vieux aux quatre mesures suivantes : instituer des mécanismes formels de promotion de l'intégrité et de traitement des plaintes, faire primer la qualité des publications sur leur quantité, exiger

-
7. Doit-on s'attendre également à ce qu'un chercheur refuse d'évaluer un texte dont il a déjà recommandé la non-publication dans une autre revue?
 8. Rappelons que les résultats sont mesurés sur des échelles où le niveau le plus élevé de gravité et de fréquence se situe à 1.

de chacun des auteurs d'un texte accepté pour publication une reconnaissance écrite de son intégrité et s'assurer d'une vérification indépendante des dépenses engagées dans un projet de recherche. En ce qui a trait au sexe des répondants, les femmes croient davantage que les hommes aux vertus des quatre mesures suivantes : aborder le sujet de l'intégrité en recherche et en discuter au moins durant une séance complète dans un cours, instituer des mécanismes formels de promotion de l'intégrité et de traitement des plaintes, faire parvenir sous forme anonyme à chaque évaluateur les rapports des autres évaluateurs (justifiait le rejet ou l'acceptation d'un texte) et maintenir l'anonymat du rapporteur d'une conduite jugée répréhensible.

On aurait pu s'attendre à ce que les professeurs ayant été sensibilisés formellement (n° 89) ou informellement (n° 90) aux questions reliées à l'intégrité en recherche au cours de leurs études avancées se distinguent des autres dans leur opinion sur la mesure contenue dans la question n° 60, soit celle prévoyant d'aborder le sujet de l'intégrité en recherche et d'en discuter au moins durant une séance complète dans un cours aux études avancées. Il n'en est rien. Il semble donc que, pour différentes raisons, ceux qui ont fait l'expérience d'une telle sensibilisation n'en aient pas toujours apprécié les mérites et que ceux n'en ayant pas fait l'expérience n'en aient pas toujours senti les inconvénients.

Conclusion

Notre enquête a permis de mettre en évidence les perceptions de la gravité et de la fréquence de nombreuses conduites, même si le consensus reste à faire à cet égard. De façon générale, les 136 professeurs qui ont participé à cette recherche ne sont pas convaincus de la présence d'une forte intégrité chez les chercheurs en sciences de l'administration. De plus, ils manifestent une certaine méfiance à l'endroit des évaluateurs et des responsables de l'évaluation, ce qui met en cause l'ensemble du système d'évaluation actuellement en place. Par ailleurs, les répondants ont généralement reconnu comme très plausibles les causes de l'inconduite sur lesquelles ils devaient se prononcer, tout en se montrant très favorables aux solutions proposées, ce qui ouvre la voie à de nombreuses interventions. Soyons un peu plus précis en revenant brièvement sur les tableaux dans lesquels sont présentés les principaux résultats de cette enquête, avant d'évoquer quelques-unes des limites de ces résultats et de réfléchir sur ce qui pourrait être fait à compter de maintenant.

1. Moyennes et écarts-types

Les moyennes obtenues indiquent que les conduites étudiées (31 chez les chercheurs, 6 chez les évaluateurs et 7 chez les responsables de l'évaluation) sont souvent considérées comme au moins « très » répréhensibles et rarement sous le niveau « moyennement » (voir tableaux 1, 3 et 5) ; de toute évidence, les répondants ne prennent pas à la légère les comportements associés à l'intégrité en recherche. En ce qui regarde la fréquence de ces conduites (voir tableaux 2, 4 et 6), elle se situe généralement entre les niveaux 2 et 3 (une dizaine en haut de 3 chez les chercheurs), ce qui en surprendra plusieurs ; cette ampleur n'est peut-être pas étrangère au fait

que 56,7 % des répondants (76 sur 134) affirment avoir déjà été personnellement témoins d'une conduite jugée au moins « moyennement » répréhensible, et que 40,9 % (54 sur 132 répondants) disent en avoir été personnellement victimes. Par ailleurs, dans la très grande majorité des cas, les participants ont considéré comme très plausibles les 11 causes énumérées (voir tableau 7) et se sont montrés très favorables (la moyenne des réponses données se situant entre 3 et 4) aux 16 solutions proposées (voir tableau 8).

L'écart-type constitue une mesure de « consensus » pour chaque question. Par exemple, dans le tableau 1 qui porte sur le niveau de gravité des différentes conduites chez les chercheurs, l'écart-type à la moyenne le plus faible est de 0,27 (« Inventer des données, des sujets, des procédures, des entrevues, des résultats, des citations ou autres éléments importants d'une recherche ») et le plus fort de 1,20 (« Soumettre simultanément le même texte à plus d'une revue ou congrès, quitte à se désister éventuellement lorsqu'il est accepté quelque part »). Pour être très clair, dans le premier cas, 11 participants (8,1 %) ont répondu « très » et 125 (91,9 %) « énormément », alors que dans le second, ils se répartissaient de la façon suivante : 18 (13,4 %) « pas du tout », 33 (24,6 %) « peu », 43 (32,1 %) « moyennement », 24 (17,9 %) « très » et 16 (11,9 %) « énormément ». Dans le premier cas, le consensus frise l'unanimité, alors que dans le second, les répondants ne s'entendent vraiment pas sur le niveau de gravité de cette conduite.

Que nous disent les résultats au sujet de ce consensus ? D'abord, que l'écart-type se situe le plus souvent dans les différents tableaux autour de 1,00, ce qui laisse penser que nous sommes encore loin du consensus sur à peu près tout ce qui concerne l'intégrité en recherche. Les écarts-types sont généralement plus faibles en ce qui regarde la gravité des conduites que leur fréquence ; bref, les répondants s'entendent moins pour reconnaître le niveau plus ou moins répandu de chaque conduite que pour reconnaître son niveau plus ou moins grave. Par ailleurs, le consensus sur la plupart des causes attribuées à l'inconduite, tout en n'étant pas très fort, est nettement plus élevé que le consensus sur les solutions proposées : l'étendue des écarts-types dans le cas des causes va de 0,82 à 1,10 alors qu'il va de 1,04 à 1,35 dans le cas des solutions.

Bref, le feu n'est peut-être pas encore pris, mais il y a des étincelles. Les résultats de cette enquête sont très préoccupants. Les membres actifs dans ce champ de connaissances doivent en prendre conscience et prendre les mesures appropriées avant que la situation ne se détériore.

2. Limites de la recherche

Il y a évidemment des limites à cette recherche. D'abord, bien que le nombre de 136 répondants soit plutôt élevé compte tenu notamment de la longueur du questionnaire¹, il n'en demeure pas moins que ce chiffre représente un peu moins de 20 % de la population visée. Dans cette même veine, on ne peut présumer que les répondants pensent exactement de la même façon que les non-répondants. Il est possible, par exemple, que les professeurs ayant déjà été mêlés de près à ce qu'ils considèrent être une situation d'inconduite aient eu plus tendance à répondre au questionnaire que les autres, comme on l'avait aussi noté lors de l'enquête de l'American Association for the Advancement of Science (AAAS, 1992 ; Teich, 1992).

Cette recherche se voulait exploratoire et descriptive. L'analyse des résultats a reposé essentiellement sur l'étude de moyennes et d'écart-types, donc de statistiques peu complexes. Cependant, à mon avis et dans ce cas-ci du moins, ces statistiques fournissent des informations très intéressantes, en ce qu'elles sont susceptibles d'alimenter la réflexion de nombreux intervenants et d'orienter leurs actions.

Il faut également être très prudent dans l'interprétation des réponses au sujet de la fréquence des comportements étudiés. Le questionnaire portait essentiellement sur des opinions ou des perceptions, et ne visait pas à mesurer l'occurrence réelle de ces comportements. Toutefois, comme je l'ai mentionné précédemment, il est pratiquement impossible d'établir objectivement la fréquence de l'inconduite en recherche, même si on parvenait à s'entendre sur une définition commune de ce qu'elle est. Étant donné que les professeurs sont dans une position privilégiée pour observer ces conduites, leur opinion n'est certainement pas sans valeur, qu'ils aient ou non une vaste expérience en recherche. Et ses conséquences deviennent déterminantes, si on accepte l'idée que les gens décident, agissent, interprètent, prévoient, etc., à partir des représentations qu'ils ont de la réalité plutôt qu'à partir de ce que serait vraiment ou « objectivement » cette réalité.

Finalement, parmi les commentaires des répondants, certains concernaient la formulation de l'une ou l'autre des questions posées. Malgré le prétest, il est probable que quelques questions auraient pu et dû être

1. Dans la lettre accompagnant le questionnaire, j'avais indiqué qu'il prendrait une vingtaine de minutes à remplir. Il s'agissait d'une grossière erreur de ma part ; une soixantaine de minutes aurait été une meilleure évaluation, comme l'ont d'ailleurs fait remarquer quelques répondants dans leurs commentaires.

libellées autrement, de façon, notamment, à augmenter la probabilité qu'elles soient comprises de la même manière par tous. Par ailleurs, quelques participants ont noté qu'il leur était difficile de donner leur opinion sur le niveau de fréquence des conduites abordées dans le questionnaire. Peut-être aurait-il fallu ajouter, comme l'un d'entre eux le suggérait, une catégorie « je ne sais pas » dans la liste des réponses possibles.

3. Et maintenant ?

Question : Que faire maintenant à la suite des résultats de cette enquête ?

Réponse : Il faut se parler davantage... et vite ! Tout en reconnaissant la spécificité de la population sondée ici, rien ne permet de croire que la plupart des préoccupations ou problèmes soulevés dans cet ouvrage ne soient d'aucun intérêt pour d'autres populations de professeurs en sciences de l'administration (ou même dans d'autres domaines). Il est essentiel d'organiser de nouveaux colloques ou symposiums sur l'intégrité en recherche, que ce soit ou non à l'intérieur des rencontres souvent annuelles que tiennent les sociétés savantes. Et des écrits sur le sujet sont requis.

Buzzelli (1992) avait déjà noté l'importance de comparer la fréquence et les types d'inconduite dans différentes disciplines. De façon semblable, les résultats obtenus dans cette enquête invitent à comparer l'opinion de chercheurs appartenant à des groupes distincts en sciences de l'administration et œuvrant dans des contextes spatiotemporels différents. Ainsi, les chercheurs québécois, canadiens ou étatsuniens ne suivent pas nécessairement les mêmes normes que les chercheurs français, chinois, russes ou autres. Et comme ces normes évoluent avec le temps, il serait intéressant de voir comment et pourquoi elles se forment, se maintiennent et se transforment. Il y a là tout un programme de recherches à mettre en œuvre. Entre autres, il faudrait reprendre cette même enquête dans 10, 15 ou 20 ans. On verrait alors dans quelle mesure et sous quels aspects très particuliers les perceptions des professeurs de chez nous ont et n'ont pas changé.

Par ailleurs, comme je le mentionnais dans l'introduction, les informations recueillies ici pourraient et devraient peut-être inciter les intervenants concernés (associations de chercheurs, universités, organismes subventionnaires, comités de rédaction de revues savantes, etc.) à mettre en place ou à remettre en question certaines mesures visant à prévenir ou à réprimer l'inconduite en recherche, y compris celle d'un code formel de déontologie, ou de l'une ou l'autre de ses parties s'il en existe déjà un. Sur ce dernier point, il faut dire que certains émettent de sérieuses réserves.

Par exemple, selon Roch Denis (*Interface*, 1995): «... on ne convertira pas les scientifiques à l'éthique à coups de codes de déontologie» (p. 47). De même, au cours d'une table ronde organisée par la revue *Université*, David Sheps (1994) s'interrogeait sur l'utilité des codes de déontologie qui «peuvent être utilisés comme des moyens d'imposer des règlements plus sévères. Le motif véritable c'est le désir de réglementer davantage les choses. Il s'agit d'un penchant bureaucratique très fort qui, selon moi, se déguise en volonté éthique» (p. 16). Partageant un point de vue semblable, Louis Racine (1995) affirmait ceci: «... ce qu'on nous présente actuellement comme solutions ou dispositifs éthiques (codes, comités, etc.) sont de simples décalques de nos systèmes légaux et judiciaires. Alors que le propre de l'éthique est d'opérer un contrôle libre, autonome et interne sur les comportements, ces dispositifs supposément éthiques prolongent jusqu'à la caricature le contrôle externe et coercitif de la loi et des tribunaux» (p. 1). Plus loin, le même auteur ajoute: «... la supposée éthique qu'on nous sert n'utilise que l'interdit enchâssé dans des codes de toutes sortes» (p. 16). Quoi qu'il en soit, les groupes ou institutions à s'être dotés d'un code formel de déontologie sont aujourd'hui très nombreux. Plusieurs semblent donc présumer, à tort ou à raison, qu'un code de déontologie guide les chercheurs – actuels et en formation –, aide à prévenir l'inconduite et facilite la dénonciation ainsi que le traitement des plaintes.

Une des contributions les plus intéressantes à propos des codes de déontologie est celle de Frankel (1989). Selon lui, un code de déontologie exprime (*embodies*) la «conscience collective» (p. 110) d'une profession et témoigne bien concrètement de sa dimension morale. Il permet de clarifier, à la fois aux yeux des intervenants directement concernés et de ceux qui ne le sont pas, les normes qui guident la conduite professionnelle. D'après Frankel, il existerait trois types de codes de déontologie²: le code «idéologique» (*aspirational*), qui refléterait les grands idéaux d'un corps professionnel; le code «éducatif» (*educational*), qui aiderait ses membres à acquérir une compréhension approfondie de son contenu et à composer avec les problèmes d'ordre éthique qu'ils sont susceptibles de rencontrer; et un code «régulateur»³ (*regulatory*), qui présenterait de façon détaillée les règles à suivre ainsi que les procédures relatives au traitement des

-
2. Frankel note toutefois que, le plus souvent, une profession n'a qu'un seul code de déontologie, mais qu'il contient des éléments appartenant aux trois types qu'il décrit.
 3. De toute évidence, c'est principalement à ce type de code que pensaient les auteurs cités dans le paragraphe précédent.

plaintes et à l'application éventuelle de sanctions. Les codes de déontologie rempliraient de nombreuses fonctions, dont celles de guider les membres lorsqu'ils sont nouveaux dans une profession ou lorsqu'ils rencontrent des situations nouvelles ; d'aider le public à avoir des attentes claires en ce qui regarde le comportement de ces professionnels tout en contribuant à faire augmenter son niveau de confiance à leur endroit ; de renforcer la fierté, l'identité professionnelle et le sentiment d'appartenance à son groupe professionnel ; et de dissuader l'inconduite à la fois par la menace de sanctions à l'endroit de ceux qui dérogent au code de déontologie et en faisant de la dénonciation un devoir chez les membres du groupe en question. Frankel ajoute que pour qu'un code de déontologie soit vraiment utile, il ne doit constituer qu'un élément faisant partie d'un système plus large de promotion et de soutien d'une conduite éthique. À cet effet, il suggère de faire appel à d'autres moyens, comme l'élaboration de cas dans un but éducatif, l'organisation de discussions fréquentes sur le sujet et la publicisation de décisions rendues par les comités d'éthique.

Dans le domaine des sciences de l'administration, au moins deux enquêtes ont abordé directement la question des codes de déontologie. Ainsi, dans la recherche de Borkowski et Welsh (1998) menée auprès de 95 rédacteurs en chef de revues de comptabilité, un peu plus de la moitié des répondants étaient d'avis qu'un code de déontologie destiné à eux-mêmes (53,2 %) ou aux évaluateurs (52,7 %) n'était pas nécessaire, et un peu moins de la moitié d'entre eux (46,3 %) avaient la même opinion pour ce qui est d'un tel code à l'intention des auteurs⁴ ; il faut noter que les rédactrices en chef appuyaient significativement plus que leurs collègues masculins la mise en place de codes de déontologie pour chacune des trois catégories d'intervenants... Par ailleurs, à la suite de leur enquête menée auprès de 328 professeurs de marketing, Sherrell *et al.* (1989) proposaient la mise en place à l'intérieur de cette discipline d'un code de déontologie pour les auteurs et évaluateurs ; d'après eux, cette mesure contribuerait, entre autres, à maintenir des standards élevés de bonne conduite chez les principaux intervenants, à rendre plus juste l'attribution de récompenses dans notre système d'évaluation universitaire et à bien guider les nouveaux diplômés dans leur carrière de chercheur. De façon plus générale, Carland *et al.* (1992) soutiennent, modèles à l'appui, que l'élaboration de codes de déontologie

4. Il faut signaler que 6,4 % des participants ont répondu « pas d'opinion claire » (*not sure*) sur la nécessité d'un code de déontologie pour les rédacteurs en chef et les évaluateurs, et 7,4 % pour les auteurs.

formels et distincts pour les chercheurs, les évaluateurs et les rédacteurs en chef permettrait de reconnaître explicitement le sérieux du processus de constitution des connaissances.

Qu'ils touchent ou non les codes de déontologie, les résultats présentés ici sont donc susceptibles d'avoir un impact sur des décisions importantes prises dans des organisations ou des organismes dont la mission est étroitement liée à la recherche. Mais ces résultats peuvent-ils également être d'une certaine utilité, directe ou indirecte, pour le fonctionnement même des organisations, notamment des entreprises associées au milieu des affaires ? On peut certainement penser que oui. Dans tous les types d'organisation, comme l'actualité en fait foi, il y a des individus qui inventent des chiffres ou des événements, qui falsifient des documents, qui volent des idées à d'autres ou qui les utilisent sans en donner le crédit à leur auteur qui signent ou cosignent des documents auxquels ils ont peu contribué, qui refusent de reconnaître la contribution des autres auteurs ou la présentent faussement comme étant marginale, qui utilisent des fonds dans le cadre d'activités pour lesquelles ils n'ont pas été attribués, qui omettent des informations cruciales dans des rapports, qui évaluent de façon délibérément biaisée ou bâclée des dossiers particuliers, et ainsi de suite. Quant aux causes de l'inconduite, celles étudiées au cours de la présente enquête semblent s'appliquer tout aussi bien aux comportements controversés prenant place à l'intérieur de l'organisation, qu'elle soit privée ou publique, à but lucratif ou non. Ainsi, l'absence de valeurs morales ou éthiques peut expliquer le manque d'intégrité de certains praticiens, tout comme la conviction que « tout le monde le fait »⁵, l'absence de règles à suivre claires et explicites, le désir d'obtenir une bonne évaluation ou une promotion, la difficulté à dire « non » à des collègues qui inciteraient à adopter ou à se faire complice d'une inconduite, la recherche de prestige personnel et la conviction qu'un comportement éthiquement répréhensible ne serait pas dénoncé ou que les conséquences d'une éventuelle dénonciation ne seraient pas trop graves. Finalement, plusieurs des solutions évoquées dans cette enquête (p. ex., encourager la dénonciation, punir sévèrement) peuvent facilement être adaptées au contexte organisationnel.

5. Tyson (1990) croit que, étant donné que les gestionnaires pensent généralement qu'ils se comportent de façon plus acceptable que les autres sur le plan éthique, comme l'auraient démontré de nombreuses études, ils pourraient avoir tendance à justifier ou rationaliser leur propre inconduite en prétendant que tout le monde le fait.

L'inconduite des chercheurs, évaluateurs ou responsables de l'évaluation renvoie à des comportements, des causes et des solutions qui, on le voit, peuvent très fréquemment être les mêmes chez les praticiens. Ainsi, des données comme celles qui ont été présentées, analysées et commentées ici sont de nature à faire réfléchir de nombreux intervenants sur les normes auxquelles adhèrent plus ou moins explicitement les différents acteurs de l'organisation, sur les causes qu'ils attribuent à l'inconduite et sur les solutions à envisager. Dans le domaine de l'administration, les questions d'ordre éthique sont aujourd'hui à l'avant-plan, tant chez les chercheurs que chez les praticiens. Les formes que prend l'inconduite chez les uns et chez les autres, ses causes et ses solutions ne sont peut-être pas aussi radicalement différentes qu'on pourrait le croire. Dans les deux cas, il est grandement temps qu'elles soient discutées ouvertement et qu'elles fassent l'objet d'études approfondies. Là comme ailleurs, les zones grises tendent à donner des idées noires à ceux dont l'âme n'est pas tout à fait blanche...

Bibliographie

- American Association for the Advancement of Science (AAAS), 1992. *AAAS member opinion poll. Summary report of key findings. Scientific ethics and responsibility.*
- Anonyme, mai 2001. «Conflicts of interest: outrageous fortune». *The Economist*: 77-78.
- Anonyme, janvier 1996. «Scientists like to publish the positive». *Affaires universitaires/ University Affairs*: 16.
- Astley, W. G., 1985. «Administrative science as socially constructed truth». *Administrative Science Quarterly*, 30: 497-513.
- Bailey, C. D., J. R. Hasselback et J. N. Karcher, 2001. «Research misconduct in accounting literature: a survey of the most prolific researchers' actions and beliefs». *ABACUS*, 37 (1): 26-54.
- Blank, R. M., 1991. «The effects of double-blind versus single-blind reviewing: experimental evidence from *The American Economic Review*». *The American Economic Review*, 81 (5): 1041-1067.
- Borkowski, S. C. et M. J. Welsh, 1998. «Ethics and accounting publishing process: author, reviewer and editor issues». *Journal of Business Ethics*, 17 (16): 1785-1803.
- Bracey, G. W., 1987. «The time has come to abolish research journals: too many are writing too much about too little». *The Chronicle of Higher Education*, 30: 44-45.
- Branscomb, L. M., 1985. «Integrity in science». *American Scientist*, 73: 421-423.
- Broad, W. et N. Wade, 1982. *Betrayers of the truth*. New York: Simon and Schuster. Publié en français en 1987 sous le titre *La souris truquée. Enquête sur la fraude scientifique*. Paris: Seuil.
- Burrell, G. et G. Morgan, 1979. *Sociological paradigms and organisational analysis*. London: Heinemann Educational Books.
- Buzzelli, D. E., 1992. «The measurement of misconduct». *Knowledge: Creation, Diffusion, Utilization*, 14 (2): 205-211.
- Carland, J. A, J. W. Carland et C. D. Aby, Jr., 1992. «Proposed codification of ethicacy in the publication process». *Journal of Business Ethics*, 11 (2): 95-104.
- Cossette, P., 2004. «Research integrity: an exploratory study of administrative science faculties». *Journal of Business Ethics*, 49 (3): 213-234.

- Crane, D., 1967. «The gatekeepers of science: some factors affecting the selection of articles for scientific journals». *The American Sociologist*, 2 (4): 195-201.
- Denis, R., 1995. «L'intégrité en recherche. De l'art de prendre le problème à l'envers». Entrevue réalisée par Sophie Malavoy. *Interface*, 16 (1): 43-53.
- Duquet, D., 1993. *L'éthique dans la recherche universitaire: une réalité à gérer*. Québec: Conseil supérieur de l'éducation.
- Duquet, D. et M. Couture, 1997. «L'éthique et l'intégrité en recherche», p. 203-230 dans M. Couture et R.-P. Fournier (dir.). *La recherche en sciences et en génie*. Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- Einhorn, H. J., 1971. «Responsibility of journal editors and referees». *American Psychologist*, 26: 600-601.
- Engle, T. J. et J. L. Smith, 1992. «Accounting faculty involvement with activities of ethical concern». *Accounting Educators' Journal*, IV (1): 1-21.
- Evered, R. et M. R. Louis, 1981. «Alternative perspectives in the organizational sciences: "inquiry from the inside" and "inquiry from the outside"». *Academy of Management Review*, 6 (3): 385-395.
- Foglia, P., 12 mai 2005. «L'ignoble chose». *La Presse*.
- Forgues, B., 2003. «La rédaction du travail de recherche», p. 479-510 dans R.-A. Thiéart (dir.). *Méthodes de recherche en management* (2^e édition). Paris: Dunod.
- Fox, M. F. et J. M. Braxton, 1994. «Misconduct and social control in science». *Journal of Higher Education*, 65 (3): 373-383.
- Frankel, M. S., 1989. «Professional codes: why, how, and with what impact?». *Journal of Business Ethics*, 8 (2-3): 109-115.
- Freedman, M., 1988. «Plagiarism among professors or students should not be excused or treated gingerly». *The Chronicle of Higher Education*, 34: A48.
- Freese, L., 1979. «On changing some role relationships in the editorial review process». *The American Sociologist*, 14: 231-238.
- Friedman, P. J., 1992. «On misunderstanding scientific misconduct». *Knowledge: Creation, Diffusion, Utilization*, 14 (2): 153-156.
- Gans, J. S. et G. B. Shepherd, 1994. «How are the mighty fallen: rejected classic articles by leading economists». *Journal of Economic Perspectives*, 8 (1): 165-179.
- Garfield, E. 1991. «In truth, the flood of scientific literature is only a myth». *The Scientist*, 2: 11.
- Gilbert, D. C., 1992. «Challenges to the presumption of academic and scientific integrity». *Journal of the Society of Research Administrators (SRA Journal)*, 23 (4): 47-51.
- Graham, J. W. et R. E. Stablein, 1995. «A funny thing happened on the way to publication: newcomers' perspectives on publishing in the organizational sciences», p. 113-131 dans L. L. Cummings et P. J. Frost (dir.). *Publishing in the organizational sciences* (2^e édition). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Grove, J. W., 1996. «The morality of scientists revisited». *Minerva*, 34: 57-67.

- Gunsalus, C. K., 1992. «On scientific misconduct in university research». *Knowledge : Creation, Diffusion, Utilization*, 14 (2) : 162-167.
- Hansen, B. C. et K. D. Hansen, 1989. «Challenges to the integrity of science : the federal mandate and issues for institutions». *Journal of the Society of Research Administrators (SRA Journal)*, 20 (4) : 5-10.
- Huff, A. S., 1999. *Writing for scholarly publication*. Thousand Oaks, CA : Sage.
- Johnson, D., 1992. «Much ado about what ?». *Knowledge : Creation, Diffusion, Utilization*, 14 (2) : 197-204.
- Knoll, E. 1992. «What is scientific misconduct ?». *Knowledge : Creation, Diffusion, Utilization*, 14 (2) : 174-180.
- Koshland, D. E. Jr., 1995. «Le rôle des revues. Entrevue avec Daniel Koshland, rédacteur en chef de la revue *Science*». *Interface*, 16 (1) : 48-52.
- Kupfersmid, J. et M. Fiala, 1991. «A survey of attitudes and behaviors of authors who publish in psychology and education journals». *American Psychologist*, 46 (3) : 249-250.
- Laband, D. N. et M. J. Piette, 1994. «Favoritism versus search for good papers : empirical evidence regarding the behavior of journal editors». *The Journal of Political Economy*, 102 (1) : 194-203.
- LaFollette, M. C., 1992. *Stealing into print : fraud, plagiarism, and misconduct in scientific publishing*. Berkeley, Los Angeles et Oxford : University of California Press.
- Larivée, S. (avec la collaboration de Maria Baruffaldi), 1993. *La science au-dessus de tout soupçon*. Collection «Repère». Laval : Éditions du Méridien.
- Latour, B., 1989. *La science en action*. Paris : Éditions la Découverte. Publié en anglais en 1987 sous le titre *Science in action*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Locke, L. F., W. W. Spirduso et S.J. Silverman, 1993. *Proposals that work* (3^e édition). Newbury Park : Sage.
- Loeb, S. E., 1994. «Ethics and accounting doctoral education». *Journal of Business Ethics*, 13 : 817-828.
- Lytton, H., 1996. «“This is how it’s always been done” : the treatment of academic misconduct in Canada». *Canadian Journal of Sociology / Cahiers canadiens de sociologie*, 21 (2) : 223-235.
- Maechling, C., 1992. «Investigating scientific misconduct : the laboratory is not a courtroom». *Brookings Review*, 10 (3) : 44-47.
- Mahoney, M. J., 1977. «Publication prejudices : an experimental study of confirmatory bias in the peer review system». *Cognitive Therapy and Research*, 1 (2) : 161-175.
- Mahoney, M. J., 1982. «Publication, politics, and scientific progress». *The Behavioral and Brain Sciences*, 5 (2) : 220-221.
- Markland, R. E., 1989. «Musings of a well-travelled editor». *Decision Sciences*, 20 (4) : VII-XIII.
- McCutchen, C. W., 1991. «Peer review : treacherous servant, disastrous master». *Technology Review*, 94 (7) : 28-40.

- Merton, R.K., 1957. «Priorities in scientific discovery: a chapter in the sociology of science». *American Sociological Review*, 22 (6): 635-659.
- Peltier-Rivest, D., 16 mai 2005. «Divulgateion et non délation». *La Presse*.
- Peters, C. B., 1976. «Multiple submissions: why not?». *The American Sociologist*, 11 : 165-169.
- Peters, D. G. et S. J. Ceci, 1982. «Peer-review practices of psychological journals: the fate of published articles, submitted again». *The Behavioral and Brain Sciences*, 5 (2) : 187-195.
- Pondy, L. R., 1995. «The reviewer as defense attorney», p. 183-194 dans L. L. Cummings et P. J. Frost (dir.). *Publishing in the organizational sciences* (2^e édition). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Racine, L., 1995. «L'éthique universitaire est mal partie». *Université*, 4 (3) : 1, 16.
- Randall, D. M. et A. M. Gibson, 1991. «Ethical decision-making in the medical profession: an application of the theory of planned behavior». *Journal of Business Ethics*, 10 (2) : 111-122.
- Rankin, M. et M. D. Esteves, 1997. «Perceptions of scientific misconduct in nursing». *Nursing Research*, 46 (5) : 270-276.
- Rousseau, D. M., 1995. «Publishing from a reviewer's perspective», p. 151-163 dans L. L. Cummings et P. J. Frost (dir.). *Publishing in the organizational sciences* (2^e édition). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Schaefer, W. D., 1990. «Much 'scholarship' in the humanities is done badly and probably shouldn't be done at all (opinion)». *The Chronicle of Higher Education*, 36 : B1-B2.
- Schütz, A., 1953. «Common-sense and scientific interpretation of human action». *Philosophy and Phenomenological Research*, 14 (1) : 1-37. Publié en français en 1987 dans *Le chercheur et le quotidien. Phénoménologie des sciences sociales* (1^{er} chapitre). Collection «Sociétés». Paris: Méridiens Klincksieck.
- Serebnick, J., 1991. «Identifying unethical practices in journal publishing». *Library Trends*, 40 (2) : 357-372.
- Serebnick, J. et S. P. Harter, 1990. «Ethical practices in journal publishing: a study of library and information science periodicals». *The Library Quarterly*, 60 (2) : 91-119.
- Sheps, D., 1994. «Table ronde avec cinq professeurs de Concordia». *Université*, 4 (1) : 13-18.
- Sherrell, D. L., J. F. Hair, Jr. et M. Griffin, 1989. «Marketing academicians' perceptions of ethical research and publishing behavior». *Journal of the Academy of Marketing Science*, 17 (4) : 315-324.
- Simard, A.-M., 1993. «Articles scientifiques: que le véritable auteur se lève!», *Interface*, 14 (1), 32-35.
- Snell, J. C., 1973. «Editorial standards and authenticity of manuscripts: an earlier generation revisited». *The American Sociologist*, 8 : 90-91.

- Sterling, T. D., W. L. Rosenbaum et J. J. Weinkam, 1995. « Publication decisions revisited : the effect of the outcome of statistical tests on the decision to publish and vice versa ». *The American Statistician*, 49 (1) : 108-112.
- Stryker, S., 1990. « Ethical issues in editing scholarly journals ». *The American Sociologist*, 21 (1) : 84-87.
- Teich, A. H., 1992. « Integrity in research : the scientific community view ». *Knowledge : Creation, Diffusion, Utilization*, 14 (2) : 185-192.
- Turk, A. T., 1976. « Replies to Calvin Peters ». *The American Sociologist*, 11 : 169-170.
- Turner, R. H., 1976. « Replies to Calvin Peters ». *The American Sociologist*, 11 : 168-169.
- Tyson, T., 1990. « Believing that everyone else is less ethical : implications for work behavior and ethics instruction ». *Journal of Business Ethics*, 9 (9) : 715-721.
- Whitney, D. E., 1984. « Scientific fraud (letter to the editors) ». *American Scientist*, 72 : 116,118.
- Wolins, L., 1962. « Responsibility for raw data ». *American Psychologist*, 17 : 657-658.
- Wolf, P. K., 1987. « Pressure to publish is a lame excuse for scientific fraud ». *The Chronicle of Higher Education*, 34 : A52.
- Wolf, P. K., 1988. « Deception in scientific research ». *Jurimetrics Journal*, 29 (1) : 67-95.
- Wolf, P. K., 1991. « Accountability and responsibility in research ». *Journal of Business Ethics*, 10 (8) : 595-600.
- Wrege, C. D. et A. Stotka, 1978. « Cooke creates a classic : the story behind F.W. Taylor's principles of scientific management ». *Academy of Management Review*, 3 (4) : 736-749.
- Wrege, C. D. et R. G. Greenwood, 1991. *Frederick W. Taylor, the father of scientific management : myth and reality*. New York : Irwin.
- Zuckerman, H. A., 1968. « Patterns of name ordering among authors of scientific papers : a study of social symbolism and its ambiguity ». *The American Journal of Sociology*, 74 : 276-291.
- Zwolenik, J. J., 1992. « New definitions of misconduct : priorities for the 1990s ». *Knowledge : Creation, Diffusion, Utilization*, 14 (2) : 168-173.

Index des auteurs

- ABY, C. D. JR., 80, 92, 130, 133
ASTLEY, W. G., 76, 133
BAILEY, C. D., 59, 64, 115, 116,
133
BLANK, R. M., 79, 80, 133
BORKOWSKI, S. C., 28, 32, 34, 66,
81, 83, 89, 92, 122, 130, 133
BRACEY, G. W., 114, 133
BRANSCOMB, L. M., 113, 133
BRAXTON, J. M., 118, 119, 134
BROAD, W., 1, 6, 41, 133
BURRELL, G., 133
BUZZELLI, D. E., 2, 29, 37, 128,
133
CARLAND, J. A., 80, 92, 130, 133
CARLAND, J. W., 80, 92, 130, 133
CECI, S. J., 77, 79, 80, 117, 136
COSSETTE, P., VIII, 133
COUTURE, M., VIII, 41, 43, 117,
134
CRANE, D., 90, 134
DENIS, R., 129, 134
DUQUET, D., 1, 5, 6, 8, 11, 12, 13,
41, 43, 115, 117, 134
EINHORN, H. J., 81, 134
ENGLE, T. J., 28, 29, 33, 37, 40,
41, 134
ESTEVES, M. D., 107, 118, 136
EVERED, R., 3, 134
FIALA, M., 77, 135
FOGLIA, P., 117, 134
FORGUES, B., 48, 134
FOX, M. F., 118, 119, 134
FRANKEL, M. S., 117, 118, 120,
129, 130, 134
FREEDMAN, M., 134
FREESE, L., 39, 94, 121, 134
FRIEDMAN, P. J., 6, 134
GANS, J. S., 77, 134
GARFIELD, E., 134
GIBSON, A. M., 119, 136
GILBERT, D. C., 113, 115, 134
GRAHAM, J. W., 121, 134
GREENWOOD, R. G., 3, 137
GRIFFIN, M., 33, 35, 38, 40, 42,
67, 69, 85, 98, 130, 136
GROVE, J. W., 29, 54, 134
GUNSALUS, C. K., 118, 120, 135
HAIR, J. F. JR., 33, 35, 38, 40, 42,
67, 69, 85, 98, 130, 136
HANSEN, B. C., 119, 135
HANSEN, K. D., 119, 135
HARTER, S. P., 32, 34, 37, 42,
122, 136

- HASSELBACK, J. R., 59, 64, 115, 116, 133
HUFF, A. S., 29, 30, 135
JOHNSON, D., 114, 135
KARCHER, J. N., 59, 64, 115, 116, 133
KNOLL, E., 2, 6, 135
KOSHLAND, D. E. JR., 42, 135
KUPFERSMID, J., 77, 135
LABAND, D. N., 92, 93, 135
LAFOLLETTE, M. C., 1, 2, 6, 7, 9, 41, 118, 135
LARIVÉE, S., 1, 2, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 41, 45, 53, 135
LATOUR, B., 47, 79, 135
LOCKE, L. F., 36, 135
LOEB, S. E., 115, 135
LOUIS, M. R., 3, 129, 134
LYTTON, H., 54, 116, 119, 135
MAECHLING, C., 119, 135
MAHONEY, M. J., 76, 92, 135
MARKLAND, R. E., 135
MCCUTCHEN, C. W., 77, 78, 119, 121, 135
MERTON, R. K., 29, 136
MORGAN, G., 133
PELTIER-RIVEST, D., 117, 136
PETERS, C. B., 38, 39, 79, 80, 117, 136, 137
PETERS, D. G., 38, 39, 79, 80, 117, 136, 137
PIETTE, M. J., 92, 93, 135
PONDY, L. R., 94, 136
RACINE, L., 129, 136
RANDALL, D. M., 119, 136
RANKIN, M., 107, 118, 136
ROSENBAUM, W. L., 27, 77, 137
ROUSSEAU, D. M., 95, 121, 136
SCHAEFER, W. D., 114, 136
SCHÜTZ, A., 107, 136
SEREBNICK, J., 32, 34, 37, 42, 52, 122, 136
SHEPHERD, G. B., 77, 134
SHEPS, D., 129, 136
SHERRELL, D. L., 33, 35, 38, 40, 42, 67, 69, 85, 98, 130, 136
SILVERMAN, S. J., 36, 135
SIMARD, A.-M., 45, 136
SMITH, J. L., 28, 29, 33, 37, 40, 41, 134
SNELL, J. C., 117, 136
SPIRDUSO, W. W., 36, 135
STABLEIN R. E., 121, 134
STERLING, T. D., 27, 77, 137
STOTKA, A., 3, 137
STRYKER, S., 137
TEICH, A. H., 6, 21, 22, 64, 127, 137
TURK, A. T., 38, 137
TURNER, R. H., 39, 137
TYSON, T., 131, 137
WADE, N., 1, 6, 41, 133
WEINKAM, J. J., 27, 77, 137
WELSH, M. J., 28, 32, 34, 66, 81, 83, 89, 92, 122, 130, 133
WHITNEY, D. E., 43, 137
WOLINS, L., 46, 137
WOOLF, P. K., 1, 6, 11, 12, 104, 116, 117, 137
WREGE, C. D., 3, 137
ZUCKERMAN, H. A., 45, 137
ZWOLENIK, J. J., 6, 137

L'inconduite en recherche

Enquête en sciences de l'administration

Les processus de production et de diffusion des connaissances confrontent inévitablement le chercheur et la communauté scientifique à laquelle il appartient à des interrogations relatives à l'intégrité en recherche. Cependant, les normes régissant les pratiques des chercheurs, des évaluateurs de leurs travaux et des rédacteurs en chef de revues savantes (ou autres responsables de l'évaluation) ne sont pas toujours très explicites. De plus, les causes attribuées à l'inconduite et les solutions à y apporter sont encore loin de faire l'unanimité.

Cet ouvrage espère amener les chercheurs, particulièrement ceux qui œuvrent en sciences de l'administration, à réfléchir aux normes qu'ils veulent se donner à partir de ce qu'ils disent penser en ce qui regarde l'intégrité en recherche. De plus, il constitue une banque d'informations susceptibles de guider les différents intervenants comme les associations de chercheurs, les universités, les organismes subventionnaires et les comités de rédaction de revues savantes dans la mise en place ou la remise en question de mesures visant à prévenir ou à réprimer l'inconduite en recherche.

Bien sûr, il s'adresse d'abord aux chercheurs – établis ou en formation – et autres intervenants actifs en administration. Cependant, les résultats obtenus et les analyses ou commentaires auxquels ils ont conduit sont susceptibles d'intéresser tous ceux qui ne sont pas indifférents au processus de constitution des connaissances, tant dans les domaines des sciences dites « molles » (sociologie, psychologie, éducation, etc.) que dans ceux des sciences dites « dures » (physique, chimie, etc.).

Pierre Cossette est professeur titulaire à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Il a complété un baccalauréat et une maîtrise ès arts en psychologie à l'Université du Québec à Trois-Rivières, et est titulaire d'un MBA et d'un Ph.D. en administration de l'Université Laval. L'épistémologie, la méthodologie et les théories de l'organisation sont au cœur de ses intérêts de recherche et d'enseignement.



ISBN 978-2-7605-1466-9